

Éduquer à l'environnement **Un Dessin Animé éducatif**

Dossier de présentation du projet
A la Commission Européenne
Pour l'obtention de financements européens

Par l'équipe de « je veux tout savoir »
Chefs de projet : Laure DUPUY, Jérôme KARDOS

Dossier réalisé dans le cadre du master 2
« Ville et nouveaux territoires européens de Gouvernance »
Université de St Denis,
Institut d'Etudes Européennes
Laure DUPUY
Mars 2009

PLAN

PARTIE 1. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET ET DE SES OBJECTIFS

- I. Objectifs généraux.....5**
 - 1. La finalité
 - 2. Orientations, Charte et valeurs
 - 3. Les moyens techniques d'y arriver
 - a. outils
 - b. moyens et apports financiers à long terme
 - c. le fonctionnement de l'entreprise
 - d. les acteurs
 - e. réseaux de professionnels
 - f. Structure juridique
 - g. outils et méthodes d'évaluations et d'amélioration
 - h. Les grandes étapes de « je veux tout savoir »
 - 4. Les Objectifs intermédiaires
- II. La série, « le plaisir d'aimer la nature » Éduquer à l'environnement**
 - 1. Des moyens pour « le plaisir d'aimer la nature »
 - 2. les outils
 - 3. Les objectifs stratégiques
 - 4. Effets espérés à différentes échéances
 - 5. Enoncé du Plan de travail pour « le plaisir d'aimer la nature »
 - 6. Trois épisodes pilotes, un pour chaque série

PARTIE 2. Pour illustrer « le plaisir d'aimer la nature », trois épisodes pilotes :.....21

- 1. Série apprendre à reconnaître dans la nature « la hulotte ».**
Esquisse d'un projet pré-dessiné
- 2. Série apprendre à utiliser la nature « peuples autochtones ou comment vivre en harmonie avec la nature ».**
- 3. La série du paysage. Apprendre comment on résout les grands problèmes environnementaux d'après les diplômes de la grande école du paysage de l'ESAJ, Paris, l'exemple d'un diplôme 2008**
LE CONCEPT : UN DESSIN ANIME AVEC LE JARDIN ASSORTI48

PARTIE 3. Analyse du contexte international, LA QUESTION DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LA SCENE INTERNATIONALE.....106

- I. Rappel du contexte mondial depuis 1975 en Education à l'Environnement**
- II. La Suisse bon élève, 20 ans de recul en Education de l'Environnement (EE)**
 - 1. Vingt ans d'évolution de l'EE dans le système éducatif suisse
 - 2. Une réflexion croisée des expériences des Ecoles, Témoignages

3. Recherche et développement
4. L'EE dans la formation des enseignants, les conclusions suisses

III. La France retardataire, état des lieux, aujourd'hui

1. Extraits de la conférence internationale de Bordeaux 27-28-29 octobre 2008
Jacques Brégeon, Président du Comité opérationnel Education du Grenelle de l'environnement
2. Pour résumer le bilan 2008 de l'action des collectivités

IV. La Société civile et l'éducation au développement durable

1. Forum régional de l'environnement Poitou-Charentes
 2. Forums mondiaux du développement durable
 3. Les grandes lignes de l'éducation au développement durable telles qu'elles sont formulées dans les forums réunissant acteurs de la société civile et dirigeants.
- L'incontournable formation des enseignants ?

BILAN confirmation d'un Besoins

PARTIE 4. LES VOILETS POLITIQUES DE CE PROJET EDUCATIF OU POLITIQUES PUBLIQUES.....155

Volet 1 : Un public délaissé, les dix-vingt ans, enquête préliminaire

Volet 2 : Education nationale et développement durable

Volet 3 : Bien être, qualité de vie des jeunes et soutien scolaire

Volet 4 : Culture et apprentissage un support peu exploité, le film d'Animation

Volet 5 : Création d'emplois

PARTIE 5. ANNEXES.....159

I. Bibliographie des Manuels d'enseignement ou supports de cours des dessins animés

II. La gestion différenciée, une action concrète des collectivités locales. L'exemple du Conseil général des hauts de Seine (92).

III. Enquête relative aux actions réalisées par les CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) français dans chaque département. Réalisé par moi-même pour le Ministère de l'écologie et du développement durable français, septembre 2007.

IV. La Charte de Belgrade.

V. Episodes de la Hulotte qui attaquent trop le lobby des chasseurs français et la France qui ne le maîtrise pas et qui ne sont donc peut-être pas destinés à la diffusion : épisodes n°80 et 81 intitulés marie criquette et les tontons, voir document papier, et qui méritent néanmoins d'être lus par les politiciens français.

VI. Les végétaux propices à la biodiversité à connaître

Partie 1. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET ET DE SES OBJECTIFS

Introduction

L'origine de ce projet est née d'une passion, d'une envie, d'une volonté d'apprendre aux plus jeunes.

C'est la passion d'un certain nombre d'individus face à un besoin ; celui des enfants souvent accablés devant des programmes scolaires extrêmement chargés et demandeurs de soutien scolaire.

Devant les plus jeunes, des milliers d'individus se mobilisent d'eux mêmes pour les aider à apprendre et c'est la démarche de quelques-uns, professeurs ou passionnés, qui a donné le jour à cet ambitieux projet de production de dessins animés éducatifs ; action qui ne veut pas rester isolée et demande l'appui des institutions pour soulager les plus jeunes dans leur devoir d'apprendre.

« Je veux tout savoir » sera une entreprise de production de supports éducatifs avec comme premier mode d'expression, le dessin animé, support privilégié des plus jeunes et d'un mode d'expression simplifié.

Il est apparu que certains, notamment « il était une fois... » avaient commencé de répondre à ces ambitions mais n'ont pas trouvé de successeurs.

C'est un marché qui peut être rendu semi public et qui répond à un réel besoin. Je vous présenterai plus loin, sous réserve d'accord, la répartition des compétences publiques et privées.

Il est envisageable de demander le soutien comme partenaires des Ministères de l'éducation, de la culture et de l'écologie, de l'énergie et du développement durable français.

Les enseignants et les parents d'élèves connaissent le besoin de soutien scolaire des enfants et les dessins animés éducatifs seront une réponse économique à ce besoin.

Le concept est simple :

Il s'agira que chaque épisode couvre un chapitre d'apprentissage et que chaque DVD contienne le programme d'une année scolaire pour une matière. Ainsi un élève en difficulté en histoire par exemple pourra visionner son DVD en vacances et rattraper son retard sans difficulté.

I. Des objectifs généraux

- 1. La finalité**
- 2. Orientations, Charte et valeurs**
- 3. Les moyens techniques d'y arriver**
 - a. outils
 - b. moyens et apports financiers à long terme
 - c. le fonctionnement de l'entreprise
 - d. les acteurs
 - e. réseaux de professionnels
 - f. Structure juridique
 - g. outils et méthodes d'évaluations et d'amélioration
 - h. Les grandes étapes de « je voudrais tout savoir »
- 4. Les Objectifs intermédiaires**

1. La finalité :

La présente démarche a pour but la création de l'entreprise appelée « je veux tout savoir » qui devra pouvoir s'agrandir de façon proportionnelle à son action.

Pour produire la première série : « le plaisir d'aimer la nature », dont le contenu est établi dans le respect des accords internationaux de solidarité pour l'enseignement dédié à l'environnement, l'entreprise en construction appelle l'aide de l'Europe.

Cette série sera indépendante des suivantes. Elle sera une action publique, dès son origine par le moyen des financements, puis dans la propriété et dans la diffusion. Elle s'inspirera des meilleurs programmes en Europe et dans le Monde pour être diffusée dans les pays aujourd'hui demandeurs.

L'équipe de « je veux tout savoir » s'engage dans la production de cette première série dans le but de commencer ses activités pour le bien public et pour se construire dans le même temps.

Dans un deuxième temps viendra l'établissement des programmes d'enseignement généraux. Les contenus seront établis pour le bien être des sociétés futures et en concertation avec les ministères de tutelle.

L'intégralité de la production a pour vocation d'être exportée notamment dans les pays en voie de développement.

2. Orientations, Charte et valeurs :

Nous voulons que nos atouts soient nos Valeurs : La Qualité, l'Utilité, la vocation Universelle.

Nous nous permettrons d'aller au delà des programmes nationaux français. C'est-à-dire, que nous nous dirigeons vers des programmes internationaux ou supra nationaux de demain. Le travail consistera à croiser les contenus des enseignements mondiaux car le produit est destiné à être exporté et que la rigidité qui empêche l'éducation nationale de réformer les programmes à la vitesse des besoins n'a pas de prise sur ce projet qui peut réagir instantanément aux ambitions humanistes des institutions mondiales qui formulent le besoin d'une nouvelle éducation mondiale et concertée, qui prendra effet dès la première production destinée à la sauvegarde de l'environnement dans « le plaisir d'aimer la nature. »

Sorte d'Encyclopédie pratique des apprentissages de l'enfant, le concept devra être Pratique et Efficace, il devra éveiller la Curiosité, ouvrir sur l'inventivité et le sens de l'observation. D'autre part, l'objectif est de projeter l'enfant vers l'avenir dans la découverte du monde et de toutes les cultures. Pour ce faire les équipes auront un gros travail sur l'aspect pédagogique pour transformer toutes les informations en apprentissage ludiques et éthiques.

Par exemple, pour apprendre l'histoire, il serait moral que tous les peuples apparaissent bons et que la guerre crée des atrocités entre « héros ».

Notre but est de donner le goût d'apprendre et de faciliter l'apprentissage fondamental d'une société durable en concertation avec les institutions internationales.

Le dessin animé est un parfait support de l'utopie, qui est à réinventer après une période de mutation accélérée du monde et qui doit intégrer les progrès techniques au service du mieux être humain et planétaire, dans son acception la plus large.

Notre devise : « apprendre est un plaisir »

3. Les moyens techniques d'y arriver

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">a. Les Outilsb. Moyens et apports financier à long termec. Le fonctionnement de l'entreprised. Les Acteurse. Réseaux de professionnelsf. Structure juridiqueg. Outils et méthodes d'évaluations et d'améliorationh. Les grandes étapes de « je veux tout savoir » |
|--|

Pour présenter le plan de la sous section brièvement, j'aborderai d'abord la question des outils, puis celle des moyens et des apports financiers, du fonctionnement de l'entreprise, de l'investissement personnel important de ses membres, des réseaux de professionnels pouvant rejoindre l'action, des acteurs et des partenaires, des grandes étapes de « je veux tout savoir » avant de décrire plus précisément celles de l'objectif intermédiaire : « le plaisir d'aimer la nature » qui fera dès lors l'objet de l'intérêt du document, car les objectifs de « je veux tout savoir » auront été brossés suffisamment pour faire entendre ses positions et ses ambitions et ne reviendra dans le propos qu'au terme des premières échéances sous citées.

a. Les Outils

- Un calendrier clair et tenu à jour
- Une mobilisation internationale et de fait une solidarité des états membres de l'Union Européennes pour la mise en place de systèmes éducatifs relais d'une volonté de réforme de l'éducation, cf. *La Charte de Belgrade* section B.
- Du même fait, la profusion des textes précisant les contenus et la moralité des enseignements, nous tiennent lieu d'outils.
- Le grand nombre des volontaires et passionnés s'ajoutant sans cesse à l'équipe, qui travaille intégralement bénévolement depuis un an et qui s'engage à poursuivre jusqu'à ce que l'entreprise puisse en vivre.
- L'autoproduction initiale des différents supports et documents pour la constitution d'un dossier de présentation aux différentes autorités nationales et européennes. Cette autoproduction est rendue possible par la pluralité des corps de fonctions représentés dans l'équipe.
- La pluralité des approches : En effet, la passion d'apprendre est partagée par des acteurs de tous les horizons et leurs actes et la diversité de leurs provenances bénéficient à une convergence des points de vue et des modes d'expression et d'apprentissage.
- Les manuels scolaires sont des ressources immenses et disponibles pour l'élaboration des contenus des dessins animés.
- La concertation est une clef parmi les outils qui nous sont chers, en effet les décisions sont toujours le fruit de discussions concertées et systématiquement ramenées aux objectifs moraux et d'éthique de l'entreprise.
- Il reste que le temps et la persévérance sont nos alliés...

b. Moyens et apports financiers à long terme

« Le plaisir d'aimer la nature » a une double fonction, celle de dessiner un modèle de référence pour les séries suivantes et celle d'offrir une garantie dès l'origine par une participation humanitaire aux institutions publiques.

Il reste que cette étape a pour autre fonction non négligeable d'apporter les financements pour « je veux tout savoir », ainsi les bénéfices sur la sensibilisation des jeunes au patrimoine naturel s'ajouteront aux revenus financiers intégralement réinvestis pour l'action éducative que propose de porter l'entreprise, condition justifiant l'investissement des participants et garantissant à terme la création d'un grand nombre d'emplois notamment pour les demandeurs d'emplois de l'équipe.

Il est possible que l'équipe puisse avoir à devenir suffisamment importante pour créer réellement beaucoup d'emplois et ce fait justifie également l'investissement public raisonné.

A l'origine du projet où nous en sommes il a paru indispensable d'associer des sponsors pour que les premiers produits puissent être de qualité. A débattre

c. Le fonctionnement de l'entreprise

Dans le fonctionnement de l'entreprise, différentes équipes sont composées. Elles sont amenées à se rencontrer dans une sorte de relai validant leurs travaux.

En amont des spécialistes travaillent sur les contenus et sont chargés de décomposer l'information pour chaque tranche d'âge, formulant leurs sujet dans des grilles spécifiques qui établissent les niveaux d'information entre le plus jeune âge et le niveau d'enseignement supérieur. Ils devront avoir en tête et proposer des premières propositions de méthodes d'approches pédagogiques ou formuler leurs propositions sous forme de scripts.

Il revient dès lors à l'équipe de pédagogues, qui reçoit les dossiers de spécialistes de proposer une palette de solutions éducatives pour faciliter l'apprentissage autrement dit cette équipe doit trouver la méthode pour enseigner le sujet proposé.

Leurs propositions sont soumises à concertation. Le choix est extérieur à l'équipe et la méthode retenue retourne à l'équipe pédagogique pour être développée puis conduite à l'équipe de graphiste.

Un chef d'équipe graphiste élabore alors les premières planches de propositions de personnages et de couleurs dominantes. Ces planches sont soumises à discussion et validées avant d'être renvoyées pour être développées en story-boards puis à nouveau revues en discussions.

La production du film d'animation est alors définitivement transmise à l'équipe de production dans le respect des termes des différents éléments du dossier :

- script
- story-board
- et tout autre document adjoint au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

qui tiendront lieu d'éléments contractuels dans le respect des règles de l'art et y compris toutes sujétions.

Un point sur les équipes transversales.

Le marketing s'occupera de proposer des couvertures pour chaque pays.

Et sous réserve des capacités à venir de l'entreprise, chaque pays ou acheteur sera chargé des traductions pour son pays en amont, à la vente et avant la diffusion qui lui appartiendra dès lors. Néanmoins il est envisageable d'avoir recours à des appels d'offre locaux pour la réalisation des traductions, en fonction des moyens disponibles.

d. Les Acteurs

Porteur du projet :

Laure DUPUY, diplômée d'ESAJ, école supérieure des paysages de Paris.

Spécialiste du développement durable en matière d'environnement, passionnée d'enseignement et réalisation d'un projet (prototype) de jardin éducatif en annexe

lauredupuy@live.fr, 06 23 0355 33

FORMATIONS

2003- 2008 : Etudiante à l'**ESAJ** _ Ecole supérieur d'architecture des Jardins et des paysages

Enseignements : 3000 heures de cours suivies sur :

Projets d'aménagements du territoire, et de parcs et jardins (500 heures)

Etude des milieux (180 heures)

Histoire des paysages et de l'art des jardins (218 heures)

Droit de l'environnement (80 heures)

Connaissance et utilisation des végétaux (260 heures)

Technique des travaux, réalisation de Dossiers de Consultation des

Entreprises (325 heures)

Urbanisme (82 heures)

Lecture des paysages (128 heures)

Communication journalistique et presse sur les sujets du paysage (117 heures)

Architecture (128 heures)

Histoire de l'art (96 heures)

Graphisme (569 heures)

Philosophies des paysages (180 heures)

Formation Informatique en infographie (300 heures)

1999- 2000 Ecole d'architecture de Paris la Villette, 6 mois, initiation

1997- 1999 Droit à l'Université Panthéon /Sorbonne, intérêt personnel

1997 Baccalauréat scientifique option sciences et vie de la Terre

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Juin- sept 2007 Stage au Conseil Général des Hauts de Seines, réalisation d'un dossier de synthèse sur les nouvelles méthodes de gestion dans l'optique d'un Développement durable (joint)

Sept- octobre 2006 Stage au Ministère de l'écologie et du développement durable, réalisation d'une étude sur les actions menées par les CAUE auprès des différents publics pour développer leur sensibilisation aux valeurs des paysages

Avril- mai 2005 Stage en pépinière, apprentissage de la flore

Février- août 2002 Assistante dans trois cabinets d'avocats

Sept- décembre 2000 Commerciale

Janvier- juin 1999 Soutien scolaire

Juillet- août 1998 Responsable adjoint de base nautique

Sept-Juin 1997 Réalisation d'un manuel scolaire sur le programme d'enseignement des sc. et vies de la Terre pour les terminales scientifiques, option sc. et vies de la Terre

Juin- juillet 1996 Agent temporaire, Comptable (OPHLM de Puteaux)

1994-1999 Monitrice de voile

Les associés de l'équipe de « je veux tout savoir »

Laure DUPUY_ Chef de projet, coordinatrice, directeur du pôle environnement
Aurélié DUPUY_ Coproductrice, chef de la production (réalisatrice de thémas d'arte)
Guy DUPUY_ Consultant
Jérôme KARDOS_ Chercheur en Méthodes d'enseignement
Gille CARCONE_ Coordinateur dessin-animé
Evelyne MEISSIREL_ Avocat au barreau de Bruxelles et à la cour de Paris
Fleur DUPLEICH_ Musicienne chargée des génériques
Julie KARDOS_ Responsable des relations en développement avec le Sénégal
Clara VIALLE_ Anthropologue, étude des besoins dans le monde
Paul MORIN_ Sc. politiques, délégué aux relations ministérielles
Tanguy COLAS DES FRANCS_ Responsable unité graphique, suivi du projet environnement
Isabelle GIANKARLI_ Déléguée au projet Ardèche et tribus nomades « le plaisir d'aimer la nature »
Raphaëlle DEVEMY_ Ingénieur agronome, projet environnement, déléguée aux relations Afrique, Asie
Audrey BROUSSE_ Spécialiste chargée de l'écologie et du développement durable
Charles KUNTZ_ Lay-outer du personnage principal, travail sur story-boards
Sébastien FRERY_ Webmaster
Philippe GONZAGUE_ Juriste
Des jeunes : critiques et conseils, intéressés par le projet dont **Tommy FITOUSSI**

Sont prêts à s'engager dans le projet **40 étudiants d'ESAJ** dont la liste exacte n'est pas encore établie (ces étudiants étant pour la moitié occupés à préparer leurs diplômes pour mai 2009. Néanmoins, le projet a rencontré un grand enthousiasme au sein de l'école et les étudiants ont donné un accord de principe qui dépendra de l'accord de l'Europe et de la possibilité de réaliser le projet d'un point de vue financier.

A cela s'ajoutent les membres de l'équipe déléguée aux dessins à proprement parlé, composée des futurs salariés ou d'intermittents et dont un certain nombre reste encore à engager :

1 chef déco (charte graphique): Tanguy Colas des Francs
1 lay-out er (pour les lignes) en pour parler avec les sœurs Chin
10 à 20 intervallistes
5 à 10 coloristes
1 Monteur
1 Compositeur (compositing) aux effets spéciaux
1 à 3 personnes aux Décors
1 à 5 postes pour les personnages spéciaux + quelques postes spécifiques par rapport aux talents particuliers de l'équipe
1 petit orchestre ou l'utilisation des grands morceaux de musique classiques de Beethoven ou autre (dont les droits d'auteurs seront dans ce cas à prévoir)
1 coordinateur des équipes
1 responsable du parc informatique
Et une société comme Dubbing Brothers, par exemple pour l'habillage et les bruitages

Les Partenaires qui vont être contactés

Ministères français de tutelle :

- Ministère de l'écologie et du développement durable
- Ministère de l'éducation national
- Ministère de la culture
- la région Ile de France

Des entreprises spécialisées dans les méthodes extensives pédagogiques pouvant être intéressées pour s'investir ou s'inscrire dans ce projet :

- abc Mélody (département langues, pas encore engagé)
- la hulotte (vivement intéressé et ayant déjà accordé un accord de principe pour la réalisation d'un épisode pilote issu de leurs bande dessinée cf. les exemplaires joints)
- les éditions delachaux nieslé

Des Universités européennes qui s'investissent déjà dans des programmes d'échange interculturels sont également recherchées par exemple :

- Collège SSKKII, Université de Göteborg (Suède)
- Institution pour le développement des compétences (Allemagne)

e. Réseaux de professionnels de l'environnement

Dans l'équipe de « je veux tout savoir » pour le pôle éduquer à l'environnement, se sont réunis une quarantaine d'étudiants diplômé 2007-2008 et bientôt mai 2009 prêts à donner leurs diplômes pour la réalisation de la troisième série de l'éducation à l'environnement. Ces étudiants ont un bagage reconnu internationalement.

En effet l'Ecole d'Architecture et des paysages propose un enseignement extrêmement riche sur quatre ans qui garantit la qualité des éléments dont dispose le projet.

Chaque diplôme est le résultat d'un an de travail dans la recherche sur les différents thèmes et problèmes d'aménagement actuels et qui prennent en compte les notions de développement durable et qui se soucient d'un aspect réaliste et réalisable aussi bien en ce que ces diplômes sont des projections sur des sites réels que sous l'aspect budgétaire, puisque chaque étudiant est tenu de prévoir un aménagement dans des budgets réalistes et effectue un DCE complet y compris un DQE.

Il ressort que chaque épisode de la série professionnalisante est le fruit d'un an de travail au plus haut niveau d'étude en environnement. L'ESAJ est une école de renom international. Cf. Le diplôme pilote (B.2.)

f. Structure juridique de l'entreprise...

L'entreprise « je veux tout savoir » est une entreprise en création qui aura la forme d'une Société Anonyme dès Avril 2009, les partenaires en sont les propriétaires. Et l'équipe de

graphiste reste à engager comme salariés de l'entreprise, leurs travaux débiteront avec l'apport financier.

g. Outils et méthodes d'évaluations et d'amélioration

La moralité de l'action et ses objectifs auront un impact social et mondial à développement infini, c'est une nouvelle approche de l'enseignement, qui n'est justifiée que par les programmes qui peuvent se partager, vers un progrès équitable et partagé avec les pays pauvre.

Stade d'APS -étape 1 Définition de l'entreprise et composition de l'équipe initiale
 -étape 2 Analyse du contexte international et des pays précurseurs en
 matière d'éducation à l'environnement

L'étape 3 doit être soutenue par des sponsors

Efficacité des actions

Seule la production constitue un réel outil d'évaluation

Bon usage des fonds

Les financements correctement employés l'auront été pour la réalisation de produits finis utilisables, dans un premier temps et le retour d'investissement devra permettre aux équipes de vivre correctement de leur travail.

Apprécier l'impact d'un projet ou d'un programme

Les modèles étrangers nous montrent que les pays qui supervisent déjà des actions concrètes d'enseignement scolaire des sciences de la Terre revenant des enseignements stricts dits « nobles » à des contenus permettant à l'enfant d'apprécier son environnement et de sensibiliser par ce biais la société d'avenir sont en même temps des pays où l'environnement est extrêmement riche et protégé. Ces pays sont également des pays parmi les plus développés et montre un exemple de respect de l'environnement dans leur consommation d'énergie, parmi eux on trouve l'Allemagne, la Suède, la Suisse, le Canada...

Le présent document va décrire en partie C. les critères d'évaluations qui permettent de se rendre compte notamment dans ces quatre pays, de l'amélioration du rapport entre le citoyen et son environnement.

Evaluer un dispositif pour l'amélioration :

La composition des équipes à moyen et long terme est un facteur d'amélioration du projet. Les différents membres développeront pour chaque pôle d'enseignement ou d'activité, une équipe extensible au besoin de la production, ainsi, l'ingénieur du son sera-t-il chargé de constituer son équipe de même que les différents enseignants, chacun pour leur matière, ou pôle, et il en sera de même pour le commercial, la juriste, les musiciens etc.

Plusieurs niveaux d'évaluation de la réalisation :

Jusqu'à 2010 : Le principal critère reste la production des documents nécessaire à la réalisation de la première série, l'étude préliminaire des rapports entretenus par les enfants avec les contenus des enseignements généraux et l'avancement nécessaire pour obtenir l'agrément et le soutien des différents partenaires européens et des institutions françaises de sorte que le dossier puisse être retenu par la commission européenne.

Les indicateurs d'évaluation sur le long terme :

Les indicateurs d'évaluation sur le long terme sont les résultats en lien avec les objectifs c'est-à-dire une connaissance accrue de la nature et des paysages et leur préservation. Puis ensuite une meilleure cohésion internationale sur les sujets d'éducation, et un partage des savoirs avec les pays en voie de développement et notamment ces pays qui sont les victimes du comportement occidental vis-à-vis de son environnement, c'est-à-dire les pays qui seront les premiers atteints par le changement climatique.

h. Les grandes étapes de « je veux tout savoir » :

Planning des réalisations sur le long terme

Etape 1 : 2007-08 Constitution de l'Equipe Initiale de l'entreprise et définition du travail et de l'Esprit de « je veux tout savoir »

Etape 2 : 2008-09

- Synthèse des programmes de l'enseignement général concernant l'enseignement de la nature et de l'environnement de trois pays en avance : la Suède, la Suisse, le Canada pour la réalisation des contenus de la première série : « le plaisir d'aimer la nature »
- Associer des partenaires publics, ministères de tutelle et société de production de dessin-animés.
- Mars 2009 : proposer le projet « le plaisir d'aimer la nature » à la commission Européenne pour l'apport du budget de réalisation de cette première série.

Etape 3 : 2010-13 Réalisation de « Le Plaisir d'Aimer la Nature », un projet rendu public

Etape 4 : 2012-2013 réalisation de la pré-production des séries destinées au soutien scolaire des sixièmes

Etape 5 : 2013 et suivantes Réalisation des programmes collège, lycée et primaires.

Etape 6 : Extension de l'activité de l'entreprise aux programmes d'histoire et de littérature mondiale. Et introduction d'un cours de langue sur l'esperanto cf. annexe V.

Etape 7 : Les successeurs de l'entreprise étendent ses prérogatives à toutes les matières jugées importantes pour les générations suivantes dans le respect des concertations internationales pouvant ainsi se perpétuer indéfiniment pour le bien être des sociétés mondiales futures.

Un projet en annexe de réalisation de jardin éducatif, présentation d'un projet fictif dans le parc de la vallée aux Loups

5. Les Objectifs intermédiaires

L'étape 1 étant réalisée, il convient de détailler ici les étapes 2 et 3 qui font l'objet d'un même travail pour la réalisation de « le plaisir d'aimer la nature » dont l'aboutissement constitue l'étape de lancement de l'entreprise.

L'étape 2 étant le programme de l'année en cours les documents annexés et le présent mémoire s'y arrêtent spécifiquement de sorte qu'ils composent sa partie écrite.

Présentation de la méthode de travail pour la réalisation des étapes 2 et 3 :

Etape 2 :

- synthèse des programmes de l'enseignement général de trois pays en avance : la Suède, la Suisse, le Canada pour la réalisation des contenus de la première série : « le plaisir d'aimer la nature »
- associer des partenaires publics, ministères de tutelle et société de production de dessin-animés.
- proposer le projet « le plaisir d'aimer la nature » au Comité Européen pour l'apport du budget de réalisation de cette première série OU au moins des trois épisodes pilote, travail nécessitant un apport financier de l'Europe de 3 000 000 d'euros

Etape 3 : réalisation de « le plaisir d'aimer la nature », exercice 2010, un projet rendu public
Des les premiers soutiens financier la réalisation des épisodes sera dirigée par une équipe spécialisée dans le dessin-animé. A la tête de ce groupe :

Gille Carcone, virtuoses en dessins animés, **Aurélie DUPUY**, directeur de production, **Tanguy Cola des Francs**, paysagiste de renom (diplômé d'ESAJ) et graphiste de grande qualité chargé de l'unité graphique et de la cohérence en environnement des dessins de paysage et **Laure DUPUY**, chef de projet du Pôle Environnement. Il conviendra d'embaucher toute personne nécessaire à l'équipe de réalisation. **Les budgets seront affectés pour financer le travail de cette équipe y compris le travail des équipe d'ingénierie du son et musicales.**

Pour terminer la présentation de l'entreprise, proposition de réflexion et Analyse sur l'enseignement général : Une prise de parti et une Politique de l'entreprise.

Il est de notre devoir de prendre parti et de nous engager en termes de politique de l'enseignement. Et si nous sommes prêts à rester humbles, et à remettre en question les différents points suivants, il a paru indispensable de raconter l'esprit dans lequel l'entreprise s'engage au départ avec la réserve, toutefois, de pouvoir améliorer sa politique de l'enseignement.

Dans tous les cas cette démarche s'inscrit dans la perspective d'un développement durable en « pensant global pour agir local » :

Dans l'enseignement général, on trouve les sciences strictement organisées, vues et révisées de telle sorte qu'elles apparaissent et forment les esprits à et vers une rigueur toute scientifique, y compris dans les matières dites littéraires où les formules s'inscrivent dans une conception ou une compréhension globale, justifiable à l'excès, laissant trop peu de place à l'interprétation libre.

La certitude ou l'habitude de la certitude dans les schémas d'apprentissages privilégiés actuels doivent céder la place à l'expression des individus en devenir, à leurs questionnements pour lesquels la classe est un lieu privilégié d'expression et d'échange.

Pourtant, c'est cette même certitude qui provoque les guerres d'une part, et le besoin de démontrer d'autre part, ce qui n'est pas nécessairement néfaste dans le second cas, mais bénéficie d'avantage à un cycle d'enseignement supérieur et non initial, car à la base, l'enfant doit se révéler quelque part et produire de lui-même, porté par une spontanéité qui doit être reconnue et valorisée.

Le professionnalisme justifie ses actes sur le modèle de la science exacte ce qui bénéficie à une foi et une non-remise en question qui rend trop souvent aveugle.

La certitude est un discernement qui n'en est pas un s'il vient à être arrêté à des prérogatives exemptes des éléments qui sortent de la condition du spécialiste et qui appartiennent pourtant bien souvent à un bon sens commun. On en voit aujourd'hui les effets à l'échelle des catastrophes climatiques qui s'annoncent.

Ainsi nulle certitude ne doit s'abroger des autres disciplines et considérations extérieures.

Il semble que si la matière c'est-à-dire le contenu des enseignements à retenir venait à être accessible à tous et facile à retenir, il resterait une place privilégiée et accru à l'échange entre les professeurs et leurs élèves, tous déchargés ; il ressortirait une place prépondérante à la Participation, la Discussion et la Production personnelle des élèves. Favorisant la place de l'individu dans ce rapport étroit entre sa perception et son goût pour intervenir ou réfléchir.

Dans ce contexte, sa Production devient l'élément phare du développement de l'enfant qui apprend à se reconnaître dans ce qui sort de lui. Le fardeau, s'il en est, ne pèse plus en termes de contenu mais d'Expression de soi.

Ce déplacement peut amener un mieux vivre chez l'enfant ou l'adolescent plus à même d'être Reconnu, de se reconnaître ou de se connaître ; ce qui est extrêmement important à leurs âges.

II. La série, « le plaisir d'aimer la nature », Éduquer à l'environnement

1. Des moyens pour « le plaisir d'aimer la nature »
2. les outils
3. Les objectifs stratégiques
4. Effets espérés à différentes échéances
5. Enoncé du Plan de travail pour « le plaisir d'aimer la nature »

1. Des moyens pour « le plaisir d'aimer la nature »

Lieu de diffusion

La série, une histoire qui se raconte

L'obstacle financier

La stratégie de mise en route du projet

Lieu de diffusion :

L'objectif à long terme est de faire bénéficier le maximum de pays de l'enseignement général des pays développés notamment dans le cadre d'un développement équitable et durable. Néanmoins, pour initier le projet et dans la perspective de rendre visible l'enseignement à moindre coût et pour atteindre l'objectif de diffusion maximum de la série « le plaisir d'aimer la nature » les pays partenaires souhaitant s'associer au projet pourront bénéficier de cette première série destinée à la sauvegarde de l'environnement moyennant leur participation aux traductions.

La série, une histoire qui se raconte :

La première série destinée aux plus jeunes est en cours de négociation avec *la Hulotte* pour utiliser comme support de scripte leur contenu et dans la perspective d'associer les bénéficiaires des droits d'auteurs, ceux-ci leur restant dus au terme d'une potentielle participation européenne au financement du projet. En effet cette revue traite de la faune et de la flore en les enseignant de manière accessible aux plus jeunes, de façon ludique et d'une rigueur toute scientifique avec cette passion et cette verve d'un professeur et enseignant passionné et unique parfaitement adaptée à sa philosophie CPN, **Connaitre pour Protéger la Nature**, au contenu de leurs enseignements seraient ajoutées des notions de connaissances des milieux végétaux, la reconnaissance des plantes en voie d'extinction, les animaux qui leur sont associés et qui sont de ce fait en danger et des premières propositions de résolution des problèmes et l'évolution du paysage souhaité, en s'inspirant d'une bonne connaissance des pays qui proposent des modèles soutenables.

Pour la seconde série visant des enfants plus âgés, une équipe envoyée spécialement travailler sur le terrain dans les tribus nomades d'Ardèche et visant le départ au tour du monde au départ du 9 septembre 2009, effectue aujourd'hui un support vidéo qui servira aux compositions naturalistes des séquences destinées à l'apprentissage destiné par nos équipes aux 14, 15 ans visant à l'utilisation de la nature sous différents aspects : culinaire, médicinale, esthétique et botanique, et constructifs.

La troisième série destinée aux 16-18 ans sera regardée plus jeunes ou retenue pour l'éducation à l'environnement sous un aspect professionnalisant. Ainsi la série sera articulée autour de l'axe de vue d'un paysagiste abordant différents sites **dans le monde entier et sous l'aspect des différents problèmes environnementaux** et traiteront ces problèmes en aménageant et en ayant à faire aux différents corps de métiers, coordonnant les actions nécessaires à la sauvegarde de l'environnement ou pouvant améliorer la qualité de l'environnement dans une acception réaliste et engagée dans l'entreprise d'un développement durable. Cette partie de la série est supportée par un manuel de cours en cours d'élaboration répertoriant les contenus de 35 diplômes réalisés en 2007 et 2008, sur des sites réels, par les étudiants d'une grande école de paysage : l'ESAJ. Chaque diplôme représente un an de travail et le projet se dote avec eux de près de 35 ans de travail, à ceux là s'ajoute une réflexion sur les contenus des enseignements proposés par les pays avant-gardistes en matière d'éducation à l'environnement, à savoir pour l'instant la Suède, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et le Canada. En effet, la France a perdu en botanique au profit de matières dites plus nobles et conduisant plus sûrement à la médecine or une politique de réforme est engagée et la réintroduction de bases en matière d'environnement sont en cours de réflexion. Déjà on peut compter que des livres de cours comme le Bournérias (cf. Annexe I. Bibliographie), ou le guide illustré de l'écologie aux éditions la martinière devront faire leur entrée dans les classes pour la sauvegarde de l'environnement. En tout état de cause ce troisième volet de la série aura vocation à amener les jeunes à s'orienter vers une connaissance et des métiers plus proches de la nature, filières encore extrêmement peu empruntées par les citoyens dont l'impact sur l'environnement augmente proportionnellement avec leur nombre et avec leur ignorance.

L'ensemble des trois séries va progressivement amener les futures générations à changer d'abord leur regard puis leurs gestes envers la nature et renseigner sur l'ensemble des mesures nécessaires et viables dans un contexte réaliste notamment grâce aux diplômes d'ESAJ dont les contenus sont strictement simulés sur des sites et des solutions réelles.

L'obstacle financier :

L'entreprise ne dispose encore d'aucun moyen mais, la préparation de la pré-production conduit à la réalisation d'un projet clef en main que notre commercial serra amené à proposer dès le mois de juin après les premières étapes de présentation (notamment les story-boards et les scripts) sera achevé. Il conviendra alors de proposer des actions aux grands publics pour 10% de l'entreprise, de proposer aux investisseurs nationaux, locaux et lobby parmi les pollueurs/payeurs. Une dernière solution a été envisagée avec le fils de l'empereur du Cameroun, monsieur Arthur Médjo intéressé par le projet pour faire participer les pays en voie de développement aux prémices du projet. Ces pays auraient ainsi l'occasion de voir revenir le produit fini à moindre coût permettant ainsi à ces pays d'accéder à l'éducation pour un moindre coût et selon le principe de retour à l'envoyeur.

Le projet bien que viable ne dispose pas encore des garanties nécessaires à sa réalisation et en aucun cas ne verra le jour sans le soutien soit de l'Europe, soit d'investisseur, sponsors ou actionnaires. L'entreprise peut également espérer séduire des gros investisseurs qui affectent déjà de gros budget à l'environnement sous l'aspect du pollueur payeur comme **Renault** ou **EDF...** Cependant pour faire participer les gros investisseurs, le dossier doit être muni d'éléments visuels de qualité, en effet le projet est ambitieux et nous voulons une qualité n'ayant rien à envier aux plus grands. Pour cela nous avons dans nos équipes des musiciens de grand talent étant capables de produire un assortiment musical de la valeur des premiers Disney, virtuoses en musique classique et recrutons les mêmes talents chez des story-boarder. Le projet enthousiasme et réunit peu à peu une équipe de personnes extrêmement qualifiées.

Pour leur permettre de travailler sur les épisodes pilotes qui permettront au projet de se vendre et d'obtenir le soutien financier nécessaire à sa réalisation, à ce stade, nous avons besoin de l'Europe pour poursuivre. La mise en marche du projet nécessite à peu près 4 000 000 d'euros. Pour un an de travail de lourdes équipes compétentes et leurs locaux et matériels. C'est ce qui amène ce projet devant votre commission aujourd'hui. Cf budget en pièce jointe.

La stratégie de mise en route du projet :

La stratégie de mise en route du projet consiste dans le ralliement du maximum de participants actifs et dans l'élaboration des manuels supports de cours des épisodes des trois séries composant « le plaisir d'aimer la nature ».

2. les outils

Les outils sont non seulement des objectifs opérationnels concernant les différents supports précédant le dessin mais aussi la création de l'entreprise par nos acteurs.
Ce sont aussi les ressources documentaires :

La rédaction des cours proposés par la série s'inspire déjà des ouvrages destinés à la connaissance de l'environnement suivant :

- *Sauvages et comestibles* de Marie-Claude Paume_ aux éditions Edisud
- *Dictionnaire étymologique de botanique* de François Couplan_ aux éditions delachaux et Niestlé
- *Glossaire botanique illustré* de Bernard Clesse_ entente nationale pour la protection de la nature
- *Flore complète portative de la France de la Suisse et de la Belgique* de Gaston Bonnier/ Georges de Layens_ aux éditions Belin
- *Guide des fleurs sauvages* des guides du naturaliste
- *Encyclopédie pratique du jardin* de Anita Pereire_ aux éditions Hachette
- *L'Herbier érotique histoires et légendes...* de Bernard Bertrand- aux éditions plume de carotte
- *L'Herbier oublié. Secrets de plantes retrouvés* par Bernard Bertrand aux éditions plume de carotte
- *Le guide illustré de l'écologie* de Bernard Fischesser et Marie-France Dupuis-Tate_ aux éditions de la Martinière

3. Les Objectifs stratégiques

**Les grandes étapes de « Le plaisir d'aimer la nature »
Planning des réalisations**

Les grandes étapes de « Le plaisir d'aimer la nature »

Etape 1 : Obtenir l'accord définitif de monsieur Pierre Déom pour la réalisation de la première série. Pour ce faire : étant donné qu'il nous a permis de produire une proposition de qualité en utilisant son support et qu'il s'engage sur ce point à me laisser travailler pour cette première étape sans retenir ses droits d'auteur, il s'agit de mettre tous les moyens nécessaires à une proposition qui lui plaise. En effet monsieur Déom ne travaille pas dans un but lucratif et accepte pour la première fois d'être repris. De nombreux éditeurs lui ont déjà proposé d'être publié en couleur ou sous toute autre forme moins humble mais il a décliné toutes leurs propositions. C'est donc un espoir inespéré de rendre son message public et accessible au plus large public possible.

Dans le même temps réaliser les vidéos/supports prises en Ardèche sur les cours dispensés aux enfants dans les tribus nomades.

Etape 2 : Réaliser en 2009 toute la pré-production des séries de l'environnement et plus particulièrement des trois épisodes pilotes.

Etape 3 : Avec l'obtention des subventions, réaliser en 2010 ces trois épisodes avec les moyens nécessaires à une réalisation de qualité digne d'un label de qualité et d'éducation

Etape 4 : Vendre le projet en amont de sa réalisation aux diffuseurs et aux investisseurs

Etape 5 : Réaliser tous les épisodes des trois séries à proprement parler, 2011-2014.

Etape 6 : Traduire les trois séries dans toutes les langues Européennes.

4. Effets espérés à différentes échéances

A moyen et long terme, les effets espérés sont :

- Un changement du regard des jeunes générations vers la nature, reconnaissant ses individus.
- La capacité d'utiliser les plantes des cueillettes, favorisant un intérêt accru et un amour plus fort de l'environnement, passage obligatoire pour sa préservation à longue échéance.

- La connaissance des enjeux et des actes professionnels nécessaires à la préservation de l'environnement. Et promotion du métier de paysagiste diplômé des grandes écoles de paysage en France (il n'y a aujourd'hui en France qu'un millier de paysagistes pour 3000 en Angleterre et 6000 en Allemagne)
- Une meilleure prise de décision des professionnels de la prochaine génération
- Des efforts moins lourds pour les enfants surchargés par des programmes scolaires extrêmement lourds
- Un partage plus équitable des connaissances nécessaires pour les pays en voie de développement
- Mise en place de concertation d'experts internationaux pour l'éducation des futures générations, et soutiens des enseignants à qui il reviendra une plus grande place pour les échanges et la parole avec les élèves plutôt que passer tout le temps sur les contenus des matières.
- Allègement du poids de travail des enseignants et des enfants.
- L'entreprise destine l'utilisation des dessins-animés à un public scolaire (très peu atteignable cf. Annexe III actions des CAUE en France sur la question de l'environnement). Ce support pourra être diffusé à la demande des institutions scolaires librement. (en cours d'étude un projet de partenariat avec le Centre National de Documentation Pédagogique _ et les CRDP, centres régionaux, cf. réseau SCEREN)

5. Enoncé du Plan de travail pour « le plaisir d'aimer la nature »

Le travail consiste dans un premier temps à transformer chaque diplôme et chaque bande dessinée de la Hulotte en scénarios pour permettre aux story boarder de prendre le relais. La pré-production est un travail de longue haleine car elle fait intervenir en amont des spécialistes de l'éducation qui rendent les informations accessibles aux moins initiés. C'est pour cela que la production prévoit de proposer à monsieur Pierre Déom un premier épisode particulièrement travaillé pour qu'il accepte définitivement de s'engager à nos côtés, en effet, il a déjà produit un travail phénoménal en matière de présentation de l'environnement qui rend le contenu accessible aux plus jeunes. Son travail est le travail d'un enseignant et représente une vie de travail, abouti.

Ainsi la production part déjà avec son enthousiasme pour notre projet qui se veut être le successeur des séries « il était une fois la vie » (enseignement des sciences du corps) et « il était une fois les découvreurs » (enseignement des sciences physiques).

Si la production se munit de son travail, elle pourra se concentrer sur les diplômes dont les contenus sont en dernière phase de réalisation par les étudiants d'ESAJ pour une moitié et déjà en cours de transformation pour les autres. Le premier est celui que je vous présente plus loin et qui est mon propre diplôme, car en tant que porteur du projet, j'ai imaginé un concept

de jardin éducatif donc pour cette épisode le projet s'assortit d'un site potentiel d'apprentissage dans la nature en Plein milieu urbain.

Partie 2. Pour illustrer « le plaisir d’aimer la nature », trois épisodes pilotes :

1. Série « la hulotte ».

Esquisse d’un projet pré-dessiné

2. Série « peuples autochtones ou comment vivre en harmonie avec la nature ».

3. Les séries du paysage

Le concept, un dessin animé avec le jardin assorti

1. Série « la hulotte » .

Esquisse d’un projet pré-dessiné

Insertion d’extraits des épisodes n° 50 et 42/43 en pourparler avec la Hulotte.

A commander en ligne sur le site de la hulotte

2. Série « peuples autochtones ou comment vivre en harmonie avec la nature ».

Cette série s'inspire de références : livres de cours telles que

- *Guide des groupements végétaux de la région parisienne de monsieur Marcel Bournérias, Gérard Arnal et Christian Bock* aux éditions BELIN
- *Sauvages et médicinales, plantes remèdes pour nos petits maux* de M.C. PAUME aux éditions Edisud
- *Sauvages et comestibles* de M.C.PAUME aux éditions edisud

La mise en scène se passe dans les tribus nomades qui traversent le monde et pour sa réalisation et son réalisme, nous avons envoyé les cours pour qu'ils soient enseignés aux enfants des tribus devant l'œil de nos caméras qui apprennent de la bouche des enfants les questions qui leur viennent et leur plaisir d'apprendre.

Les cours sont également accés sur les milieux végétaux et s'articule en apprentissage saison par saison et milieux après milieux sur l'apprentissage de la botanique et sur les gestes des tribus qui préservent et utilisent leur environnement pour tous les gestes du quotidien.

1. Les séries du paysage.

LE CONCEPT : UN DESSIN ANIME AVEC LE JARDIN ASSORTI

I. Le dessin animé éducatif

Le dessin animé met en scène un paysagiste comme « héros », il en faut bien un, et raconte comment il va regarder un site naturel, déterminer ce qu'il faut protéger et réunir tous les corps de métiers compétents pour arriver à résoudre les grands problèmes environnementaux. Ce concept met en scène, épisode après épisode tous les métiers qui prennent des décisions concernant l'environnement avec un regard concerté devant les difficultés réelles que rencontrent les professionnels qui ont la mesure de l'impact sur l'environnement de leurs décisions.

Autrement dit, les étudiants qui mènent un grand nombre de démarches pour la réalisation de leurs diplômes sont personnifiés dans ce personnage et c'est le parcours et les recherches d'un aménageur conscient de tous les enjeux y compris économique qui est mis en scène dans chaque épisode. Un aménagement peut être fait de trois à quatre épisodes si besoin.

Je vous présente ci-après un exemple de diplôme d'ESAJ, celui que j'ai en premier sous la main, le mien.

II. Un prototype de jardin éducatif, un exemple parmi les diplômes.

L'Aménagements de la propriété Thévenin dans la Vallée aux Loups à Châtenay-Malabry dans les Hauts de Seine

Réserve d'une qualité exceptionnelle pour la faune indigène, comme il en existe peu en île de France. Parc de 12 ha en plein milieu urbain.

- 1. Analyse et présentation du site, disponible en version papier (images trop lourdes)**
- 2. Parti d'Aménagement**

2. PARTI D'AMENAGEMENT

Le site est un lieu plein de charmes situé dans la banlieue parisienne, au Sud du 92, à moins d'un kilomètre à l'Est du Parc de Sceaux, au cœur de la Vallée aux Loups. Il est bordé à l'ouest par le célèbre arboretum du Parc et au nord, par le parc du musée de chateaubriand.

Dans la parcelle qui fait l'objet de mon étude, il s'agissait d'abord de réfléchir aux **Opportunités** d'utilisation de ce site faisant partie des **zones de préemption du parc** de la Vallée aux Loups **au titre des Espaces Naturels Sensibles**. En effet, la parcelle Thévenin a **vocation à faire partie du patrimoine départemental**, Patrimoine naturel et historique.

Il était d'abord opportun de **cerner** quelle pouvait être **sa vocation**, eu égard à **ses atouts, sa position géographique, et sa valeur historique**.

Puis, d'**inventer des usages** en rapport avec cette vocation, qui permettront au public de pénétrer ce site fragile, sans l'abîmer.

Enfin, j'élaborerai **un projet qui serve l'ensemble des attributs recensés et qui répondent aux objectifs fixés par les nouveaux usages**.

Quelques points essentiels à la compréhension du projet :

Les conclusions de mon analyse ont mis en évidence la présence d'**une faune exceptionnelle** particulièrement dépendante de la gestion douce qui y pratiquée actuellement. Cette parcelle est déjà considérée par le Conseil Général comme la réserve faunistique du parc de la Vallée aux Loups. Le projet élabore donc **une stratégie écologique** visant à protéger et à favoriser la présence de cette biodiversité en proposant notamment **d'enrichir la végétation d'espèces associées à la faune en place**.

Certaines parties de la propriété Thévenin ont été gravement touchées par la tempête de 1999, la régénération entreprise dans les années qui ont suivi, a mal repris. **Finalement, c'est une régénération naturelle qui s'opère**. Une végétation spontanée s'est installée dans les trous laissés béants où les ronciers dominent de tous jeunes arbres. Ce contexte récent donne libre cours au projet pour s'installer sur les zones de chablis.

Les études pédologiques du site, effectuées sur l'ensemble des 80 ha de la Vallée aux Loups révèlent trois types de sols :

- sols bruns lessivés sur argile à meulière,
- sols podzoliques dans sables enrichis en limon,
- Podzols dans sable pur. (sables de la nappe de Fontainebleau),

Ainsi, l'ensemble les espèces choisies correspondent à un sol acide ou neutre.

Problématique

La première caractéristique du site est d'être un milieu rural fragile, et préservé miraculeusement en plein milieu urbain.

Le site est largement déterminé par sa situation sur une zone d'affleurement de sources, et se partage en **deux types de milieux**, l'un humide et l'autre plus sec, répartis de part et d'autre du ru, qui traverse la propriété et qui donneront lieu à l'installation de deux types de végétation, caractéristiques de ces milieux.

Sans arriver à l'extrémité de fermer les milieux les plus fragiles, notamment la mouillère, il s'est avéré important de trouver des solutions qui permettent leur préservation tout en les donnant à voir.

D'autres endroits devront être préservés, ce sont les lieux qui font le charme du site. La nature a ici un aspect naturel, presque rural, bien sûr, le ru qui cours librement dans la nature sur cette parcelle contribue largement au charme du lieu, mais la végétation qui s'est développée autour revêt également un aspect romantique et particulièrement naturel qui participe à l'enchantement de cette parcelle préservée de l'urbanisation qui a mangé tout autour les champs et les reliefs de la commune.

Le devoir d'intervention qui précède l'entrée du public dans un site fragile et la nécessaire recomposition de toute la partie du parc qui est détruite depuis 1999 amènent à **la problématique de l'aménagement qui sera donc de préserver les parties du site qui font son charme et de n'intervenir que de façon très respectueuse en gardant l'esprit champêtre et rural du lieu.**

2 PROJET et STRATEGIE VEGETALE

Tout en servant un dessin paysager, le parti fait écho au lieu dit des « friches » qui racontent et mettent en vitrine les valeurs de la nature dite « ordinaire » même si cette fois ce n'est pas la biodiversité floristique mais animale qui sera mise en avant. Il en résulte une intention global autour du thème des écosystèmes dans ce parc dédié à l'écologie et à son enseignement.

Les trois grands principes de l'aménagement seront destinés à

- I. Valoriser et préserver le patrimoine naturel, notamment faunistique
- II. Préserver la cohérence naturelle et historique du paysage
- III. Accueillir le public et développer une approche éducative liée à l'environnement du site.

D'un point de vu végétal : Deux grands thèmes.

Pour répondre aux **intentions écologiques de protection et d'enrichissement de la biodiversité**, le projet sera mis en œuvre avec le souci d'une extrême délicatesse dans les règles de l'art décrites dans mon mémoire sur la gestion différenciée et scrupuleusement suivies de l'enseignement dont m'a fait bénéficier le Conseil général. Les plantations seront toutes mises en place aux périodes propices par des professionnels affectés à l'entretien de la Vallée aux Loups et formés pour ce mode de gestion. L'ensemble des végétaux correspond aux milieux naturels de la Vallée aux Loups, leurs associations seront également pensées par groupements associés indigènes et utiles pour la faune.

Cependant dans l'optique de répondre également au **souci pédagogique** qui est le parti du projet un certain nombre des arbres et des coupes annuels pourront être effectué par des groupes, dans le cadre des cours de jardinages déjà dispensés sur les parcelles de l'Arboretum et de l'île Verte dans la Vallée aux Loups. Le maximum de milieux seront mis en place et les parcours de découverte permettront de les découvrir tous successivement. Le fonctionnement du jardin a ce souci pédagogique et propose au visiteur de se promener sur les chemins et de pouvoir récolter le long des chemins ce qu'il voudra, mais ne peut pas entrer dans les jardins destinés à la faune. Ainsi le public aura à voir le jardin aux oiseaux depuis des observatoires disposés tout le long des chemins le long desquels se succèdent des fruitiers où le promeneur peut cueillir à son gré. Ces fruitiers vont en même temps attirer les oiseaux. Parmi les essences choisies, on choisira les fruitiers les moins plantés pour favoriser la biodiversité (*lire fruits et légumes oubliés*). De ses cueillettes le public sera ensuite invité à se rendre dans la bâtisse destinée aux ateliers sur le thème de la biodiversité. De même dans le potager aménagé dans l'esprit des jardins partagés où les enfants et groupes seront invités à faire pousser les légumes « oubliés » la cueillette est autorisée et sert de plateforme de lancement pour la réintroduction des espèces en voie d'extinction car de laissée par le marché qui ne favorise que les espèces qui se vendent bien. Ainsi des espèces s'éteignent et sont pourtant l'alimentation de toute une faune associée. Il résulte que dans le bâtiment les promeneurs seront accueillis et pourront apprendre à cuisiner soit les légumes soit les herbes de leurs cueillettes.

Certaines parcelles porteront des noms, soulignant leur attrait : Ce sont les points forts de l'aménagement.

- « le jardin des papillons » (destiné en fait à toute l'entomofaune)
- « le jardin des oiseaux » qui intégrera la ZNP fermée et les rideaux que pourront scruter les curieux depuis les postes d'observations dissimulés derrière la grande haie longeant le chemin enherbé et détrempé par les eaux de sources remontantes.
- Le belvédère permet d'observer le site soit avant 10H le matin soit après 16H le soir, heures où l'intérieur du parc sera fermée compte tenu de la volonté de maintenir la faune en place. Ce qui nécessite de la laisser sortir à ses heures propices. *Deux groupes d'étudiant ou d'élèves seront éventuellement admis à ces horaires chaque semaine.* On peut noter que l'ensemble de la périphérie du parc permet cette approche mais que le belvédère est son point fort, d'autant

qu'il participe à une pénétration par palier dans la zone sensible même dans les horaires d'ouverture.

- La grande prairie est une ancienne pâture, elle est sans doute la partie la moins fragile du site et elle bénéficie d'une magnifique vue sur le grand paysage et sur le château de Sceaux. Elle sera ouverte au public, enrichie également en végétaux extraits des enseignements les plus répandus dans les universités pour servir un plan pédagogique global qui prévoit que s'asseoir dans l'herbe participe à l'enseignement. D'autre part, ce parti se justifie d'autant plus que cette prairie est la seule de toute la Vallée aux Loups de cette taille où on peut admettre les visiteurs et riverains sans abîmer le site. *La Vallée aux Loups est étrangement méconnue des riverains et doit leur offrir le support de bien vivre minimum qu'apportent bien souvent des parcs moins fragiles.*
- Le potager et le verger seront ouverts en permanence au public en libre accès. L'idée est d'une part de cultiver des espèces méconnues et oubliées, d'autre part de permettre au public de se servir librement, pour stimuler la redécouverte, susciter la curiosité, éveiller le goût, favoriser l'intérêt (voire susciter une demande) pour ces espèces et tous leurs usages (culinaire, thérapeutique, ...pour lesquels des cours seront dispensés dans la cuisine du château). Ce faisant, on participe ainsi à la fois à subsistance de ces espèces et à celle de la faune qui lui est assujettie.

Mon schéma d'intentions se développe dans les 9 points suivants:

- La régénération nécessaire liée aux conséquences de la tempête de 1999. Les parties reboisées intégreront des clairières et ouvertures en proposant différentes échelles en intégrant un traitement des lisières par strates successives. On y trouvera les strates herbacée, arbustive, des fourrés, et certains ronciers seront préservés.
- Le traitement d'un maximum de lisières en écotone. Il s'effectuera sur une largeur de 10m, mais pour chaque alcôve, les végétaux seront différents, présentant un attrait pour des populations variées.
- La création d'une Zone Naturelle Protégée. Interdite au public dans la partie boisée existante et permettant la tranquillité des oiseaux et des mammifères (renard, hérissons et autres petits mammifères), cette parcelle sera partiellement fermée par un fourré impénétrable enrichi en espèces favorables à la nidification et à l'alimentation de la faune.

- Une haie composée d'une gamme de baies comestibles pour les oiseaux dans la partie humide du terrain. Inaccessible, celle-ci pourra être observée depuis les observatoires disposés le long du parcours pédagogique.
- La prairie de la grande clairière , dite « prairie aux papillons », affectée à l'ensemble des insectes sera parsemée de menus ouvrages destiné à servir de refuges aux différents insectes et des tas de bois morts en décomposition ainsi que des meules après les périodes de fauches seront également présent
- La création de nouveaux boisements dans les zones de chablis intégrera des petites chambres, et alcôves permettant de traverser les strates végétatives successives des lisières et d'observer les milieux ouverts à différentes échelles.
- Dans le jardin potager et dans le verger l'approche pédagogique, qui tend à faire la promotion de la biodiversité et de son utilité pour la faune consiste dans le choix d'une gamme de fruits et légumes oubliés.
- le ru d'Aulnay et sa moulière seront protégés en l'état, mais le cours du ruisseau sera légèrement enrichi sur ses berges en végétaux caractéristiques de ce type de milieux.
- et une Gestion Différenciée, dans l'esprit de la Gestion des Parcs des Hauts de Seine, y compris et surtout sur la Vallée aux Loups sera mise en place.

3. LE PROJET VEGETAL

A. LES LIMITES

Le projet végétal intègre les limites d'une zone fermée au public. C'est une zone naturelle protégée destinée à accueillir la mamofaune et l'avifaune. Une partie de cette zone sera fermée par un fourré permanent et impénétrable que nous verront ici et doublé d'une haie à baies comestibles et d'autres arbustes propres à la nidification qui seront exposés en partie B c) le jardin des oiseaux. Cette dernière sera le lieu d'observation des visiteurs dissimulé un peu plus loin derrière des murets d'observation intégrés dans une autre haie (sur sol humide elle sera exposée dans la partie B e) sur les différents milieux.

- ***Bois imperméable : fourré permanent***

Dans chaque essence 50% de plants forestiers 60/90 à recéper 1 an après plantation, 25% ébauche 2 fois transplantée ou touffe forte ramifiée plantée par 2 ou 3, 15% cépée 2-3 troncs 200/250, 10% baliveaux branchus 1 tronc 250/300

Essences capables de se fixer entre 3 et 10 m. Dominante défensive et marcescente 50% :

Carpinus Betulus Charme commun

Crataegus laevigata Aubépines épineuse
Prunus spinosa Prunellier
Pyracantha moretti Buisson ardent
Corylus avellana Noisetier des bois
Acer campestre Erable champêtre
Prunus serotina cerisier noir
Prunus padus cerisier à grappe
Acer tataricum Erable de chine
Rosa canina dessiatoff Eglantier
Cornus mas cornouiller

Essences de haut jet (>15m) par bouquet

Pinus nigra austr./sylvestris
Fraxinus americana Frêne blanc
Alnus cordata Aulne de Corse
Quercus rubra Chêne rouge d'Amérique

La plupart des espèces précitées sont des espèces peu exigeantes et susceptibles de s'adapter à tout type de sol. D'un point de vue écologique ce sont également des espèces intéressantes pour la proximité de l'avifaune et capables de lui fournir abris et nourriture.

B. LES MILIEUX

La variété des milieux, et leurs différents niveaux de fragilité va susciter un panel d'exploitations relatives à leurs qualités respectives.

a) La grande prairie

La grande prairie dite éducative sera ouverte au public et lui permettra d'approcher les végétaux et de fleurs les plus couramment enseignées et disséminées dans la prairie.

- ***Echantillon floristique pour la prairie « naturelle » éducative*** : cette liste est extraite d'ouvrages dédiés aux étudiants de facultés, destinés à devenir professeurs de biologie, ainsi l'apprentissage des végétaux élémentaires se trouve-il illustré dans cette prairie...

Alliaria petiolata, Alliaire
Anacamptis pyramidalis, Anacamptis pyramidal/Orchis pyramidal
Aquilegia vulgaris, Ancolie commune
Geum urbanum, Benoite des villes, Benoite commune
Brachypodium sylvaticum, Brachypode des bois
Bromus sterilis, Brome stérile
Ajuga reptans, Bugle rampant
Carex divulsa Stokes, Carex à épis séparés

Carex flata Schreb., Carex glauque
Centaurea pratensis, Centaurée des prés
Antriscus sylvestris, Cerfeuil des bois, cerfeuil sauvage (déjà présent dans la VAL)
Rumex acetosa, Grande Oseille, Oseille commune
Rosa sp., églantier
Holcus mollis, Houlque molle (chênaie sessiflore)
Stellaria holostea, Stellaire holostée
Dactylis glomerata, Dactyle aggloméré
Artemisia sp., Armoise
Holcus lanatus, Houlque laineuse
Arrhenatherum elatius, Fromental
Agrostis tenuis, Traînage
Phleum pratense, Fléole
Solanum dulcamara, Douce amère
Rumex obtusifolius, Patience sauvage
Anthoxanthum odoratum, Flouve odorante
Rumex acetosella, Petite oseille
Lotus corniculatus, Lotier corniculé
Lathyrus silvestris, Pois de senteur
Vicia hirsuta, Vesce hérissée
Vicia sativa, Vesce cultivée
Lathyrus pratensis *Vicia sepium*, Gesse des prés
Vicia sepium, Vesce des haies
Agropyrum repens, Chiendent

b) La prairie centrale dite « prairie aux papillons »

Elle sera destinée à accueillir l'ensemble de l'entomofaune. Les xylophages trouveront des tas de bois mort en décomposition et des refuges à insectes viendront s'ajouter au parterre enrichi en plantes mellifères : Grande Berce et autres plantes particulièrement nourrissantes pour les insectes et les papillons.

- ***Arbres favorables aux insectes auxiliaires***

Aulnes à feuilles en cœur, Bouleaux, Charmes, Charmes houblon, Erables champêtres, Erables sycomores, Merisiers, Robiniers, Saules, Tilleuls.

- ***Arbustes favorables aux insectes auxiliaires***

Amélanchier, Arbres de Judée, Buis, Cornouiller mâle, Cornouiller sanguin, Fusain d'Europe, Laurier sauce, Lierre, Néflier, Noisetier, Prunier myrobolan, Saules, Sureaux, Viorne obier, Viorne lantane, Laurier-tin.

On notera que les végétaux à floraison précoce sont particulièrement intéressants pour les insectes butineurs, (syrphe, chrysope,...) : noisetier, saules, bouleau, amélanchier, cornouiller mâle...

- ***Les plantes nectarifères appropriée pour les insectes:***

Elles sont favorables aux papillons, abeilles, bourdons, syrphes, et autres butineurs et pollinisateurs.

Alisier torminal, *Sorbus torminalis*

Bourdaine, *Frangula dodonei* ou *Frangula alnus* ou *Rhamnus frangula*

Cytise, *Laburnum anagyroides*

Frêne, *Fraxinus excelsior*

Framboisier, *Rubus Idaeus L.*

Genêt, *Genista germanica*

Lilas, *Syringa vulgaris*

Nerprun, *Rhamnus cathartica*

Prunellier, *Prunus spinosa*

Ronce, *Rubus fruticosus*

Saule, *salix fragilis*

Sorbier des oiseleurs, *Sorbus aucuparia L.*

Tilleul, *Tilia platyphyllos Scop.*

Troène, *Ligustrum lucidum ...*

Et la plupart des plantes sauvages :

Carotte sauvage, *Daucus carota*

Fenouil commun, *Fœniculum vulgare*

Berces, [*Heracleum sphondylium*](#) et autres ombellifères pour le Macaon grand porte queue.

Les Orties *Urtica* sp. Sont à préserver pour le Paon du jour, pour le Vulcain, pour les petites tortues, pour Robert le diable et 50 espèces d'insectes divers

c) Le jardin des oiseaux

Le jardin des oiseaux sera essentiellement constitué de la parcelle boisée et protégée évoquée tout à l'heure : la Zone Naturelle Protégée et de la grande haie à baie comestibles. Cette haie sera bordée d'une strate herbacée riche liée au type de milieu boisé : chênes, hêtres et charme étant les principales essences.

- ***Vegetation de la strate herbacée liée à la hêtraie-chênaie***

Athyrium filix-femina

Cardamine bulbifera

Gymnocarpium dryopteris

Hypericus androsaemum

Lamium galeobdolon

Luzula sylvatica

Milium effusum

Oxalis acetosella

Phyteum nigrum

Pyrola minor

Rubus idaeus

Senecio ovatus

- ***Végétation de la state herbacée de la chênaie-charmais***

Anemone nemosa
Carex sylvatica
Dryopteris carthusiana
Dryopteris filix-mas
Epilobium montanus
Euphorbia amygdaloides
Hedera helix
Lamium galeobdolon
Milium effusum
Moehringia trinervia
Oxalis acetosella
Polygonatum multiflorum
Veronica chamaedrys
Vicia sepium
Viola riviniana

Au cours de l'année, les oiseaux ont besoin d'un abri végétal (arbres, arbustes, cavités) pour fuir les prédateurs, les intempéries, ou dormir, et d'un support pour installer leur nid. Ils ont également besoin de nourriture :

- ***Nidification basse et refuge***

Arbustes épineux ou touffus : Aubépine, Argousier, Ajoncs, Eleagnus angustifolia, Prunellier, Prunier, Cornouiller, Charme, Troène...

- ***Végétaux à baies comestibles***

Alisier torminal, Aubépines, Aulne, Amélanchier (Amelanchier ovalis), Charme, Cornouiller sanguin, Erable champêtre, fusain, Houx, If, Lierre, Rosier sauvage, Saule, troène, Sorbier, Viorne obier, Viorne lantane, Cassis, Châtaignier, Groseilles à maquereau (Ribes uva-crispa), Cormier (Sorbus domestica), Cornouiller mâle (Cornus mas), Eglantier (rosa canina) , Merisier (Prunus avium) , Néflier (Mespilus germanica), Noisetier (Corylus avellana) , Poirier sauvage (Pyrus pyraister), Pommier sauvage (Malus sylvestris), Prunellier, Prunus spinosa, Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia), Sureau noir (Sambucus nigra)

Tous ces arbres, arbustes et les herbacées hébergent de nombreux arthropodes qui constituent la nourriture principale des oiseaux insectivores et des oisillons des espèces granivores. En hivers, les fruits et les graines assurent un complément alimentaire indispensable pour les insectivores sédentaires (mésanges, rouge-gorge, ...)

d) La mouillère

La mouillère sera isolée de la circulation par une certaine distance pour protéger ce milieu qui cependant pourra être enrichi par des végétaux adaptés, destinés particulièrement à longer le ruisseau ; toujours en ayant la préoccupation de servir la biodiversité.

- Végétation destinée à la sources claire, et aux milieux de prairies en pente

Ruisselets clairs du ru d'Aulnay, cours d'eaux vives ; eau enrichie en nitrate et phosphate, milieu caractéristique du site et très rare donc particulièrement intéressant à exploiter :

- **Les constantes :**

Callitriche stagnalis, Callitriche des marais

Carex panicea, Laiche faux Panic

Catabrosa aquatica*, *Catabrosa aquatique (les espèces en voie d'extinction dans certaines régions sont notées en gras)

Equisetum palustre, Prêle des marais

Glyceria fluitans, Glycérie flottante

Juncus articulatus, Jonc articulé

Juncus bulbosus, Jonc couché

Ranunculus repens, Renoncule rampante

Stellaria alsine, Stellaire des marais

Veronica beccabunga, Véronique des ruisseaux

Alnus glutinosa, Aulne glutineux

- **Les végétaux destinés particulièrement à longer le ruisseau :**

Nasturtium officinale, Cresson de fontaine

Apium nodiflorum, L'Arche faux-cresson

Veronica beccabunga, Cresson de cheval

Catabrosa aquatica, *Catabrosa aquatique*

Epilobium hirsutum, Epilobe hérissé

Glyceria fluitans, Glycérie flottante

Myosotis scorpioides, Myosotis des marais

Nasturtium officinale, cresson de fontaine

Sparganium emersum, salicaire

Sparganium erectum subsp. neglectum, rubanier rameux

Veronica anagallis-aquatica subsp. anagallis-aquatica,

e) Un chemin détrempé par des eaux de sources affleurantes, bordé d'une haie pour sols humides (pour le chemin, voir la partie C cheminements).

Un chemin seulement est détrempé par des eaux de sources affleurantes. Nous verrons plus loin qu'une partie des chemins sera enherbée et celui-ci sera traité de telle

sorte que des végétaux correspondant à ce type de milieux le borderont dans un but pédagogique d'approche des différents milieux. Bien souvent les aménagements végétaux reviennent sur ce point qui est un fil conducteur de l'approche proposée au public. Ainsi les enseignants trouveront le support d'un enseignement écologique et naturaliste illustré. Ce chemin est également celui qui est bordé de la grande haie dans laquelle seront disposés les postes d'observation :

- ***On y trouvera des végétaux adaptés pour les haies sur sols humides***

Aulne, *Alnus glutinosa*

Cassis, *Ribes nigra*

Fusain, *Euonymus europaeus*

Saule blanc, *Salix alba*

Saule pourpre, *Salix purpurea*

Viorne obier, *Viburnum opulus*

f) Des parties préservées

Dans le milieu boisé ouvert au public on préservera une partie des ronciers qui ont un rôle dans les écosystèmes en place et notamment ils nourrissent les renards et toute une faune associée.

g) Régénération

Les zones de chablis sont situées sur une zone plus sèche que la partie Nord du domaine, elles seront reboisées autour de trois petites alcôves ou les lisières en écotones seront traversées par le visiteur sur une dizaine de mètres leur permettant d'une part d'observer des milieux ouverts à différentes échelles, de traverser ces différentes strates végétatives si importantes entre les milieux ouverts et les milieux boisés pour un bon équilibre écologique et enfin la troisième chambre sera en dehors des parcours, destinée à la faune exclusivement.

- **Espèces propres à l'habitat**

Aubépine épineuse, *Crateagus laevigata*

Charme, *Carpinus betulus*

Chataignier, *Castanea sativa*

Chêne sessile, *Quercus petraea*

Cormier, *Sorbus domestica*

Cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea*

Erable champêtre, *Acer campestre*

Hêtre, *Fagus sylvatica*

Mersier, *Prunus avium*

Poirier sauvage, *Pyrus pyraster*
Prunellier, *Prunus spinosa*
Frêne, *fraxinus excelsior*

- ***Végétaux adaptés aux sols secs***

Amélanchier, *Amelanchier ovalis*
Cormier, *Sorbus domestica*
Houx, *Ilex aquifolium*
Noisetier, *Corylus avellana*
Viorne lantane, *Viburnum lantana*
Cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea*
Fusain, *Euonymus europaeus*
Houx, *Ilex aquifolium*
Sureau à grappes, *Sambucus racemosa*
Troène commun, *Ligustrum vulgare*
Viorne lantane, *Viburnum lantana*
Viorne obier, *Viburnum opulus*

- ***Des Végétaux à tendances persistantes seront intégrés aux différentes strates végétales pour éviter que les hivers voient le site trop dénudé:***

Buis, *Buxus sempervirens*
Erable champêtre, *acer campestre*
Houx, *Ilex aquifolium*
Troène commun, *Ligustrum vulgare*

- ***Ces quelques végétaux constituent également des abris contre le froid***

Buis, Lierre, Houx, Troènes et ronces

- ***Pour l'enrichissement botanique et la biodiversité des nouveaux boisements, on peut envisager de planter deux spécimens de chacun d'entre eux :***

Lonicera periclymenum et *xylosteum*, les chevrefeuilles arbustifs
Prunus spinosa, *padus*, *serotina* et surtout *mahaleb* avec lequel vit en symbiose le papillon dénommé « Le flambé »
Les poiriers et pommiers sauvages et le *pyrus caucasica*
Les aubépines et cornouillers indigènes
Les deux sureaux noir et rouges (*Sambucus nigra* et *racemosa*)
Le chêne nain de Bannister (*Quercus ilicifolia*) qui fructifie abondamment et régale de ses petits glands noir ébène, les écureuils et les gaies-(dénommé aux USA le « chêne aux ours », il est planté avec succès depuis 10 ans dans les terres acides de Sologne où il sert de couvert aux faisans).

C. LES CIRCULATIONS

Hiérarchisation des circulations en fonction des différents usages : les sentiers de découvertes seront enherbés et corresponde à une volonté de donner un support physique à l'approche naturelle de la partie nord du site qui est également la plus fragile. Les chemins qui s'inscrivent dans une approche alternative plus historique seront en stabilisé et devraient amener les visiteurs moins intéressés par la découverte proposée à rester au Sud de la parcelle où ils pourront néanmoins profiter de la grande prairie et de sa vue imprenable sur le grand paysage et le château de Sceaux à l'horizon. Ces différents cheminements auront les traitements spécifiques suivants :

- *Les chemins enherbés détrempés par les mouillères liées aux sources:*

Caltha palustris, Populage des marais, est en conditions optimales

Ranunculus hederaceus, La renoncule à feuille de Lierre se tiendra dans les chemins enherbés parcourus par les eaux non calcaires du ru avec :

Callitriche, *diverses sp.*, La renoncule aquatique

Glyceria notata, La glycérie

Stellaria alsine, La stellaire des sources

Notons que les espèces **Montia fontana subsp. Variabilis** et **Ranunculus hederaceus**, en voie d'extinctions dans certains départements notamment la deuxième, en Ile de France sont des espèces communes à ce type de milieu et que leurs références peuvent être indiquées lors du parcours de découverte et d'apprentissage proposé par le projet.

- *Les chemins en stabilisé sont destinés à être piétinés mais seront bordés de végétaux qu'on laissera volontairement déborder sur le chemin pour servir le caractère « naturelle » de l'ensemble du site :*

Végétaux pour les chemins meubles où clairières de la chênaie sessiflore, appropriées aux sols podzoliques à horizon humifère aux Sables nus et mobiles, des chemins abîmés, et des sols plus secs

Corynephorus canadensis, Planchon

Mibora minima, Mibore printanière

Spergula morisonii, Spargoute printanière

Teesdalia nudicaulis, Teesdali à tige nue

Carex arenaria, La laîche des sables

Tortula ruraliformis, La tortule

Ceratodon purpureus

Polytrichum piliferum

Luzula campestris, Luzule champêtre

Potentilla argentea, Potentille argentée

Potentilla reptans, Potentille rampante

Rumex acetosella, Petite Oseille

Thymus serpyllum, Thym serpolet
Hypochaeris glabra, Porcelle glabre

- **Les arbres du verger : noisetiers méconnus**

- Fertile de coutard, variété très ancienne de nos régions
- Le noisetier Franc, *corylus maxima* Mill, ou *corylus tubulosa* Willd. , robuste, au port buissonnant en cémpee évasée.

Les palettes végétales proposées sont liées à la biodiversité et nécessitent donc d'être relativement riche.

3. Menus aménagements destinés à la pédagogie

Les nichoirs avec les noms dessus

Dans l'ensemble du site, des nichoirs sont disposés sur les arbres et affichent le nom de ses occupants. En effet, le système des nids artificiels est extrêmement apprécié des oiseaux et leurs conceptions spécialement adapté à chaque espèce fait qu'on peut prévoir leurs occupants. Ce système est couteux en termes d'entretiens et il ne serait pas sorcier et économique de distribuer aux particuliers disposés sur les corridors écologique certains de ces nichoirs pour les essences en plein déclin (ex : les mésanges dont la majorité meurt de faim en hivers et qu'il sera très facile d'aider avec l'aide des particuliers et de leurs mangeoires. En effet, le Conseil Général des Hauts de Seine par exemple dépense des sommes folles en entretien de ses nichoirs dans les parcs et ce serai beaucoup moins couteux d'offrir des nichoirs aux privés.)... **et distribution ou vente de nichoirs.**

Un support pédagogique : Des chevalets sont disposés dans tout le parc. Ainsi le promeneur est invité à regarder à la façon des naturalistes, et des paysagistes d'autrefois avec le regard de celui qui peint, et dessine. (il s'avère que dans le parc de la Vallée aux Loups, l'île Verte, ancienne propriété du peintre de renom : Jean Fautrier, le contexte historique invite à ce genre de propositions, mais ce petit stratagème qui invite le regard à s'installer peut être reproduit n'importe où.)

Partie 3. LA QUESTION DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LA SCENE INTERNATIONALE

I. Rappel du contexte mondial depuis 1975 en Education à l'Environnement

II. La Suisse bon élève

1. Vingt ans d'évolution de l'EE dans le système éducatif suisse et contexte international

Petit point historique

Dans les faits

L'influence de cette conférence sur le développement de l'EE en Suisse

Une remarquable impulsion politique

Déclaration suisse concernant l'éducation à l'environnement dans les écoles du 28 octobre 1988

Le contexte mondial

Extraits de la Charte de Belgrade

2. Une réflexion croisée des expériences des Ecoles

Témoignages :

- Ursula Frischknecht-Tobler, formatrice à la HEP St-Gall François Gingins, enseignant et formateur à la HEP de Vaud : Assurer l'avenir
- Hans C. Salzmann, Co-directeur de la FEE/SUB de 1994 à 2006 : Etapes décisives

3. Recherche et développement

Deuxième génération

Intégration de la notion de développement durable

Le model européen

4. L'EE dans la formation des enseignants, les conclusions suisses

Francine Pellaud , LDES, Université de Genève :

Comparaisons difficiles

Manque de cohérence

La semaine de l'impulsion suisse en EDD

III. La France retardataire

1. Extraits de la conférence internationale de Bordeaux 27-28-29 octobre 2008

Jacques Brégeon, *Président du Comité opérationnel Education du Grenelle de l'environnement*

Un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable
Mesures annoncées par le ministre de l'Education nationale, M. Xavier Darcos,
le 8 octobre 2008

2. Pour résumer le bilan 2008 de l'action des collectivités

La collectivité éco-responsable
La collectivité agit auprès des citoyens
La collectivité et ses partenaires
Conclusions d'après le bilan national français

IV. Société civile et éducation au développement durable

1. Forum régional de l'environnement Poitou-Charentes.
2. Forums mondiaux du développement durable.
3. Les grandes lignes de l'éducation au développement durable telles.
qu'elles sont formulés dans les forums réunissant acteurs de la société civile et
dirigeants. L'incontournable formation des enseignants ?

Introduction

Le colloque international sur l'éducation à l'environnement à Belgrade offre un cadre mondial pour l'Education à l'Environnement et élaboration du Programme international de l'éducation en matière d'environnement qui était destiné à être prise en charge pour la période 1975-1985 par l'UNESCO.

En effet aujourd'hui encore le contenu de ce texte correspond au besoin mondial et est encore d'actualité. Les acteurs de notre entreprise œuvrent pour un environnement mondial et le produit (dessin-animé), étant destiné à un public international, pourra être utilisé dans le sens ces objectifs, définis au niveau international dès les premières heures de la réflexion sur l'éducation à l'environnement.

Ce produit devra servir pour la sensibilisation des générations à venir sur les valeurs de leurs paysages. Rappelons que le dessin animé se décline en trois phases (les trois séries) : la première a pour but une meilleure connaissance de la nature en commençant par une connaissance des individus (faune/flore). La deuxième traite de l'utilisation de la nature (culinaire/médicinale et construction). La troisième prend en compte les différentes fonctions professionnelles qu'auront à occuper la future génération d'adulte et met en scène tous les corps de métier faces aux différents problèmes environnementaux.

Notre projet est un projet économiquement viable qui a pour première priorité les conséquences positives sur la société et l'amélioration de la qualité de vie des jeunes générations.

Une « éthique universelle, personnelle et individualisée », voilà un précepte qui définit clairement que l'Objectif d'universalité que défend notre entreprise s'inscrit dans la droite ligne de la conception d'une société future intelligente et authentique.

La morale, le bon sens et l'éthique sont des valeurs fondamentales qui nous animent.

« La réforme des processus et des systèmes d'éducation est essentielle à la constitution de cette nouvelle éthique du développement et de l'ordre économique mondial. » Une démarche de Haute qualité visant cette réforme en s'appropriant ses valeurs pour construire une pierre de l'édifice mondial peut naître dans le contexte actuel, et prospérer pour le bien de l'Humanité et de la Nature.

Rendre le « Savoir fondamental et prioritaire » accessible par tous les peuples volontaires est possible moyennant leur contribution aux traductions des produits finis, de celles de leurs manuels scolaires et la coopération de certains de leurs enseignants spécialisés dans la pédagogie ludique et dans les matières d'enseignement spécifiques à leurs peuples et à leurs territoires.

I. Rappel du contexte mondial depuis 1975 en Education à l'Environnement

Quelques repères de l'Education à l'Environnement dans le monde :

1972 : 1^{ère} Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm : Création du programme pour l'environnement (PNUE) et recommandations pour élaborer un programme d'EE

1975 : Colloque international sur l'éducation à l'environnement à Belgrade. Charte de Belgrade, qui offre un cadre mondial pour l'EE et élaboration du Programme international de l'éducation en matière d'environnement pour la période 1975-1985 (UNESCO)

Extraits de la Charte de Belgrade (citée en intégralité en ANNEXE IV du document) :

.... Avant que l'on puisse remanier cet ordre de priorités, des millions d'individus devront eux-mêmes revoir leurs propres options, assumer une « éthique universelle, personnelle et individualisée » et refléter, dans tout leur comportement, un engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la vie des gens du monde entier.

La réforme des processus et des systèmes d'éducation est essentielle à la constitution de cette nouvelle éthique du développement et de l'ordre économique mondial...

...L'attitude : aider les individus et les groupes sociaux à acquérir des valeurs sociales, de vifs sentiments d'intérêt pour l'environnement, une motivation assez forte pour vouloir participer activement à la protection et à l'amélioration de l'environnement...

... La capacité d'évaluation : aider les individus et les groupes sociaux à évaluer des mesures et des programmes d'éducation en matière d'environnement en fonction de facteurs écologiques, politiques, économiques, sociaux, esthétiques et éducatifs...

...Le public principal auquel s'adresse l'éducation en matière d'environnement est le grand public. Dans ce cadre général, les catégories les plus importantes sont les suivantes :

Secteur du système scolaire : élèves de l'enseignement pré-scolaire, primaire, secondaire, supérieur, ainsi que les enseignants et les spécialistes de l'environnement en cours de formation et de recyclage.

Secteur de l'éducation extra scolaire...

...Les principes directeurs de l'éducation relative à l'environnement sont les suivants :

1. *L'éducation relative à l'environnement devrait être considérée dans sa totalité cet environnement –naturel et créé par l'homme, écologique, politique, économique, technologique, social législatif, culturel et esthétique*
2. *L'éducation relative à l'environnement devrait être un processus continu, étendu à la vie entière, tant scolaire qu'extrascolaire.*
3. *L'éducation relative à l'environnement devrait adopter une approche interdisciplinaire.*
4. *L'éducation relative à l'environnement devrait souligner l'importance d'une participation active à la prévention et à la solution des problèmes posés par l'environnement.*
5. *L'éducation relative à l'environnement devrait examiner les principales questions dans une perspective mondiale, tout en respectant les différences régionales*
6. *L'éducation relative à l'environnement devrait être axée sur les situations actuelles et futures de l'environnement.*
7. *L'éducation relative à l'environnement devrait examiner les questions de développement et de croissance du point de vu de l'environnement. L'éducation relative à l'environnement devrait insister sur la valeur et la nécessité d'une coopération locale, nationale et internationale pour résoudre les problèmes de l'environnement.»*

Charte de Belgrade, 1975

1977 : Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement à Tbilissi.
Définition des buts, des objectifs et des principes directeurs de l'éducation relative à l'environnement.

1987 : Publication du rapport de la commission mondiale sur la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. (**Rapport Brundtland où est apparu le mot *sustainable development* autrement dit *développement durable***) et considération du concept de développement durable.

1988 : Déclaration de la CDIP concernant l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les écoles. Compétences qu'elle délègue aux cantons. Première Rencontre suisse sur l'EE à Olten, suivies d'autres.

1990-1996 : Rencontres nationales suisses à Flüelen, Thoune, St-Gall et Yverdon.

1992 : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à **Rio de Janeiro. L'éducation est largement sollicitée dans l'Agenda 21**, donnant une nouvelle légitimation à l'EE

1997 : Conférence internationale Environnement et société- **éducation et sensibilisation du public** à la viabilité à Thessalonique (Grèce), portant sur le chapitre 36 de l'**Agenda 21**

2002 : Sommet mondial sur le développement durable, à Johannes-bourg
recommandation pour la mise sur pied de la Décennie de l'éducation en vue du développement durable 2005-2014.

Parution ar la CDIP Suisse du rapport « Avenir Education Environnement Suisse » piloté par la FEE/SUB

Et 1^{er} Congrès national « Le développement durable fait école- l'école fait-elle du développement durable ? » à Berne.

2007 : Plan de mesures EDD 2007-2014 de la Plate-forme « Education au développement durable » CDIP et Confédération.

II. La Suisse bon élève

D'après le site consultable en ligne à l'adresse :

http://www.educ-envir.ch/infos/bulletin/2008/eech_2_08.pdf

Depuis Olten (1988), l'Education à l'environnement en Suisse s'est développé de façon incroyable.

-Intégrée dans tous les plans d'étude des cantons

-Et dans les différentes hautes écoles pédagogiques HEP

En outre, il existe en Suisse un foisonnement de bons outils et moyens d'enseignement et les écoles peuvent s'appuyer sur une multitude de lieux d'apprentissage extrascolaires. L'Ecole dispose notamment d'une fondation nationale de l'Education à l'Environnement depuis 2002. Elle dispose aussi de réseaux solides et de bonnes bases stratégiques comme « Avenir Education Environnement Suisse ».

Enfin, la Suisse a investi et s'est doté d'une excellente recherche reconnue sur le plan international. Citons juste Regula Kyburz-Graber

L'éducation à l'environnement (EE) Suisse a vécu essentiellement grâce à l'engagement des formateurs des HEP et des enseignants.

Cependant, il reste à faire :

L'EE n'est pas encore devenue un bien éducatif public, pourtant essentiel et indispensable.

Rolf Jucker désigne les objectifs poursuivis par la démarche Suisse dans ces termes :

« Rendre possible le transfert de la connaissance et de la compréhension vers une action écosociale de la société civile autrement dit de la communauté »

Laquelle intention est soutenue largement par une volonté politique indispensable à l'instar de l'éducation.

1988-2008 : vingt ans d'éducation à l'environnement formelle en Suisse.

Quatre points clefs du model Suisse:

- **Vingt ans d'évolution de l'EE dans le système éducatif suisse et contexte mondial**
- **Une réflexion croisée des expériences des Ecoles**
- **Recherche et développement**
- **Formation des enseignants**

1. Vingt ans d'évolution de l'EE dans le système éducatif suisse et contexte international

Petit point historique :

L'EE est apparu être une nécessité reconnue dès la conférence de l'ONU à Tiflis en 1977. La CDIP (Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'Institution Publique) décida en 1985 après le rapport publié par l'office Fédéral de l'environnement et le WWF (Fonds mondial pour la nature) de dresser un Etat des Lieux de l'Education à l'environnement en Suisse et d'initier un processus d'échange entre les cantons.

Il s'est avéré que les premières actions n'ont pas connu un franc succès et n'atteints qu'un public d'enseignant déjà convaincus.

Leurs rapports définissait le besoin en ce qu'il ne suffisait pas de fournir des activités extrascolaires à l'école mais que l'EE devait devenir partie intégrante du système scolaire

**Il résultat néanmoins que les conclusions indiquaient clairement que
« Pour la Commission pédagogique de la CDIP, l'EE devait faire partie des tâches de l'école A TOUS LES NIVEAUX. »**

Prise de conscience extrêmement précoce puisque nous sommes encore en 1988 bien avant les conférences de Rio en 1992 ou le Sommet du monde en 2002 à Johannes bourg

Dans les faits :

Certains Cantons mirent en place des services spécialisés en EE avec des configurations très variables et adaptées aux différentes approches locales de l'environnement.

Cette disparité profite en général à toute approche globale de l'environnement qui ne saurait que s'appauvrir en disposant d'une approche unique ou type.

C'est la Commission pédagogique de la CDIP qui fut nommée pour dresser un **Etat des lieux** en matière d'Education à l'environnement. Elle fut soutenue dans cette tache par la ligue suisse pour la protection de la nature (ancêtre de Pro-natura) et de l'Office fédéral de l'environnement.

Ce groupe de travail analysa les plans d'études et la formation des enseignants. Les résultats de l'enquête furent alors présentés et discutés à la **conférence d'Olten le 3 juin 1988**, lors de la journée internationale d'éducation à l'environnement.

L'influence de cette conférence sur le développement de l'EE en Suisse :

Certains cantons mirent en place des services spécialisés en EE, avec des configurations très variables.

Celui d'Argovie commanda même une analyse de la situation de l'EE à l'intérieur de ses frontières cantonales (Rapport du Centre Suisse d'EE) et engagea sur trois ans un projet intitulé « Schule als Umweltvorbild » : **l'école en tant que modèle environnemental**.

Ce projet aboutit à un bureau de coordination en EE et à la santé, qui devint ensuite le Naturama. Une deuxième conférence fut organisée en **1990**, à Flüelen, au cours de laquelle la CDIP annonça son retrait du domaine de l'EE, **tâche qu'elle souhaitait désormais confier aux conférences régionales**. Exemple remarquable du principe de subsidiarité cher à l'Europe ici extrêmement efficace au niveau national. Après un chapeau de réflexion au niveau de l'Etat, la tâche est déléguée au niveau local avec toute la confiance que cela implique.

En **1991** fut mis en place un groupe de projet responsable de la « création d'un bureau national de coordination et impulsion de l'EE » qui conduisit, le 5 juillet 1994, à la constitution de la Fondation suisse d'Education pour l'environnement (FEE/SUB) et à la mise en place de structures cantonales.

Remarquable impulsion politique :

L'EE n'est pas tellement exposée aux politiques cependant il est clair que cette dernière décide du budget et détermine donc la marge de manœuvre de l'EE. Si depuis 1988 la Suisse n'a pas réitéré d'impulsions parlementaires comme celles qui ont mené à l'époque à la création des services cantonaux en EE il reste que ses effets ont perduré et l'expérience suisse peut servir d'exemple à plus d'un égard.

Il est audacieux d'attribuer à la politique les réussites et les échecs de l'EE. La structure fédéraliste de la Suisse s'est avéré être parfois un frein au développement de l'EE, mais il faut tenir compte de ce que l'EE est un thème extrêmement exigeant. Et même si le concept est pertinent à 100% il reste difficile à saisir et à intégrer. Notamment en termes de formation de toute la classe enseignante concernée, notamment les maîtres et les maitresses. Sans compter que la tâche des enseignants et formateurs est devenue de plus en plus complexe et que d'autres domaines transversaux veulent également avoir leur place dans le paysage éducatif.

Déclaration suisse concernant l'éducation à l'environnement dans les écoles du 28 octobre 1988 :

1. *L'éducation à l'environnement concerne tous les degrés d'enseignement.*
2. *A son double titre d'idée maîtresse et d'enseignement interdisciplinaire, l'éducation à l'environnement doit bénéficier d'une attention accrue. Il ne s'agit pas nécessairement*

d'introduire de nouveaux enseignements, mais de traiter sous leur aspect écologique des matières existantes. Il est ainsi possible d'éviter une charge supplémentaire.

3. *Les plans d'études et les moyens d'enseigner des disciplines ou matières concernées doivent davantage tenir compte de problèmes ou de thèmes actuels relatifs à l'environnement.*
4. *Dans une société pluraliste, il est essentiel de ne pas passer sous silence des sujets ou des problèmes controversés. Leur prise en compte dans l'enseignement permet aux élèves de se faire une opinion propre et contribue à l'éducation civique.*
5. *L'éducation à l'environnement ne doit pas susciter d'anxiété, mais montrer qu'il est possible de résoudre et de maîtriser les problèmes. Elle contribue donc également à responsabiliser les élèves.*
6. *L'éducation à l'environnement doit tenir compte de la situation et de l'espace vital propre aux élèves et conduire à des attitudes réfléchies et à des comportements pratiques.*
7. *L'éducation à l'environnement doit être développée dans le cadre de la formation et du perfectionnement des enseignants.*

Assemblée plénière du 28 octobre 1988

2. Une réflexion croisée des expériences des Ecoles

Témoignages

- **Ursula Frischknecht-Tobler**, formatrice à la HEP St-Gall François Gingins, enseignant et formateur à la HEP de Vaud : Assurer l'avenir
- **Hans C. Salzmann**, Co-directeur de la FEE/SUB de 1994 à 2006 : Etapes décisives

Après les ONGs dans les années 70, c'est l'éducation formelle qui s'est penchée sur l'éducation à l'environnement (EE) en 1988, par un état des lieux de l'EE dans les écoles suisses et une Journée suisse à Olten, réunissant praticiens et responsables éducatifs

Témoignages

Ursula Frischknecht-Tobler, formatrice à la HEP St-Gall François Gingins, enseignant et formateur à la HEP de Vaud :

« C'est à l'occasion de cette journée que se sont rencontrés les auteurs de cet article pour la première fois; lui, de «l'ouest sauvage» et elle, de «l'est lointain». Etudiants en biologie, ils avaient tous deux leurs racines dans le mouvement de la protection de l'environnement.

*Par la suite, ils se sont battus pour défendre l'éducation à l'environnement et contribuer à son développement. Ils ont connu des défaites et fêté des succès. Cette mission ardue leur a toutefois permis de grandir et de se renforcer. Par la suite, lors des Journées nationale d'EE suivantes, qui ont eu lieu à Flüelen, Thoune, St-Gall et Yverdon, des liens se sont tissés à travers le pays, de nouveaux développements furent discutés, tels que les fondements psychologiques de l'environnement, les questions de didactique régionale en matière d'environnement partagées avec des lieux d'apprentissage extrascolaire, ou encore la collaboration éventuelle avec des entreprises éco responsables. **D'une éducation à la protection de la nature, l'EE élargissait ainsi son champ d'action au domaine sociétal, sans pour autant perdre son lien originel avec les bases de la nature et les êtres qui l'habitent.***

*Avec l'élargissement des réseaux mondiaux dû à Internet, l'Est et Ouest se sont de plus en plus retrouvés: dans le projet **GLOBE** par exemple, **en récoltant des données environnementales auprès des écoles**, ou en 2002, à Berne, lors du premier Congrès national sur l'éducation au développement durable.*

C'est d'ailleurs à cette occasion que le premier rapprochement a eu lieu entre les différents domaines transversaux comme l'EE, l'éducation globale, à la santé et à la citoyenneté. Les rencontres du Réseau des formateurs/trices des Hautes écoles pédagogiques (HEP), qui assument encore aujourd'hui une bonne partie de la mission de réflexion et d'exploration en matière d'EE/EDD, ont également toujours été un lieu d'échanges et de confrontation important. Ce réseau, qui fonctionne à merveille malgré quelques ponctuelles divergences d'approches, va demeurer, ensemble avec la FEE/SUB, un pilier important de l'EE/EDD en Suisse. Sans oublier que le domaine de la recherche et du développement dans les HEP a besoin de ce genre de réseau, environnement propice à la création de synergies, à l'émergence d'idées et de projets communs, mais aussi d'amitiés personnelles. La petite taille de notre pays rend tout cela possible.

Assurer l'avenir

Maintenant, si on se projette vers l'avenir et qu'on tente de décrypter les présages pour l'EE/EDD, que voit-on?

D'un côté, des éléments extérieurs comme le changement climatique et ses multiples effets sur tous les domaines de la vie qui donneront, sans doute, un élan à notre «bébé». De l'autre, un vent changeant en politique, marqué par l'obsession de faire des économies dans le domaine de l'éducation et qui menace fortement l'existence de l'EE/EDD. Il nous incombe donc à nous, «vieux dinosaures», jeunes recrues, à l'est, à l'ouest comme au centre de la Suisse, de renforcer encore davantage les liens de notre réseau, de manière virtuelle via internet ou réelle, au travers de collaborations encore plus intenses! C'est avec enthousiasme et engagement qu'il nous faut participer au façonnage de cet avenir encore inconnu et maintenir éveillé le respect pour l'éthique et le développement durable à l'école, dans la formation initiale et continue, afin que la génération de nos enfants puisse, elle aussi, en profiter à son tour. »

Etapes décisives :

Hans C. Salzmann, Co-directeur de la FEE/SUB de 1994 à 2006

*« 5 juillet 1994. De notables représentant du monde de l'éducation, de la politique et de la société civile affirment qu'au fond, **la préoccupation de l'Education à l'environnement ne devrait pas être assumée par les organisations environnementales mais plutôt par la société (de l'éducation).***

*Automne 1998, dix ans après la première Déclaration de la CDIP concernant l'EE : le groupe d'accompagnement d'environ 30 personnes chargées de l'élaboration du rapport stratégique « Avenir Education Environnement Suisse » est constitué et prêt à entamer son travail. **Ce ne sont pas, pour la plus part, des représentants du secteur de l'EE, mais plutôt des gens intéressés et ouverts, issus des milieux de la culture, de l'administration, de la politique et de l'économie. Un second pas majeur en direction de l'intégration de l'EE dans la société suisse est franchi.*** »

3. Recherche et développement

Deuxième génération Intégration de la notion de développement durable L'UNESCO Le model européen

Suite à la première Année européenne de la conservation de la nature, en 1970, une première conférence mondiale fut organisée par l'ONU en 1972 à Stockholm, durant laquelle les notions d'environnement et de protection de l'environnement s'ajoutèrent à l'agenda politique. Cette même année, le Club de Rome publia un rapport stimulant sur « Les limites de la croissance » lequel, s'appuyant sur les résultats de la première simulation d'un système complexe de l'humanité, **montrait les limites des ressources à l'échelle mondiale et exigeait de trouver des alternatives à la croissance illimitée.**

Le système éducatif releva ces défis avec un certain retard, alors que les organisations actives dans les domaines de la nature et de l'environnement assumèrent un rôle pionnier dans de nombreux pays. C'est ainsi qu'en Suisse, une éducation à (la protection de) l'environnement émergea dans les années septante, alimentée par les résultats obtenus en Ecologie. Cette discipline fut le précurseur de l'éducation à l'environnement telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Des pédagogues conscients des enjeux environnementaux et des scientifiques engagés sur le plan pédagogique y contribuèrent largement, comme cela avait d'ailleurs aussi été le cas pour des modèles plus anciens qui visaient une éducation à la protection de la nature (Kyburz-Graber, 2001).

L'approche idéaliste de la « première génération de l'éducation à l'environnement » (Nagel, 1998), qui privilégiait la transmission de connaissances et de leurs interrelations, se fondait sur l'idée que des êtres humains « éclairés », c'est à-dire informés des causes des problèmes environnementaux, adopteraient un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement.

Il s'est avéré que la relation entre le savoir et l'action n'est pas linéaire, et que des rapports sociaux complexes, existent entre connaissance de l'environnement, conscience environnementale, et actes en faveur de l'environnement.

Deuxième génération :

Durant ces vingt-cinq dernières années, deux facteurs d'influence ont joué un rôle déterminant dans le développement de l'éducation à l'environnement suisse.

D'un côté, la valorisation de l'orientation axée sur l'action et l'expérience dans l'enseignement sur le terrain a rencontré un écho très positif, surtout dans l'éducation à l'environnement, en rapport direct avec la nature – inspirée par des programmes américains comme Earth Education (Steve Van Matre) et Flow Learning (Joseph Cornell), sans oublier des liens avec l'Outdoor Education et la pédagogie active.

Dans les pays de langue allemande, on trouve notamment des expériences intéressantes qui renouent avec une tradition désuète d'écoles à la campagne. Cette « deuxième génération de l'éducation à l'environnement » (Nagel 1998) a permis un élargissement méthodologique et une diversification des offres de formation extrascolaires qui visent principalement à renforcer la relation perdue de l'élève à la nature et à affirmer le jeune être humain dans sa personnalité (Silviva, 2005).

Intégration de la notion de développement durable :

L'éducation à l'environnement se développa, à l'échelon mondial, dans le contexte du concept de développement durable et du plan d'action global de Rio 1992, l'Agenda 21 (Keating, 1993).

L'accent se déplaça d'un triangle basé sur la menace (pollution de l'environnement, épuisement des ressources, explosion démographique) vers celui du développement durable, avec la notion d'équilibre entre des objectifs de développement écologique, économique et social, visant à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Suivit alors un débat animé sur les objectifs, sur les contenus et sur les méthodes d'une éducation en vue du développement durable.

La place centrale de l'éducation se trouva confirmée, et l'Assemblée générale de l'ONU décida en décembre 2002 de proclamer une «Décennie pour l'éducation en vue du développement durable» (2005–2014).

L'UNESCO fut chargé de sa mise en œuvre.

En Suisse, le Congrès national «Le développement durable fait école. »

En 2002, pour la première fois, il réunissait dans son organisation tous les acteurs importants de la Confédération, des autorités scolaires (CDIP) et du corps enseignant avec les trois organisations **spécialisées en éducation dans les domaines de la santé, du développement et de l'environnement.**

Dans un large processus de consultation, cette plate-forme élaborera un plan de mesures 2007-2014 qui a pour but de soutenir l'intégration de l'EDD dans les plans d'étude régionaux, la formation des enseignant-e-s et le développement de la qualité des écoles.

Le modèle européen :

C'est à ce stade de l'avancée suisse que l'Europe, en 2004 se réunit et propose un manuel qui est le fruit d'échanges entre 9 pays et 15 institutions. De leurs confrontations menées lors de 6 ateliers de travail dans toutes l'Europe, il ressort :

A Louvain (Belgique), à Fanö (Danemark), à Barcelone (Espagne), à Szentendre (Roumanie), à Budapest (Hongrie), à Klagenfurt (Allemagne), des experts de toute l'Europe se sont réunis et c'est en août 2007 que fut achevé au terme de leurs rencontres, après 4 ans de travail, un manuel de 316 pages disponible à l'adresse : [www. csct-project.org](http://www.csct-project.org)

La question de départ fut : « De quelles compétences a besoin un enseignant pour réussir à mettre en pratique l'Education au Développement Durable à l'école ? »

Barbara Gugerli-Dolder, PHZH et Esther Bäumlér, PH FHNW précisent comment la Suisse a interprété ce model européen dans leur démarche éducative :

« Nous nous sommes cristallisés sur les 5 domaines suivants (voir schéma): savoirs spécifiques, pensée systématique, gestion des émotions, valeurs et éthique ainsi que concrétisation dans l'action. Ces domaines sont étroitement liés et doivent être pris en compte au même niveau. Les triangles supplémentaires dans le modèle explicitent les relations supplémentaires des domaines dans les dimensions professionnelles et d'autres compétences. Voici quelques mots clés sur trois domaines.

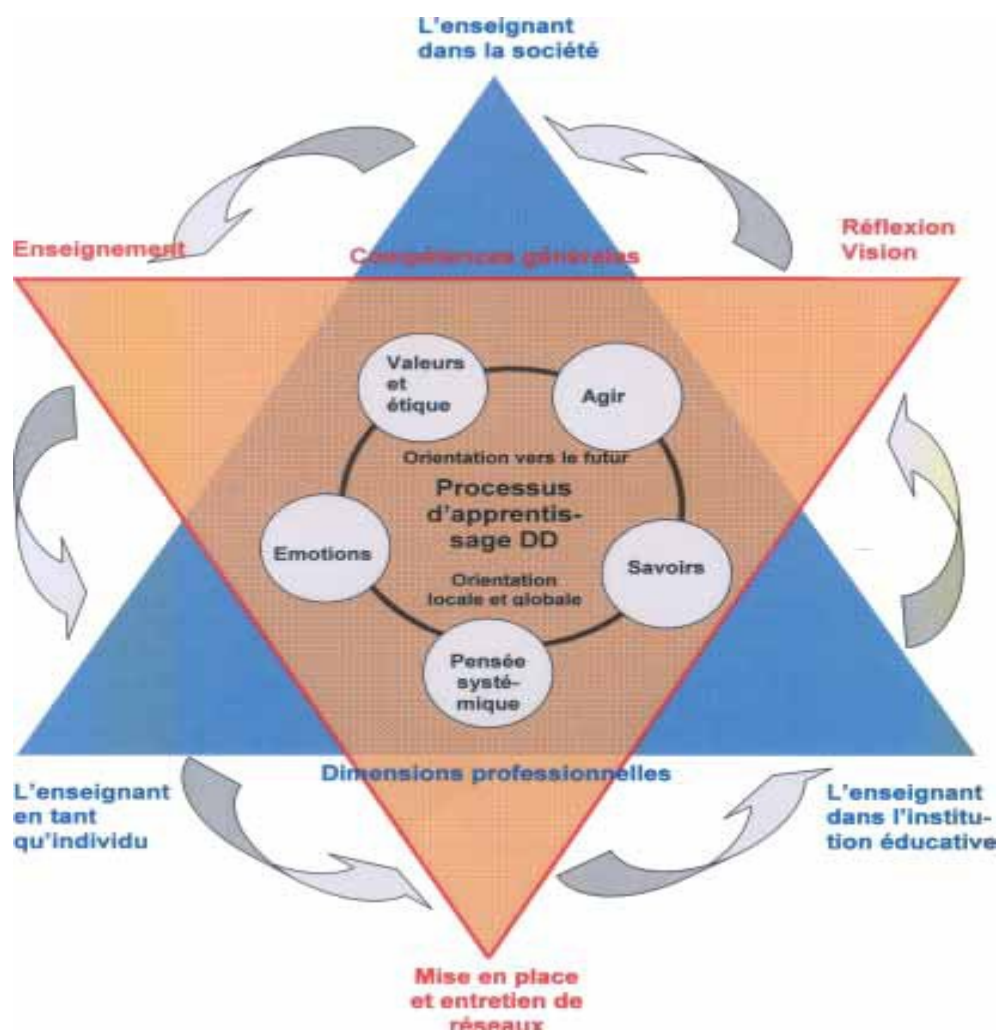
La complexité et l'interconnexion de notre monde d'aujourd'hui présupposent une ***pensée systémique*** qui se concentre particulièrement sur les relations et les processus. La pensée analytique et réductionniste est insuffisante pour le façonnage d'un avenir durable ou pour la résolution des problèmes actuels.

Penser réfléchir, évaluer, décider et agir sont indissociables des émotions. La ***compétence émotionnelle*** est donc un élément-clé des engagements et des processus résultant de l'EDD. L'empathie et la compassion y jouent un rôle important.

Agir en faveur d'un avenir durable peut se concrétiser dans l'enseignement, mais aussi à l'école et dans la commune. Grâce à un accompagnement dans les expériences en situation réelle, les intérêts contradictoires deviennent appréhensibles et les processus participatifs possibles et vivants. Les enseignants ont besoin de compétences particulières pour identifier les champs d'action appropriés et pour initier, façonner et accompagner un processus d'apprentissage adapté.

Le modèle doit générer une dynamique pour le développement d'autres modules et voies d'apprentissage en EDD. C'est ainsi que le modèle a par exemple servi de cadre principal pour un atelier présenté lors de la semaine d'impulsion en EDD de la HEP Lucerne. »

Ce schéma résume de façon extrêmement claire les différents enjeux qui sont attenants à l'EE ou EDD :



4. L'EE dans la formation des enseignants, les conclusions suisses :

Francine Pellaud , LDES, Université de Genève :

Comparaisons difficiles
Manque de cohérence
La semaine de l'impulsion suisse en EDD

« L'objectif fondamental de l'éducation relative à l'environnement est d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement, tant naturel que créé par l'homme – complexité due à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels – ainsi qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la résolution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement». (Déclaration de Tbilissi, 1977)

Comparaisons difficiles

Il n'est guère aisé de comparer les institutions suisses. Le recensement des activités proposées en éducation à l'environnement dans les différentes HEP et autres lieux de formation des enseignants met en évidence le manque d'homogénéité au sein de la Confédération.

Si nous pouvons deviner que les objectifs semblent identiques, la manière de les présenter, ainsi que celle des contenus, **des pratiques pédagogiques varient grandement d'une institution à l'autre. Richesse cantonale?** (surement !) Liberté institutionnelle? Certes. Conservons donc à l'esprit ces aspects positifs, qui laissent aux formateurs un certain choix dans la composition du contenu de leurs cours.

Manque de cohérence

L'EE est loin d'atteindre l'interdisciplinarité prônée dans le texte fondateur de Tbilissi. En Suisse romande, par exemple, **l'EE, lorsqu'elle est pratiquée, est rattachée à la «Connaissance de l'Environnement (CE)»** qui regroupe bel et bien trois disciplines (histoire, géographie et sciences), mais ne réunit pas forcément les formateurs en charge de leur enseignement. (Et ne serait-il pas pertinent pour illustrer ce que pourrait être une contribution des maîtres qu'il puisse être intégré aux heures de cours des séances de coloriage des oiseaux ou autre flore dans le but de donner aux enfants des bases de connaissances leur permettant de faire de la reconnaissance dans la nature car ce qui sert à regarder aide à protéger). De plus, ces trois domaines ne sont enseignés comme un ensemble que pour la formation en -2+2 mais retrouvent leur indépendance comme disciplines séparées pour la

formation +3+6. L'EE est alors reléguée au camp des «sciences naturelles» laquelle en occident s'est vue départir des notions de botaniques au cours du dernier siècle au profit de matières dites plus nobles et conduisant plus sûrement à des métiers ayant trait à la médecine moderne et complètement détachées d'autres connaissances, qui représente plus directement des sciences de la Terre.

Il ne reste qu'à souhaiter que sous cette couverture bien formelle les enseignants et les formateurs apportent à leurs étudiants et à **leurs élèves les clés de compréhension du monde prônées en 1977: une réflexion sur les valeurs, et les compétences intellectuelles et pratiques pour développer des attitudes responsables afin de faire face aux problèmes actuels que connaît notre planète... »**

La semaine de l'impulsion suisse en EDD :

Plus de 600 étudiants ont participé à la semaine d'impulsion en éducation au développement durable (EDD) organisée, du 25 au 28 mars 2008, par la HEP Lucerne. Projet reconnu par l'UNESCO dans le cadre de la Décennie de l'ONU pour l'EDD, cette nouvelle démarche a démarré par une session d'ouverture en plénière, proposant une mise en perspective et un éclairage sur l'EDD. Puis les participant-e-s ont pu expérimenter le côté pratique de ce thème complexe dans le cadre des 27 ateliers proposés sur trois jours.

L'angle d'orientation des discussions était axé sur la formation des enseignants. Elle a débuté par une présentation des différents modèles de compétences (sur les connaissances, les méthodes, les compétences sociales ou individuelles), pour se concentrer ensuite sur le modèle CSCT (Curriculum, Sustainable development, Competences, Teacher training), développé dans le cadre d'un projet Comenius. Ce modèle, qui formule des compétences en EDD pour la formation initiale des enseignant-e-s, se compose de 5 domaines interdépendants: **«savoir», «pensée systémique», «émotions», «valeurs et éthique» et «action».**

Après ce petit tour d'horizon suisse, abordons avec le cas français retardataire, mais bon élève tout de même puisque mieux vaut tard que jamais avec le support du bilan de la France pour la période 2005-2008 dressé à Bordeaux lors de la conférence internationale des 27-28-29 octobre 2008 au cours de laquelle ont été faites les propositions françaises pour la période 2009-2014.

III. La France retardataire, état des lieux aujourd'hui

Introduction

La France retardataire, Pourquoi ?

Citons pour commencer cet exemple : En France les diplômés de grandes écoles de paysage n'existent pas ! Ou tout du moins ne leur a-t-on pas accordé le titre d'une profession. En effet, le titre d'Architecte paysagiste leur a depuis peu été retiré sous la pression des architectes qui défendent un diplôme en huit ans contre seulement cinq en environnement. Donc ces artisans de la nature, qualifiés pour protéger en même temps que pour aménager ne peuvent s'appeler que paysagiste et je dis « que » car sans dévaloriser le titre il est accessible à tout public, si bien qu'en France n'importe qui s'improvise paysagiste, fort heureusement ce titre n'est la plupart utilisé que par des jardiniers, grand bien leur fasse, car ce métier mérite d'être valorisé. Cependant et sans rien vouloir leur enlever, il semble qu'on a omis de donner un titre aux diplômés des grandes écoles de paysage, contraints chacun de trouver l'expression qui lui convient pour se qualifier lui-même en tant que personne ayant longuement étudié les questions environnementales.

D'autre part il y a encore six ans de cela, les appelons les « diplômés des grandes écoles de paysage » n'étaient que 1 000 en France pour 3 000 en Angleterre et 6 000 en Allemagne.

En France une immense partie des aménagements sont dessinés par des membres des administrations municipales se sentant l'âme qualifiée pour dessiner leurs jardins.

Il s'agit pourtant bel et bien de la terre promise de notre biodiversité, puisqu'aujourd'hui dans les pays sur-aménagés et d'un point de vue agricole souvent surexploité, le manque de diversité des cultures agricoles ne donne plus l'asile à notre faune nationale qui se trouve être recensée dans les milieux urbains où les espaces verts servent de refuges à nos insectes (d'où le document ANNEXE proposant les nouvelles méthodes de gestion de l'environnement en milieu urbain) car nos (trop rares) spécialistes ayant constaté que la seule garantie de la survie des espèces est constituée justement des zones de refuges où elles peuvent se réfugier ...c'est-à-dire les territoires d'Etat, protégés, comme les forêts domaniales ; et les Villes qui deviennent depuis peu un lieu de refuge privilégié des espèces en voie d'extinction, qui n'arrivent plus à se suffire des territoires agricoles, où trop peu d'espèces végétales fleurissent.

Ne prenons donc pas à la légère la nécessité de préserver des friches, ni d'aménager nos espaces verts en faisant une place à nos insectes. De nombreux acteurs de l'environnement se sont joints et proposent de transformer nos pelouses en prairies fleuries. Les premières expériences montrent que le public prend souvent ces nouveaux traitements pour une économie et une négligence du travail mené sur les espaces verts. Il s'agit bien d'une économie mais d'argent, car en termes de protection de la nature et de ses habitants, on ne fait pas mieux.

Revenons donc à nos villes, il semble qu'un personnel qualifié sans titre mais issu de grandes écoles soient en mesure de prendre de meilleures décisions que tout un chacun,

connaissant les enjeux, et pas seulement l'utilisation des plantes horticoles qui ne doivent pas remplacer les plantes locales. Le maître mot : planter des plantes indigènes, cesser l'exotisme. Les animaux ont besoin de leurs plantes locales pour se nourrir et pour survivre et peut-être de leurs paysagistes, architectes ou pas. Oserait-on dire qu'ils ne sont pas assez nombreux ? Mais peut-être un peu de reconnaissance et un titre pour les faire connaître ne seraient pas de trop car aujourd'hui il nous faut, soit décliner l'identité de notre école, soit nous faire un nom. La profession se reconnaît entre elle mais qu'en est-il des autres ?

La France retardataire, un peu, mais on va également constater dans la partie suivante que les mots clef de l'Education à l'Environnement comme elle est appréhendée aujourd'hui en France, ressemble aux propositions de la Suisse il y a vingt ans et non pas aux propositions qu'elle formule aujourd'hui. L'impulsion Suisse doit inspirer les pays qui prennent les mesures de l'EE un peu après elle.

1. Extraits de la conférence internationale de Bordeaux 27-28-29 octobre 2008

Jacques Brégeon, *Président du Comité opérationnel Education du Grenelle de l'environnement*
Un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable
Mesures annoncées par le ministre de l'Education nationale, M. Xavier Darcos, le 8 octobre 2008

Jacques Brégeon,
Président du Comité opérationnel Education du Grenelle de l'environnement
Professeur Ecole Centrale Paris,
Directeur du Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable :

La dynamique créée par la forte prise en compte du développement durable lors de la campagne des élections présidentielles du printemps 2007 **sous la pression de Nicolas Hulot et de l'Alliance des ONG environnementales**, s'est traduite par la mise en œuvre au cours de l'été du fameux **Grenelle de l'environnement, un exercice de démocratie participative tout à fait innovant pour la société française.**

Rassemblant environ 300 personnes réparties en six groupes de travail principaux et représentant de façon équilibrée les cinq collèges de parties prenantes (associations, syndicats, entreprises, collectivités, services de l'Etat), ce processus a produit quelque **270 propositions** qui ont été reprises comme « **engagements** » du gouvernement le 25 octobre 2008 sous l'impulsion du Président de la République.

Lors de la mise en place du Grenelle au début de l'été 2007, les animateurs ont indiqué leur intention de **traiter des questions d'éducation** ; toutefois, **le nombre des sujets à discuter a un peu occulté cette dimension**, dont chacun s'accordait pourtant à reconnaître l'importance. Il faut cependant noter que si l'on pouvait compter parmi les 300 participants un certain nombre **d'enseignants et de chercheurs, la représentation officielle des ministères concernés était symbolique.**

Aussi, à la lecture des propositions du Grenelle présentées en **octobre**, considérant que la dimension éducative devait être renforcée, les ministères concernés par l'éducation, l'enseignement supérieur et professionnel et la recherche ont mis en place un groupe de travail interministériel sur l'éducation au développement durable.

L'animation de ce groupe m'a été confiée avec mission de traduire le Grenelle dans la sphère éducative et de formuler des recommandations aussi concrètes que possible.

Installé en novembre, le groupe interministériel a rassemblé près de quatre vingt personnes relevant des cinq collèges.

Après de nombreuses séances d'auditions et de discussions, conduites avec l'aide de Mme Sylvie Fauchoux, présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin et de M. Claude Rochet, expert et chercheur à l'université d'Aix en Provence, un programme d'action a pu être élaboré et remis aux cinq ministres le 30 janvier 2008. A la suite de cet exercice, le groupe de travail a été établi par le ministre d'Etat en tant que « comité opérationnel Education » du Grenelle (comop n26), si bien que ses propositions constituent de fait celles du Comop Education.

Ces rappels sont importants, car tous les acteurs et observateurs n'ont pas compris le statut du groupe de travail et de ses propositions ; certains ont ainsi pu penser qu'il engageait directement les ministères. Si, ces derniers ont activement contribué aux travaux et si leurs représentants ont été très largement consultés lors de l'élaboration des propositions, leur engagement reste sur le plan moral, ce qui n'est pas sans importance. **On attend et espère cependant que ces propositions soient bientôt reprises par les administrations concernées et aussi largement que possible suivies d'effets, ce que l'on a d'ailleurs déjà pu constater pour certains points(...)**

Le premier public auquel s'adresse l'EDD n'est pas celui des enfants, mais celui des enseignants.

L'EDD ne saurait être efficacement mise en place sans un important effort de formation des enseignants et des responsables, comme d'ailleurs de tous les personnels à l'occasion du déploiement des démarches de développement durable. Malgré sa forte médiatisation le développement durable demeure un concept assez mal compris à tous les niveaux de la société ; en outre, son assimilation à l'environnement en réduit la portée. Cette réflexion valant à tous les niveaux, le besoin de formation est s'exprime aussi dans les sommets hiérarchiques qui portent la responsabilité de soutenir activement la démarche.

La sphère éducative doit ainsi non seulement s'acculturer au développement durable pour elle-même, afin d'assumer au mieux sa mission d'enseignement, mais elle doit aussi le faire pour contribuer à la sensibilisation et la formation de tous les acteurs de la société. Cette considération a conduit le groupe de travail à recommander fortement que les travaux prochains visant à la réforme de la formation continue prennent en compte le développement durable (Cf. Chantier en cours des partenaires sociaux concernés).

Les associations qui ont tenu un rôle historique dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, ont ainsi développé des savoir faire pédagogiques qu'il faut valoriser et utiliser ; leur rôle est important dans les partenariats et se trouve renouvelé à travers les différentes dimensions de la démarche qui s'engage aujourd'hui. Il

S'agit pour ces structures de trouver des voies nouvelles de collaboration avec l'Education nationale qui se doit de développer ses propres compétences en EDD. Les acquis des associations sont du plus grand intérêt dans cette perspective. Encore faut-il déterminer des modalités concrètes, visant notamment la formation des enseignants et l'accompagnement des établissements.

Quant aux collectivités, elles sont déjà des acteurs directs de l'EDD à travers les établissements qu'elles financent et, de plus en plus, à travers leurs politiques territoriales de développement durable souvent volontaristes, certaines comprenant même des volets «éducation au développement durable » qu'on ne peut qu'encourager. (...)

Un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable

Dans le cadre du « Plan national d'action d'éducation, de formation et d'information pour un développement durable », un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable paraît nécessaire pour coordonner le déploiement des efforts de formation que la société doit produire à tous les niveaux.

Par ailleurs, comme tout domaine d'activité, comme toute politique publique l'EDD se doit de disposer d'indicateurs permettant d'apprécier la pertinence, la qualité, l'efficacité et l'efficience des actions conduites.

Deux entités sont donc préconisées l'une pour le pilotage des actions d'EDD (le Schéma national) en relation avec les instances d'animation de la politique nationale de développement durable, l'autre pour l'évaluation de la politique (mission ad hoc).

Des dispositifs particuliers sont à mettre en place pour accroître les capacités d'action existantes sur :

- **La création de chaires universitaires en lien avec les problématiques régionales**
- **La sensibilisation et la formation des décideurs publics et privés**
- **La formation d'experts sur des champs liés au développement durable, à l'environnement, à la santé**

- **La promotion des métiers concourant à l'environnement et au développement durable et la formation des professions clés.**

Enfin, comme cet **effort national de formation ne pourra se faire sans ressources**, même si le sujet relève plus de la responsabilisation des structures et des individus, le groupe de travail a proposé la création d'une Fondation nationale pour l'éducation au développement durable qui aurait vocation à soutenir la mise en œuvre du Schéma national, à apporter son aide à des projets reconnus utiles et pertinents mais se trouvant en panne de financement, à soutenir des projets pilotes ayant valeur exemplaire, etc.& (...)

**Mesures annoncées par le ministre de l'Education nationale,
M. Xavier Darcos, le 8 octobre 2008**

Généralisation de l'éducation au développement durable : faire entrer les principes et les thèmes dans les programmes d'enseignement mais aussi dans la formation des enseignants, des personnels d'encadrement et enfin dans le fonctionnement global des structures scolaires.

Mise en place en septembre 2007 du programme « l'École agit ! », lancement d'un appel à projets en direction des établissements, création d'un site ressource par le C.N.D.P.

L'EDD est déjà présente et sera renforcée à travers les nouveaux programmes de l'école élémentaire, également via le fonctionnement des écoles, des collèges et des lycées (chartes d'établissement, « Ecocollège »...). Elle prend la forme de partenariats toujours plus nombreux entre les écoles, les établissements et les acteurs associatifs et institutionnels.

Plan d'action décliné selon cinq directions :

- 1. Intégrer les principes de l'éducation au développement durable dans la réforme du lycée, sans créer une discipline nouvelle.**
- 2. Dans le cadre de la valorisation de l'enseignement professionnel, développer des filières de formation qui intègrent les principes de l'EDD, notamment pour les cursus tournés vers les métiers du développement durable.**
- 3. Promouvoir le concept d'établissement exemplaire. Elaborer en collaboration avec les collectivités une charte nationale pour favoriser les pratiques durables dans les établissements (achats, restauration déplacements des enseignants...)**
- 4. Former les enseignants à l'EDD en s'appuyant sur les ressources de formation en ligne, en créant une plateforme d'échanges de bonnes pratiques pour la communauté éducative.**
- 5. Créer une fondation pour l'éducation au développement durable, rassemblant entreprises et collectivités vers un objectif commun : la promotion du développement durable à l'école en favorisant des actions concrètes dans les établissements.**

2. Pour résumer le bilan 2008 de l'action des collectivités, d'après le rapport du comité 21, conférence des 27-28-29 octobre 2008 à Bordeaux

La collectivité éco-responsable La collectivité agit auprès des citoyens La collectivité et ses partenaires Les compétences des collectivités locales
--

a. La collectivité éco-responsable

Tout d'abord, l'éducation au développement durable est une **étape indispensable de l'apprentissage des élus et des équipes territoriales** : comprendre des phénomènes complexes et jusqu'alors peu pris en compte, tant au niveau national que local ; adopter de nouveaux critères d'évaluation de l'efficacité ; décloisonner les questionnements et les réponses ; partager les diagnostics, les plans d'actions et... les résultats. Des agents et des élus avertis permettent à la collectivité d'avoir une vision prospective et d'entretenir une dynamique d'amélioration continue.

Depuis 2005, de nombreuses collectivités organisent de véritables **sessions de sensibilisation** consacrées au développement durable. Quant aux **formations**, elles concernent majoritairement des sujets thématiques : concertation, économies d'énergie, HQE, produits phytosanitaires. Certaines collectivités proposent le format de la **formation-action** mais elles demeurent peu nombreuses. **L'objectif affiché est souvent de toucher l'ensemble des agents et des élus**, mais l'on constate que ces opérations de sensibilisation et de formation au développement durable sont souvent réservées aux nouveaux-venus, voire à certaines catégories de personnel. Les actions d'éducation sont en grande majorité ponctuelles, souvent rattachées à des manifestations nationales. **Certaines collectivités** proposent néanmoins des actions beaucoup plus régulières et **engagent les moyens nécessaires** à leur suivi. **De plus en plus d'outils sont construits en interne** pour contribuer à la sensibilisation permanente des agents : livret d'accueil intégrant les bonnes pratiques environnementales, guide de bonnes pratiques... Les outils de communication traditionnels (Intranet, journal interne) sont également utilisés comme support privilégié pour "faire passer" les messages sur le développement durable.

L'**apprentissage par l'action** représente le moyen le plus efficace d'éduquer durablement au développement durable. La citation de **Benjamin Franklin** « **Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends.** » L'exprime très joliment. Plan de déplacement des employés, charte des achats responsables, réduction des phytosanitaires... autant d'actions **qui impliquent les agents au quotidien**. Il est essentiel également d'informer et de former les personnels des collectivités locales sur les procédures et les pratiques que leur propose l'actuel code des marchés publics pour pouvoir mener des appels d'offre « durables » réussis.

b. La collectivité agit auprès des citoyens

Quant au citoyen, l'éducation doit lui donner des **clés de compréhension** des systèmes économiques, des échanges mondiaux, de la fabrication des choix scientifiques et techniques. Bien au-delà de l'éducation à l'environnement, il s'agit de consolider le pouvoir du citoyen et de le réarmer face au marché, face à l'institution, face à l'expert, face à ses propres responsabilités. La collectivité, qui ne peut pas agir seul, pourra alors s'appuyer sur des citoyens avertis.

A l'appui des témoignages, les collectivités éprouvent une grande difficulté à mobiliser les citoyens (public hétérogène) particulièrement pour les faire participer à des instances de concertation. Pourtant, elles font appel à un grand nombre de supports (**campagne, exposition, journal, outil pédagogique...**) pour **informer, sensibiliser et former le citoyen** (cf. schéma p 3). Elles recherchent de plus en plus de cohérence dans leurs actions **d'éducation au développement durable (EDD)** qui sont souvent coûteuses. Les collectivités investissent énormément l'éducation au développement durable auprès des jeunes, en milieu scolaire et extrascolaire même si la réglementation est toujours contraignante en milieu scolaire.

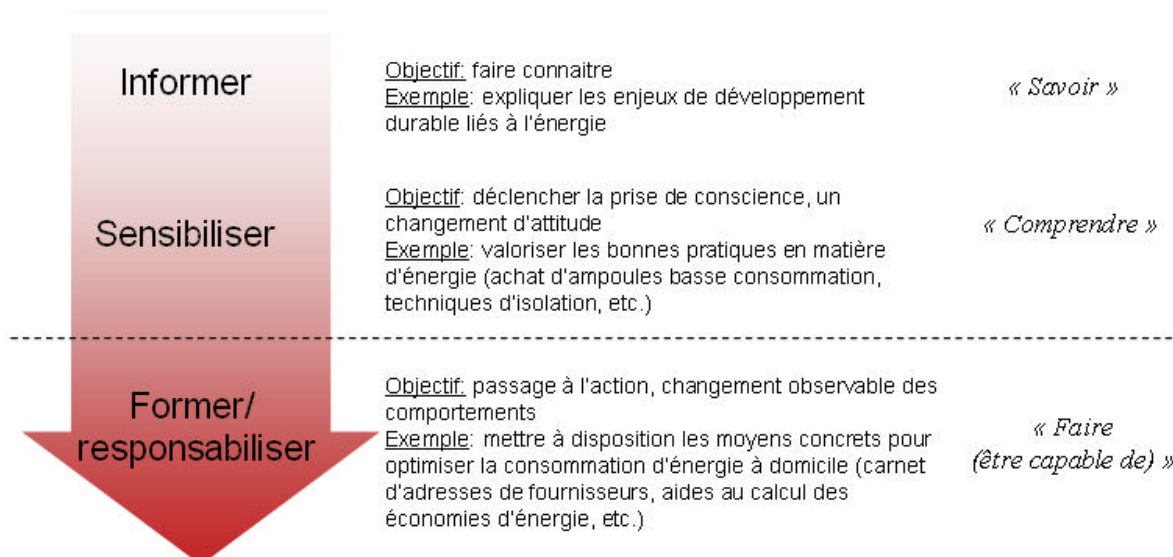
Le partenariat est le maître-mot, aujourd'hui, de l'éducation au développement durable : les collectivités ne peuvent pas faire seules ! Par échelle territoriale, elles s'appuient ou construisent de plus en plus des réseaux, en particulier avec le milieu associatif d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), pour atteindre leurs objectifs et construire une vraie stratégie EDD.

L'évaluation est encore un chantier à construire : les collectivités quantifient leur action par rapport aux personnes touchées mais très peu d'entre elles évaluent la démarche pédagogique ; a-t-on atteint notre objectif : le citoyen est-il "prêt" à changer de comportement?

c. La collectivité et ses partenaires

Il s'agit également **d'associer le tissu économique et social** aux objectifs de cette éducation au développement durable du territoire.

Les rapports que les collectivités développent avec leurs partenaires « entreprises » se traduisent essentiellement à travers des pratiques d'achats. Par exemple on peut citer parmi les plus gros pollueur dans le domaine des travaux public, une prise de conscience de la nécessité pour les paysagistes de concevoir les aménagements avec des matériaux moins exotique et donc bien moins consommateurs d'énergie en terme de transport.



Dans ce schéma de français qu'on peut comparer au schéma Suisse on peut remarquer que le mot éduquer n'apparaît pas même si dans leurs termes le mot « éducation » ici schématisé se veut pris dans son sens le plus large : l'information, la sensibilisation, et la formation. En effet, depuis quelques années déjà que je travail sur le sujet j'ai remarqué que la France préfère sensibiliser que éduquer qui me semble pourtant un terme plus franc pour qualifier le travail à effectuer. Enseigner ou éduquer c'est aller plus loin que mener des actions de sensibilisation !

d. Les compétences des collectivités locales

- **22 régions en métropole et 4 outre-mer**

L'échelle régionale dispose des compétences essentielles pour conduire les changements de culture dans les modes de production et de consommation. Grâce à leurs responsabilités dans la gestion des lycées, la formation professionnelle initiale et continue, la recherche et le développement économique, elles disposent d'un pouvoir considérable pour moderniser les compétences régionales, aider les éco-activités à passer de la niche au marché, inciter les entreprises à soutenir les politiques régionales de lutte contre les changements climatiques ou d'égalité professionnelle...

- **96 départements**

Les départements jouent un rôle primordial dans l'acceptation du développement durable en raison de leur responsabilité sociale conférée en 1982 et renforcée depuis la décentralisation du gouvernement Raffarin (2004). Aide sociale à l'enfance, aide au logement, aide aux handicapés et aux personnes âgées, insertion sociale et professionnelle, protection sanitaire et judiciaire de la jeunesse... Ces missions quotidiennes, auxquelles les Conseils généraux consacrent près de 60% de leur budget, sont un préalable indispensable à l'ancrage du développement durable. Elles orientent leurs autres compétences vers la durabilité : aménagement du territoire (voiries, transports non-urbains, ports et aéroports),

préservation de l'environnement (ressources en eau, espaces naturels sensibles...), éducation et la culture (collèges, bibliothèques, musées départementaux...).

- **36 700 communes et leurs groupements**

Les communes et leurs groupements, selon l'expression de Jacques Pélissard¹, président de l'Association des maires de France, sont les « fantassins » du développement durable. Dans un contexte de désenchantement politique, les communes sont depuis toujours les interlocuteurs privilégiés des citoyens. Leurs compétences touchent tous les domaines de la vie quotidienne : construction et habitat, eau et assainissement, éducation, emploi, culture... Même quand ces compétences ont été transférées aux intercommunalités, en particulier dans la gestion de l'environnement, elles restent aux yeux des Français les garantes de la qualité de vie et de la justice sociale. Elles détiennent les clés du dialogue avec les habitants. Plus que toute autre, c'est l'échelle de la transformation citoyenne.

Conclusion

Des objectifs fonctionnels entraînent la France sur les traces de la Suisse à formuler ses ambitions sous la forme de mots clefs :

- Passer de l'information à la formation
- Inscrire l'éducation dans la durée
- Structurer les outils
- Mettre en pratique

Cependant, en analysant les textes et conférences françaises, on constate qu'avant de passer par l'étape clef et fondamentale de l'éducation à l'environnement, on est passé directement à l'éducation au développement durable. C'est très louable mais l'environnement est notre seul moyen de survie et en France peu de gens meurent encore de faim contrairement à d'autres pays moins chanceux car moins impliqués dans la dégradation de l'environnement terrestre et qui sont cependant les premiers touchés. Si on n'applique pas ce concept qu'il faut connaître pour protéger, on ne s'en sortira pas. La crise climatique saura ramener le monde assoiffé en France à de plus justes considérations concernant un apprentissage à l'école des rudiments permettant d'identifier dans la nature ne serait-ce que les espèces en voie d'extinction à ne pas toucher.

Lire d'urgence le document annexe de la Hulotte tomes n° 80 et 81 (à venir) rédigé par un des meilleurs experts français en matière de nature, rien que ça, et dont le travail acharné est d'une rigueur scientifique absolue et reconnue par tous les professionnels de l'environnement

Monsieur Déom raconte dans ces deux volumes le comportement français d'amoureux de la nature détruisant le patrimoine des oiseaux européens migrateur : les chasseurs.

Le comportement français est dramatique pour la bonne raison que les décideurs ne savent pas ce qui se passe. Un simple conseil, s'inspirer du talent des pays européens qui nous passent tous devant dans ce domaine.

Mais revenons à l'éducation à l'environnement.

La Suisse (pour ne citer qu'elle car en Europe, l'Allemagne ou la Suède par exemple offrent également d'excellents modèles et en dehors d'Europe, ne soyons pas fermés, le Canada) offre son expérience dont certaines étapes sont décisives et incontournables :

« L'Education à l'Environnement (étape indispensable à superposer à l'EDD) doit faire partie des tâches de l'école A TOUS LES NIVEAUX. »

Les programmes doivent être coordonnés et leur énoncé rédigé dans les plus brefs délais. En l'absence de ces programmes, l'entreprise « je veux tout savoir » a décidé d'initier une première proposition allant de la sixième à la terminale. Ce programme est énoncé dans la description des contenus des trois séries dédiées à l'environnement :

Pour les sixièmes, cinquième : apprendre à reconnaître des plantes et des animaux encore en vie sur nos territoires, ne serait-il pas bon que tout un chacun reconnaisse la chute vertigineuse du faucon Pellerin au dessus de leur tête pour ne citer qu'un animal parmi les 90 dont la série serait doté si la Hulotte donnait son accord définitif pour être notre partenaire bienveillant en charge du programme de 6^{ème} 5^{ème}.

Pour les quatrièmes, troisième : il nous a paru que l'enseignement de gestes permettant de se réapproprier la nature bénéficierait à la prochaine génération : utilisation culinaire et médicinale et comme matériaux utiles.

Pour les lycéens : il viendrait que l'on enseigne les comportements des rôles des futurs responsables devant les grands problèmes environnementaux (traitement des déchets, pollution chimique... décontamination). Les contenus de ces enseignement étant issu de chercheurs en herbe : les diplômés des grandes écoles de paysage.

Cette proposition est une esquisse de ce que pourrait-être l'éducation à l'environnement dans les classes. Il n'engage que notre équipe, néanmoins qualifiée en paysage et passionnée d'éducation. Je ne joindrai pas le livre de soutiens scolaire que je rédigeai en 1997 en synthétisant tous les meilleurs livres de cours destinés aux terminal sc. spé bio pour le programme de terminal en sc. de la Terre ... traitant du corps humain pour l'essentiel ! Cela dit programme extrêmement intéressant, mais surtout pour de futurs médecins. Car il faut revenir de l'appréciation arbitraire qui fait des programmes actuels la compilation de matières dites plus nobles que la botanique ! Et la reconnaissance des végétaux, par exemple.

Je reviens au model suisse : trois maitres mots pour être capable d'enseigner en environnement : **PENSEE SYSTEMIQUE, COMPETENCES EMOTIONNELLES** (contre la panique en gardant à l'esprit qu'il existe des solutions cf. Le guide illustré de l'écologie aux éditions de La Martinière, une peinture !), et **AGIR**.

En effet l'effort français récent s'est doté de 207 engagements : décidément la France veut toujours trop bien faire et s'alourdit souvent. Pour conclure, sur le

model suisse, il serait bon que le France délègue à ses départements ou systèmes de formation locaux (ex : CAUE) le soin de former des compétences chez les maîtres d'école et les enseignants car dans ce domaine la formation ne peut être que locale. En effet l'environnement évolue avec le paysage.

IV. société civile et éducation au développement durable

1.	Forum régional de l'environnement Poitou-Charentes	2
2.	Forums mondiaux du développement durable.....	14
3.	Les grandes lignes de l'éducation au développement durable telles	22

qu'elles sont formulés dans les forums réunissant acteurs de la société civile et dirigeants. L'incontournable formation des enseignants ?

Introduction

Il serait injuste de dire que l'éducation à l'environnement en est seulement à une phase d'Etat des lieux en France. En réalité, ce sujet est largement traité par la société civile qui ne compte plus le nombre de se participants sans cesse grandissant. Et dans le monde entier les forums se multiplient chaque année réunissant associations et passionnées autour du sujet du l'Education à l'environnement et au développement durable. Dans cette nouvelle partie pour rendre à la France ce qui lui revient après les critiques précédentes je prendrai le soin d'évoquer un exemple régional : celui du Poitou-Charentes. Je broserai dans les grandes lignes quelques exemples de concertation de la société civile dans le monde sur ce sujet en faisant référence aux forums mondiaux de ces dernières années et de ceux qui sont prévus en 2009. Enfin je tenterai de dégager les grands thèmes abordés et plus spécialement celui de la nécessaire formation des maitres et des enseignants ; point sur lequel notre projet vient soulager l'ampleur du travail.

1. Forum régional de l'environnement Poitou-Charentes

Le forum régional de l'environnement qui s'est tenu à Poitiers les 17 et 18 octobre 2008 fut à proprement parler un lieu d'apprentissage. Le forum se déclinait sur 6 points :

- Habiter, construire
- Se déplacer
- Produire, consommer
- Aménager

- Recycler, épurer
- Eduquer, participer

Ces sur ce dernier point que nous concentrerons notre étude. Eduquer et participer. Le forum prend sur ce point le soin d'afficher cette phrase de l'UNESCO de 1988 :

« Il n'existe pas de plus grande contribution pour un développement durable que l'éducation des générations suivantes à l'environnement. »

Un extrait du texte rédigé par le collectif International Planet'ERE à Rambouillet le 19 mai 2002 sert d'introduction aux propos tenus lors du forum :

« L'éducation à l'environnement dans une perspective de développement durable est une éducation qui met au premier plan les valeurs. [...]

Cette éducation doit amener à l'autonomie qui permet à chaque personne de penser, de décider et d'agir par elle-même.

Elle doit amener à la responsabilité qui nous met dans l'action, elle doit faire de tous, des citoyens porteurs des valeurs démocratiques et toujours mobilisés pour leur mise en oeuvre. L'éducation vers le développement durable est une école de respect.

Cette éducation concerne tous les humains, quel que soit leur âge, leur pays d'origine, leur fonction dans la société. Elle est formelle, non-formelle, informelle.

Elle ne cherche pas à former des élites, sa démarche ne crée en aucun cas l'exclusion, elle s'enrichit de la diversité. Elle nous fait comprendre que chaque individu influe sur le milieu. Elle vise l'adoption, librement choisie par le plus grand nombre, de comportements quotidiens nécessaires à l'éradication de la pauvreté et à la sauvegarde, au rétablissement ou à l'amélioration de la qualité de notre environnement. [...]

Cette éducation est dirigée vers l'action : elle amène les individus et les groupes à s'impliquer dans la vie sociale et politique de leur territoire et de la Planète.

L'éducation vers le développement durable est une école de participation. [...] »

Les participants

Parmi les membres réunis pour cette occasion, on trouve :

- Bergerie Nationale de Rambouillet
- CEMÉA : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active
- CEP de Florac : Centre d'Expérimentation Pédagogique
- CIRASTI : Collectif Inter associatif pour la Réalisation d'Activités Scientifiques et Techniques International
- CITEPHILE : réseau national pour l'éducation à l'environnement urbain
- FNFR : Confédération Nationale des Foyers Ruraux
- ÉÉF : Éclaireurs et Éclaireuses de France
- FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques
- Fédération Nationale Léo Lagrange

- FSU : Fédération Syndicale Unitaire
- FUAJ : Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
- FÉE : Fondation pour l'Éducation à l'Environnement
- Fondation Nicolas Hulot
- FNE : France Nature Environnement
- Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux
- Fédération Nationale des FRANCAS
- GIFAE : Groupement International des Fermes d'Animation Éducatives
- Graine Poitou Charente
- GREF : Groupe de Recherche en Eco Formation
- IFRÉE ORE : Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement
- JPA : Jeunesse au plein Air
- Les Petits Débrouillards
- LFEEP : Ligue Française de l'Enseignement
- NAUSICAA : Centre national de la mer
- IFFO-RME : Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement
- PEP : Fédération Générale des associations départementales des Pupilles de l'Enseignement Public
- Peuple et Culture
- Planète Science
- Réseau École et Nature
- Réseau Éducation à l'Environnement de l'Enseignement Agricole
- SFFÉRE/OREB : Système de Formation de Formateurs de l'Éducation Relative à l'environnement, Observatoire Régional de l'Éducation de Bourgogne
- SGEN-CFDT : fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la recherche publique
- SILVA, Arbres, Forêts et Société
- SNES : Syndicat National des Enseignements du Second degré
- SNESup : Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
- UCPA : Union nationale des Centres sportifs de Plein Air
- UNCPIE : Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
- UNSA éducation : Union Nationale des Syndicats Autonomes

Les Ministères en charge de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture, de l'Écologie et du Développement durable se sont portés partenaires.

Le mot d'ordre : partir d'un diagnostic partagé

La multiplication des crises écologiques, l'accroissement des inégalités entre les Hommes, des souffrances des plus démunis et de la pression sur les ressources, font naître une nouvelle demande sociale qui implique de repenser la relation homme-nature et de rechercher de nouveaux équilibres sociaux économiques. Nous sommes tous concernés. **La société civile prend les devants pour la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs.**

Une volonté d'action

Le CFEEDD est la plate forme de mobilisation concrète des acteurs de l'EEDD et d'interpellation des décideurs. Il s'appuie sur le plan national d'action et sur les travaux des assises régionales et nationales et de Planet'ÉRE (Forum francophone de l'Éducation à l'environnement).

Des objectifs

Objectif 1

Inscrire l'EE dans le débat social et politique.

Objectif 2

Mettre en œuvre une politique d'éducation à l'environnement à chaque échelon territorial.

Objectif 3

Développer une éducation à l'environnement pour tous à tous les âges de la vie.

Objectif 4

Faciliter la mise en œuvre concrète des projets et actions d'éducation à l'environnement sur le terrain.

Objectif 5

Enrichir et diffuser les connaissances nécessaires au développement de l'éducation à l'environnement.

Objectif 6

Mobiliser, former et soutenir les acteurs de l'éducation à l'environnement : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles...

Objectif 7

Faire évoluer les pratiques éducatives.

Extraits du Plan National d'Action du CFEE

La dynamique est participative

À travers ses membres, le CFEEDD mobilise les acteurs de terrain dans le respect des territoires de vie. Sont concernés **des millions de personnes, adhérents, militants, bénévoles et professionnels.**

L'ambition commune est l'engagement vers un monde équitable, solidaire et responsable, respectueux des milieux de vie et de la diversité culturelle.

Le CFEEDD porte une ambition de transformation sociale par l'éducation, pour un monde économiquement viable, socialement équitable, écologiquement viable.

S'engager pour une éducation à l'environnement vers un développement durable, c'est nécessairement s'ouvrir à l'international, c'est pourquoi le CFEEDD s'implique dans l'espace

francophone pour contribuer à développer une parole et une pratique originales en matière d'éducation à l'environnement

Le CFEE acteur de la décennie mondiale de l'UNESCO pour l'éducation en vue du développement durable 2005/2015, « je veux tout savoir » veut en être un aussi en ne faisant plus du dessin animé de l'animation, mais de l'éducation.

Les acteurs mobilisés en Poitou-Charentes sont extrêmement nombreux à l'instar d'autres départements, pour fournir une liste représentative sur ce département.

Présentation d'outils et démarches à l'échelle d'un territoire, par Emmanuelle JUTON:

Intitulé de l'outil : Atelier Description de l'outil, *Contact*

Maquette Artisan Messenger – Ecoconstruction : L'animation Artisan Messenger se déroule en deux phases. La première est un jeu présentant les outils et les moyens à disposition pour réaliser une maison respectueuse de l'environnement. La seconde est la construction d'une maquette d'une maison respectueuse de l'environnement **Scolaire/ Primaire/collège, CAPEB Charente - David Leobet**

Malette pédagogique sur les matériaux de pays – Ecoconstruction : Cette mallette comprenant des échantillons de matériaux : pierre, bois, terre, sable et accompagnés d'éléments de construction : fusée de torchis, brique d'adobe... **Scolaire et public adulte, Maison Paysannes de Charente - Christelle Pilotte et Benjamin Delhal**

CD Rom sur les déchets radioactifs - De l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation : Outil pédagogique respectant la pluralité des points de vue sur la problématique déchets radioactifs et citoyenneté. **Enseignants de collège et lycée, formateurs, animateurs ou tout citoyen, GRAINE Poitou Charentes - Véronique Baudry**

Site internet Ekotribu - De l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation : Outil pédagogique qui valorise les projets d'éducation à l'environnement. Il se présente sous la forme d'une plate forme internet. Permet une dynamique collective d'échanges .Gratuit et simple d'utilisation **Jeunes menant des projets pour l'environnement et aux éducateurs qui les accompagnent, Ecole et Nature - Marie Baudin**

La haie brise vent - Milieux naturels : Grace à une soufflerie expérimentale, on aborde le rôle brise vent du mur, de la cloture, de l'arbre, de la haie. **Scolaire/ Primaire/collège/Lycée, Fédération des chasseurs - Nicolas Raynard**

Programme pédagogique « milieux naturels » initié par la ComAGA, Charente Nature et l'Inspection académique - Milieux naturels : Le programme pédagogique « milieux naturels » permet aux enfants de découvrir un espace naturel proche de chez eux. **Scolaire/CM1/CM2/6^{ème}, Charente Nature - Alexandre Dutrey, Matthieu Dorfiac et Marie-Emmanuelle Halouis**

La gestion des déchets au collège - Réduction des déchets : Les enfants sont acteurs de leur projet et responsables de ce dernier (ramassage des sacs jaunes, réalisation de DVD, prise de rendez vous pour des visites). Travail d'investigation, d'expérimentation, travail de groupes et de restitution. **Collège et adultes, Collège Antoine Delafont - Géraldine Hequette**

L'opération « piles » - Réduction des déchets : Opération de sensibilisation à la collecte des piles. Mise à disposition d'un collecteur de piles usagées et des plaquettes informatives. L'objectif est d'informer les enfants sur la toxicité des piles pour la santé et l'environnement et de les inciter à les trier en vue de leur valorisation. Animation par Charente Nature et le CDA. **Scolaire / Cycle 1, 2 et 3, Partenariat CALITOM, COMAGA, Inspection académique de Charente, Conseil Général, Charente Nature et la Centre de découverte d'Aubeterre**

Outil de pilotage, démarche agenda 21 - Démarches agenda 21 : Présentation de la démarche, rédaction d'une charte présentée aux élus **Scolaire, Ecole élémentaire Marie Curie - Annie Farret**

Grille d'évaluation de projet avec le regard de Charente Nature - Démarche agenda 21 : Plus que l'outil, c'est la démarche qui est présentée. Thème abordé : le développement soutenable **Public associatif / Elus, Charente Nature - Alexandre Dutrey, Matthieu Dorfiac et Marie-Emmanuelle Halouis**

Comenius - Démarches agenda 21 : En partenariat avec la Grèce, l'Ecosse et la Finlande des lycéens volontaires ont créé un magazine électronique mensuel sur le développement durable. Il s'agit de mettre en ligne des articles issus de recherches, reportages et réalisations produits par les élèves et leurs partenaires européens. **Lycéens, Lycée professionnel régional Jean Rostand - Laurence Damour, Sandy Suire, Emmanuelle Gentil**

Agenda 21 du sport français - Démarches agenda 21 : Aide aux associations sportives à prendre en compte les problématiques du développement durable **Associations sportives, Comité Régional Olympique et Sportif - René Bonnet**

Jeu des chaises - Education au développement et solidarité internationale : Jeu de simulation sur le thème de la répartition de la population mondiale, des richesses et des émissions de gaz à effet de serre. **Jeunes et adultes, ORCADES - Fanny Gimeno**

Carte de Peters - Education au développement et solidarité internationale : A partir d'une carte du monde alternative, qui représente les continents et les pays dans leurs véritables proportions les uns par rapport aux autres, il est demandé aux participants de retracer une partie de leur journée et prêter attention aux choses qui les entourent au quotidien, à ce qu'ils consomment. Pour chaque élément consommé, trouver l'origine du produit et le localiser sur la carte. **Primaire en priorité, Maison des peuples et de la paix - Audrey Lavergne**

Naturalibus Changement climatique - Changement Climatique : Exposition animée sur le changement climatique et les enjeux énergétiques comprenant 5 modules autonomes, et un module qui nécessite un animateur **Grand public, IFREE - Antoine Dubois-violette**

Le Mobilopôle - Changement Climatique : Le mobilopole est un kit pédagogique très complet sur la thématique des déplacements. Il permet aux écoles de trouver des ressources et des outils concrets dans toutes les disciplines. Cet outil a été créé par Angers Loire Metropole,

pour l'ensemble des écoles primaires de son périmètre. **Scolaire / CM1 et CM2, Les Petits Débrouillards Poitou Charentes - Julien Rats**

De la goutte à l'océan - Milieux naturels : Présentation d'une maquette du cycle de l'eau et d'un diap'eurama sur le cycle de l'eau en pays calcaire **Cycle 2 et 3, Collège, Lycée L'ARAIGNEE - Philippe Largeau**

Espace ANIM'EAU, salle pédagogique - Milieux naturels : Présentation de la salle pédagogique et ses outils avec plus particulièrement la présentation d'une loupe binoculaire permettant d'observer les invertébrés sur grand écran (pattes, yeux, respiration ...) **Tout public, mais scolaire en particulier Fédération de Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Emmanuel Henri**

« Enseigner n'est pas apprendre... »

lundi 26 mai 2003, par Yannick Bruxelles

A. GIORDAN est venu faire une conférence à l'Espace Mendès France à Poitiers, le 9 novembre 1995

L'école n'est pas seulement pauvre en moyens ou en personnels, elle est d'abord indigente en idées pédagogiques. Rien d'étonnant que le savoir "passe si mal". A l'approche du XXIème siècle, il faut bien se rendre à l'évidence que l'organisation des études repose encore sur un nombre très limité de présupposés.

Quand on s'intéresse de près aux pratiques en place, on constate que la grande majorité des enseignants ont encore pour idée qu'il suffit de "faire son cours" pour que les élèves apprennent. En d'autres termes ils pensent qu'il suffit de "dire", de "montrer" ; éventuellement pour les pédagogies dites "nouvelles", de "faire faire", ce qui revient pratiquement au même. Dans le même temps, les décideurs en matière de programme envisagent toujours le savoir par morceaux accumulables. Ne continue-t-on pas à découper avec aplomb les études en cycles -peu importe lesquels- les programmes en disciplines largement dépassées, les disciplines en chapitres, et l'emploi du temps en... tranches horaires ?

Enfin, troisième principe hérité du XIXème siècle, quand l'élève ne comprend pas, le maître suppose se faire comprendre en répétant les mêmes éléments pratiquement dans le même ordre : et si cela ne suffit pas, l'enseignant (et le système éducatif avec lui) envisage toujours de lui faire redoubler la classe.

Pourtant, depuis une vingtaine d'années, nos travaux de didactique, confirmés en cela par les études de psychologie génétique et cognitive, montrent que l'acte d'apprendre est infiniment plus complexe. Enseigner n'est pas apprendre. Bien au contraire, l'enseignement peut empêcher de comprendre ou de mémoriser pour toutes sortes de raisons. Pire, il peut encore ennuyer, démotiver et bloquer l'élève pour un temps très long.

Sur ce plan, les conclusions des recherches en cours sont irrécusables : l'organisation de la pensée et l'apprentissage d'un savoir procèdent uniquement de l'activité mentale de l'apprenant. On ne peut transmettre des connaissances comme on transvaserait des contenus d'un récipient dans un autre, ou comme on transférerait un objet d'un acheteur à un autre.

Mieux encore, nos dernières études bien connues sous le vocable d'apprentissage allostérique, montrent que l'apprenant apprend au travers de ce qu'il est, et à partir de ce qu'il connaît déjà. Avant tout enseignement, ce dernier possède une foule de questions, d'idées, et de façons de raisonner sur la société, l'école, les savoirs, l'environnement et l'univers, et tous ces éléments orientent son approche. Ces conceptions , - comme nous les appelons- , ont une certaine stabilité : l'appropriation d'une connaissance, et l'acquisition d'une démarche en dépendent. Si ce système d'enseignement n'en tient pas compte, ces conceptions se maintiennent, et les connaissances enseignées glissent à la surface des apprenants sans même les concerner ou les imprégner.

Ainsi,

apprendre
, c'est autant

évacuer des savoirs peu adéquats
, que

s'en approprier d'autres

C'est le résultat d'un processus de transformation de questions, d'idées initiales, de façons de raisonner habituelles où l'apprenant ne retient que ce qui le touche ou l'accroche.

=====

Un environnement didactique

L'enseignement n'est pas quelque chose de simple ou d'évident, car seul l'apprenant comprend, apprend, mobilise le savoir, et...personne ne peut le faire à sa place. C'est même un leurre de croire qu'il existe une bonne méthode valable pour tous les apprenants et tous les moments. En fait, toute appropriation de savoir procède d'une activité d'élaboration réalisée par un apprenant qui confronte les informations nouvelles et ses connaissances mobilisées, et qui produit de nouvelles significations plus aptes à répondre aux interrogations qu'il se pose. Ce processus ne peut être favorisé qu'indirectement par ce que nous appelons un environnement didactique facilitateur. Un avoir ne se substitue aux présupposés de l'élève que si ce dernier y trouve du sens et apprend à le faire fonctionner. Pour cela, il doit se trouver confronté à des situations qui l'interpellent, à des informations qui l'aident à penser.

Voilà le paradoxe que l'école a aujourd'hui à gérer. Elle doit, tout à la fois, favoriser les conditions d'une autodidaxie, et en même temps permettre à l'apprenant de se confronter à des contextes porteurs de sens où l'enseignant intervient comme interface entre les savoirs et l'apprenant. Comment créer au plus vite les conditions d'un auto-apprentissage ? En réduisant sûrement le nombre d'heures où l'élève reste passif. Par contre, l'école peut favoriser les activités d'investigation, d'élaboration, de production par les élèves eux-mêmes. Grâce à des lieux de documentation, des multimédias, des ateliers, des travaux de groupe, des

exercices de simulation, ou encore par l'approche de situations réelles, les élèves peuvent gérer nombre d'apprentissages directement. Des pédagogies de projet, des actions sur le local, des contrats peuvent être développés : des moments de mise en perspective des savoirs ou de mobilisation, peuvent être introduits, etc... Dans le même temps, l'école peut faire une place à l'auto-enseignement, par l'introduction de réseaux de savoirs entre les élèves. Transmettre un savoir, c'est également un moyen performant pour l'appréhender.

Promouvoir le changement

Toutefois, il ne suffit pas d'avoir identifié les causes des dysfonctionnements, ou de proposer de nouveaux programmes pour les "faire passer". Encore faut-il élaborer des stratégies de changement si l'on veut ne pas voir les recommandations rester lettre morte. On ne change pas un système éducatif par des injonctions, ministérielles ou pas, encore moins par décret. Il s'agit d'abord d'identifier les obstacles aux changements, de voir à quel ordre ils appartiennent. Les entraves sont nombreuses : avantages acquis, habitudes de vie, gestion administrative, réglementations de tout ordre, images de la classe ou de l'enseignant, etc. Ensuite, il s'agit de s'employer à rechercher les diverses compensations à même de satisfaire chaque intérêt particulier afin de leur permettre d'accepter les changements. Enfin, il s'agit surtout de trouver des leviers. Parmi ces derniers, une véritable transformation des enseignants s'avère prioritaire. De même, les recherches sur l'apprendre sont à développer : on connaît mal de façon détaillée tout ce qui peut faciliter l'appropriation, à commencer par les situations qui concernent les élèves ou les arguments qui interfèrent avec leurs conceptions et les font évoluer.

Il faut ajouter que nos décideurs n'ont jamais imaginé que la recherche didactique pouvait être utile. Nombre de députés ne savent même pas qu'elle existe...alors qu'on ne conçoit plus la moindre machine à laver sans un minimum de recherches. Actuellement, en Europe, le budget des recherches sur les savoirs, toutes disciplines confondues, représente seulement un pour dix mille du budget total de la recherche !

*André GIORDAN,
LDES,
Université de Genève.*

Pour en savoir plus sur l'environnement didactique résultant des nouvelles idées sur apprendre, lire A. GIORDAN et G. DE VECCHI, Les origines du savoir. DELACHAUX, Neuchâtel, 1987 ; et G. DE VECCHI et A. ; GIORDAN ; L'enseignement scientifique, comment faire pour que "ça marche" ? Z'Editions, 1989.

=====

Six paramètres à réunir pour un "bon apprentissage"

► Faire en sorte que les

Investigations

soient

signifiantes

, c'est-à-dire placer les apprenants en situation de recherches ayant du sens (trouver un contexte, une situation...). C'est tout le problème de la motivation.

► Créer une

perturbation cognitive

ex : confronter des groupes face à un sujet ;

ex : confronter l'élève à une information, à une réalité...

► Favoriser la

formation

, en construisant avec les apprenants des modèles, schémas ou maquettes aidant à structurer la pensée.

► Permettre une

intégration verticale des savoirs émiétés autour de quelques concepts de base. (énergie, matière, espace temps, information, organisation, régulation, mémoire, évolution...)

► Susciter

une mobilisation et une réutilisation des savoirs.

ex. : créer une situation où un groupe de grands "enseigne" à des plus petits.

► Réfléchir sur

l'image que l'on a du savoir.

ex. : créer des moments où l'on réfléchit sur ce qu'on a fait...s'arrêter. Accepter de "perdre du temps", et de réfléchir à des valeurs (les choses auxquelles on tient).

Et j'ajouterai que pour apprendre, **une méthode ludique et distrayante** est une des meilleures méthodes.

A PROPOS DU PARTENARIAT, Yannick Bruxelles ajoute :

Considérons les systèmes qui nous concernent aujourd'hui ; ce sont des institutions (relevant par exemple de ministères), des structures, des entreprises ou des associations. Chacun de ces systèmes est organisé de façon complexe (nombreux flux internes) et caractérisé par son identité (les valeurs qu'il défend), par sa culture et par ses objectifs. Il est composé d'éléments (des acteurs), possède des frontières (les interfaces avec son environnement), un centre de gravité (correspondant à son état d'équilibre) et un pilote. (...)

Le « nous » prend une grande importance. Chaque système devra alors trouver des ajustements de façon à modifier partiellement sa nature son identité et ses comportements ; il y aura donc adaptation.

Cependant, le partenariat, malgré les peurs qu'il suscite est indispensable dans l'entreprise d'une éducation globale à l'environnement.

(...)La pratique du partenariat peut constituer une réelle prise de risque aussi bien pour les institutions que pour les individus. L'institution va devoir ouvrir ses frontières et donc permettre des modifications de son identité, tandis que les acteurs du partenariat risquent de se trouver en situation inconfortable et déstabilisante (perdre son statut, ses habitudes, ne pas avoir forcément de reconnaissance institutionnelle, s'opposer aux autres acteurs de son système...). Là encore, des choix seront à faire, entre peur et désir !

L'attitude de notre entreprise a réalisé un équilibre en s'associant sur la base de valeurs communes et d'ambitions dans la transmission d'un savoir par la participation des meilleurs, dont les enseignements seront mis en avant pour parvenir au plus grand nombre.

Le bilan du forum régional de l'environnement qui s'est tenu à Poitiers qualifie ce forum ainsi :

Un forum sous le signe de l'action

Plus de 50 acteurs de l'environnement étaient présents et environ 800 collégiens et lycéens de toute la région Poitou Charentes ont participé aux animations qui leur étaient proposées.

L'association la Bêta-pi a animé le forum en proposant aux visiteurs de filmer leurs engagements en faveur de l'environnement. Plus de 50 films ont été réalisés ! En même temps un drôle de personnage se déplaçait avec son véhicule pour interpeller les badauds et les inviter à entrer sous le chapiteau ou participer aux conférences, aux films, aux sorties nature prévus au programme.

La conférence du vendredi soir était cette année donnée par Jean-Marie Pelt. Devant 200 personnes, il a rappelé l'urgence d'agir en faveur de l'environnement dès maintenant, individuellement ou collectivement. L'organisation de cette manifestation est prise en charge conjointement par le conseil régional de Poitou-Charentes, la Direction régionale de l'environnement, la Ville de Poitiers et le GRAINE Poitou-Charentes. Un bel exemple de biodiversité, de faire ensemble, d'agir ensemble !

La grande présence des collégiens est sans doute la meilleur garanti que le message passe et est en bonne voie. Le phénomène des forums remplit ainsi un rôle d'importance dans la prise de conscience des jeunes et rappel que le vrai dilemme est ailleurs. Nous verrons plus loin comment le système en revient toujours à cet incontournable problème de la formation des enseignants. Tache qui prise dans sa globalité semble encore se heurter à l'impossible si l'on considère qu'il s'agit d'apprendre la nature pour la première étape. Et c'est en cela que le projet de « le plaisir d'aimer la nature » s'adapte parfaitement à la diffusion d'un savoir encore partagé par une trop petite minorité.

Il ressort que le plus gros acteur de l'éducation à l'environnement soit l'ensemble des classes de découvertes, association de parents d'élèves et enseignant engagés dans ces expéditions. Hélas il ressort aussi des discussions que ce type d'initiative évolue et régresse bien trop souvent. Le constat est inquiétant (se référer aux comptes rendus des auditions sur ce sujet édité par L'association Ardoise pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Comité départemental UFOLEP de la Savoie et Les Pupilles de l'Enseignement Public sur le net. **Finalement, la classe pédagogique est aujourd'hui la formule pédagogique qui marche le mieux et la plus importante à voir développer omis tout autre moyen de formation des maitres. Il reste que « le plaisir d'aimer la nature », qui sera la production conjointe de l'Europe et d'investisseurs privés permettrait d'appuyer les sortis sur la découverte de ce qu'ils connaîtront maintenant dans leurs culture enfantine.**

2. Forums mondiaux du développement durable

- a. Forum mondial du développement durable sous le haut patronage de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République, 1-2-3 décembre **2005**, Palais du Luxembourg.
- b. Présentation des discours tenus le 19 décembre **2008**, 6^{ème} Forum mondial du développement durable.
- c. les forums prévus en **2009**, Ouagadougou et France.

a. Forum mondial du développement durable sous le haut patronage de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République, 1-2-3 décembre 2005, Palais du Luxembourg.

*Le thème général du Troisième Forum Mondial du Développement Durable « **Le climat et les patrimoines de l'humanité** » sera décliné selon trois axes principaux : les risques majeurs, la **puissance d'agir**, les gouvernances avec une transversale forte : **les disparités, dans l'échelle des préjudices, dans les capacités de réaction, dans le choix des priorités, etc.**, de façon à bien mettre en évidence la spécificité des pays les plus pauvres, qui risquent d'être particulièrement perdants.*

La question du climat est devenue centrale pour l'avenir de la planète. Elle doit être analysée dans le cadre d'une réflexion sur les biens publics mondiaux, c'est-à-dire les patrimoines communs de l'humanité. Elle renvoie à des débats publics entre experts, citoyens, décideurs privés et publics. Elle exige des actions collectives à diverses échelles territoriales.

Le climat et les aléas naturels qui lui sont liés n'apparaissent plus comme un élément extérieur à l'action de l'homme. Leurs transformations, au-delà des nombreuses controverses scientifiques, résultent en partie des activités humaines. Ces modifications climatiques ont des conséquences importantes sur l'environnement et sur l'évolution de ces

activités humaines. La responsabilité du développement économique est très délicate à établir du fait des échelles de temps différentes entre une activité donnée et ses effets sur le climat. Il existe une pluralité de facteurs naturels et humains, mais un rapport de causalité est reconnu de façon quasi certaine entre l'émission de gaz à effet de serre, le réchauffement de la planète et probablement aussi les catastrophes naturelles.

Les changements et les aléas climatiques agissent sur les écosystèmes et ils concernent aussi bien l'agriculture, la santé, la montée de la désertification dans de nombreuses régions du monde ou les inondations et les pluies torrentielles dans d'autres régions. Leurs effets sont toutefois fortement différenciés selon les zones géographiques ou les niveaux de développement.

Les pays les moins développés y sont particulièrement sensibles. Les questions climatiques supposent dès lors des actions collectives, des financements et des gouvernances à diverses échelles territoriales, **mises en œuvre par un nombre important d'acteurs**. Les actions collectives dans le domaine du climat peuvent, elles, conduire à une construction institutionnelle par des États selon la définition canonique d'un ensemble de principes, de normes, de règles et de procédures de prise de décision autour **desquels les anticipations des acteurs convergent dans un domaine donné des relations internationales**. Comment trouver des processus de décision légitimes et des compromis qui permettent de prendre en compte l'hétérogénéité des systèmes de préférences et de valeurs ?

Deux cents intervenants, parmi eux de très hautes personnalités (politiques, Prix Nobel, chefs d'entreprise, syndicalistes et universitaires, responsables d'ONG et associations) françaises et étrangères, et plus de mille participants se retrouveront autour de cet événement qui s'annonce, comme les précédents, passionnant et verra alterner un programme de séances plénières et d'ateliers, des activités communes de partage d'expériences et d'initiations autour de repas et de rencontres.

VENDREDI 2 DECEMBRE 2005 APRES-MIDI 14 H 30 - 16 H 15 TABLE 2 - SALLE CLEMENCEAU (PARALLELE) LES CONSEQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

Les principaux domaines concernés : les risques d'appauvrissement de certaines régions ; les flux migratoires ; les risques pour la santé, potentiels ou avérés ; **les atteintes à la biodiversité** ; les risques de conflits, etc.

Les principales zones concernées : les risques de disparition ou d'altération très profonde de certaines contrées (Antarctique, atolls du Pacifique, régions côtières). Dans cette évolution, très ressentie en Europe, tous les pays ne seront pas perdants. Le jeu sera-t-il à somme nulle ou bien en résultera-t-il un dommage irréversible pour la planète, mettant notamment en péril les systèmes d'assurances ? En quoi les pays les moins développés seront-ils particulièrement affectés ?

Le changement climatique est au cœur des préoccupations majeure des acteurs de l'environnement et on l'a vu des états responsables. La prise de conscience générale met en évidence la nécessité d'engager un processus de sauve garde où l'ancien modèle d'ignorance des conséquences de leurs actes des générations doit laisser place à un nouveau schéma dans lequel les génération ont conscience de leurs actes pour qu'elles puissent permettre aux générations suivantes de répondre à leurs besoins. Pour y arriver il y a longtemps que les institutions ont décrétés que l'éducation est un facteur clef. Ainsi regardons l'évolution des discours : le 19 décembre dernier se tenait le 6ème forum Mondial du développement durable à Paris.

a. Présentation des discours tenus le 19 décembre 2008, 6^{ème} Forum mondial du développement durable. Extraits des discours :

Présentation du Synopsis – Pierre LAFFITTE / pour le 19 décembre 2008
(6ème Forum Mondial du Développement durable)

La priorité absolue pour l'Europe est d'adopter un plan de relance qui conduirait à réaliser ce que les Etats ont décidé il y a près de 10 ans à Lisbonne : être la région la plus innovante en 2020. Peu d'avancées ont été réalisées à ce jour. **Pourtant, à condition qu'une volonté politique commune existe, c'est possible malgré (ou grâce) la crise financière. Les structures tant en matière de recherche que d'enseignement supérieur ont évolué dans le bon sens, notamment en France.**

L'hostilité générale des scientifiques vis-à-vis de l'utilisation des résultats de la Science par le système économique a presque totalement disparue. Il reste bien des réticences et des malentendus.

Par contre d'immenses progrès sont nécessaires :

1) Pour que se **crée un espace européen de l'innovation ce qui signifie un marché commun pour les produits et services innovants**. Trop de bureaucratie tatillonne de la part des fonctions publiques des divers états, notamment en ce qui concerne les standards.

2) **Le marché commun des investisseurs financiers est à créer**. Après 50 ans de libre circulation des capitaux, **les acteurs du financement se connaissent beaucoup moins que les industriels**. En ce qui concerne les créations de start up et leur développement, très peu d'acteurs transfrontaliers.

3) La frilosité des investisseurs qui comprennent généralement peu les méthodes de gestion des risques et ignorent que le plus grand risque est de ne rien risquer.

Quels remèdes ?

1) Développer la mobilité.

Faire se rencontrer les gens est vital. **Multiplier par dix les échanges entre chercheurs, professeurs, ingénieurs et techniciens.** Organiser des stages dans des équipes de recherche transnationales et les entreprises, notamment les start up.

Ceci en s'appuyant sur les pôles de compétitivité et les clusters innovants, en commençant par les plus dynamiques et les plus importants.

2) Développer la formation

Initiale ou continue, dans le domaine de l'innovation tout doit être créé pour faciliter les comparaisons internationales donc connaître les meilleures pratiques et leurs résultats.

3) Utiliser et construire le futur en Euroméditerranée

La nouvelle frontière de l'Europe double le potentiel humain et pour peu que l'élargissement à l'ensemble de l'Afrique et du Moyen Orient se réalise – ce qui psychologiquement est demandé et déjà dans les idées des multinationales qui ont souvent une organisation (EMEA) adaptée, nous place à égalité avec les plus grandes régions de monde multipolaire.

4) **Financer massivement mobilité, formation et appui aux premiers stades de l'innovation**

Les 150 milliards pour ce faire paraissent excessifs à beaucoup il y a encore 1 an. Depuis la crise financière on s'aperçoit qu'un plan de relance ambitieux dans ce domaine pourrait trouver une garantie de la Banque Européenne d'Investissement à ce niveau.

5) Ceci est en cours notamment grâce à la Fondation Sophia Antipolis soutenue par la Commission européenne (DG Entreprise), les Ministères français des Finances, de l'Economie et de l'Emploi, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, les collectivités locales, la Caisse des dépôts et la DIACT.

Parmi les priorités du Financement du Développement Durable le Forum Mondial du développement durable de décembre 2008 a décrété que **les remèdes et la sensibilisation des publics venaient au premier plan** avec le financement de modes de déplacement et de production d'énergies propres.

Lors du forum, Edith CRESSON ajoute que « bien entendu, le développement durable passe par l'investissement dans l'éducation... ».

b. les forums prévus en 2009, Ouagadougou et Paris.

Créé en 2003 par la revue *Passages* et son fondateur Emile H. Malet, le Forum Mondial du Développement Durable est le rendez-vous annuel des décideurs et responsables du monde **économique, politique, éducatif et associatif francophone, avec des ouvertures internationales vers l'Asie, les Etats-Unis, l'Amérique latine et l'Afrique.**

Le FMDD est aussi un lieu de dialogue intégrant les points de vue diversifiés sur la mondialisation, l'écologie et le développement durable. Cette manifestation annuelle se veut une passerelle entre la mouvance du World Economic Forum de Davos et l'altermondialisme de Porto Alegre.

Sous le haut patronage du président de la République Nicolas Sarkozy et sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et européennes, le FMDD rassemble plusieurs partenaires institutionnels et économiques engagés pour le développement durable, parmi lesquels EDF, BP, RTE, La Poste, ADOMA, SNCF, SUEZ, TOTAL, SERVIER, ADEME, CEA, IFP, IRD, AFD, CGT et Le Point.

À la tribune de *Passages* et de ce forum, des chefs d'État et de hautes personnalités se sont exprimés – des chefs d'État et de hautes personnalités **se sont exprimés** – Nicolas Sarkozy, Jacques Chirac, Abdelaziz Bouteflika, Shimon Pérès, Jorge Sampaio, Gerhard Schröder, Denis Sassou N'Guesso, Valéry Giscard d'Estaing, Michel Rocard, Mario Soarès, Édith Cresson, Blaise Compaoré, Omar Bongo, Laurent Gbagbo, Faure Gnassingbe-Essozimna, des Prix Nobels tels que Wangarii Maathai, Elie Wiesel... – mais aussi des chefs d'entreprise, des scientifiques et des représentants de multiples courants de pensée.

Chaque année, ce Forum rassemble à Paris quelque **1 000 délégués représentants des principaux pays du monde francophone autour d'une problématique centrale du développement durable.**

Ces 6 dernières années, le FMDD s'est penché sur 6 problématiques clés :

2003 « Coopération & Conflits »

2004 « Les périls mondiaux et la gouvernance »

2005 « Face au désordre mondial, le climat et les patrimoines de l'humanité »

2006 « Les mobilités : énergies, transports, flux et innovations »

2007 « Un monde imprévisible »

2008 « Afrique, Environnement, Mondialisation » Brazzaville, Congo
« Priorités, Financements, Gouvernance » Paris

CONTEXTE

En 2009, le Forum se tiendra à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Le développement durable a pris son envol au Burkina Faso depuis la promulgation de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) en 1995. Celle-ci a servi de principe de base pour l'élaboration de plusieurs documents stratégiques sectoriels et nationaux comme le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), et motivé plusieurs initiatives nationales dans le domaine de l'environnement : Plan d'environnement pour le développement durable en relecture ; programmes de gestion durable des terres, d'intégration de l'environnement dans les cadres de développement du pays etc.

En outre, dans sa volonté de parachever les fondements de sa stratégie de développement durable, le Burkina Faso a entrepris une évaluation par les pairs de sa stratégie dans ce domaine.

En décidant d'abriter la session africaine du 7^e Forum Mondial du Développement Durable, le gouvernement du Burkina Faso marque son intérêt au plan politique pour cette thématique, dans la perspective d'une durabilité effective des bénéfices tirés de ses initiatives de développement. Il répond ainsi à l'esprit d'une des recommandations de ses pairs, en l'occurrence l'affirmation d'une volonté politique forte au plus haut niveau en faveur d'une Stratégie Nationale de Développement Durable.

Ce forum constituera une opportunité pour le Burkina Faso de bénéficier de la contribution d'experts et de scientifiques de haut niveau autour des thématiques choisies eu égard à leur implication dans le développement durable. Il offre également une plateforme propice à la création de partenariats dans certains domaines spécifiques liés au développement durable.

Enfin, par l'envergure médiatique qu'il prendra, cet événement contribuera à l'information, à la sensibilisation et au renforcement du processus d'appropriation et de gestion nationale du développement durable.

En marge de ce forum, le comité d'organisation pourra proposer des visites de sites artisanaux et touristiques, ciblées dans et autour de la ville de Ouagadougou.

THÉMATIQUES DU FORUM

La thématique centrale du Forum porte sur les changements climatiques, les mobilités et les perspectives de développement durable. Elle articule les échelles mondiale, régionale et locale.

1- L'échelle mondiale renvoie d'une part aux mécanismes planétaires présidant aux changements climatiques, pour partie responsables des transformations environnementales. D'autre part aux dynamiques de mondialisation dans leurs dimensions économiques, sociales et culturelles.

2- L'échelle régionale ou « sous-régionale » qui est celle de l'Afrique de l'Ouest comprend deux sous-ensembles :

- la zone sahélienne, partout exposée à de fortes contraintes climatiques et aux risques récurrents de sécheresse, est particulièrement vulnérable. Les potentialités agricoles limitées par l'insuffisance des ressources en eau, ne garantissent pas la sécurité alimentaire. L'émigration est, depuis des décennies, la réponse des Sahéliens aux déséquilibres structurels entre population et ressource...

ORGANISATION DES SESSIONS

Les travaux des experts sont regroupés en trois sessions :

- Changement climatique
- Mobilités
- Développement durable

Session 1

Le changement climatique et ses conséquences environnementales et sociales

- Changement climatique, dynamique des écosystèmes et anthropisation : « désertification » et dégradation des sols.
- Ressources en eau, stress hydrique, sécheresses et ressources agro-pastorales.
- Résilience et adaptation des sociétés africaines aux modifications environnementales.
- Migrations climatiques.

Session 2

Les mobilités et leur impact économique et politique

- Mobilités à l'intérieur des Etats : exode rural, front pionnier (exemple du Burkina Faso).
- Migrations intra-africaines (Afrique de l'Ouest) et extra-africaines ; les diasporas.
- Le bassin migratoire Côte d'Ivoire-hinterland (Burkina Faso, Mali) : front pionnier cacaoyer, déforestation, tensions entre autochtones et étrangers.
- La question des retours

Session 3

Le développement durable entre contraintes environnementales et défis démographiques

- Energie et transport ; de l'énergie bois aux énergies renouvelables, du portage à la motorisation.
- Croissance démographique et accès à la ressource ; la question foncière.
- La dimension sociale du développement durable : éducation, santé, emploi, sécurité.
- Aires protégées et biodiversité : des enjeux nationaux, régionaux et mondiaux.

Pour conclure si les forums se suivent il apparait que les priorités au niveau international son d'avantage accès sur le changement climatique et les grandes transformations à effectuer dans le monde pour limiter l'impact humain sur l'environnement et que les questions d'éducatons sont prioritairement traitées au niveau local.

3. Les grandes lignes de l'éducation au développement durable telles qu'elles sont formulés dans les forums réunissant acteurs de la société civile et dirigeants.

Monsieur Michel Mombrun, président du SoliCité- pour un développement durable en Essonne précise sur ce sujet :

*« **Faut-il miser sur l'éducation ?** dont le retour sur investissement n'est pas du court terme, mais pour le moins du moyen terme, alors qu'il y a « urgence écologique » ! C'est cependant la seule voie possible et efficace pour engager le changement les logiques actuelles et créer le terreau d'une nouvelle culture pour les peuples du 21^e siècle.*

*Mes maîtres m'ont enseigné à l'Ecole Normale d'Instituteurs, « **Il y a éducation quand l'individu est parvenu à se construire** »... admirable programme pour la deuxième moitié du 20^e siècle! mais quels sont les fondamentaux de la construction de la personne humaine du 21^e siècle ? Bien sûr, ceux qui se sont forgés au fil des siècles, depuis les civilisations anciennes, méditerranéennes en particulier, dont nous sommes les héritiers, puis du siècle des lumières et de notre révolution, puis des Institutions issues de l'après guerre avec la déclaration universelle des droits de l'Homme, la charte européenne des droits fondamentaux, la déclaration sur l'accès aux services essentiels. Il fallait refonder le socle des démocraties, sur les valeurs de liberté et d'accès aux droits sociaux et économiques, tout en engageant la reconstruction du Pays. Le rôle de l'école et des mouvements d'éducation populaire imaginés et conçus dans les maquis de la résistance (*), ont été des instruments déterminants pour cela.*

***Mais la fin du vingtième siècle a fait surgir des défis nouveaux** dont l'importance grandissante bouscule totalement les cadres de références et les logiques anciennes : Une croissance démographique sans précédent de 3 milliards à 6 milliards en 50 ans qui creuse le fossé entre pays riches et pauvres ; une croissance économique exponentielle qui épuise les ressources et dégrade gravement nos écosystèmes indispensables pour vivre ; le boomerang du réchauffement de la planète avec les drames et les coûts du changement climatique qui continue de s'aggraver; une bulle financière et spéculative qui finit par éclater et menace gravement l'économie réelle ; une économie souterraine et maffieuse sans contrôle (un tiers de l'économie mondiale) active principalement sur la drogue, l'armement et le terrorisme ; des guerres ethniques, de l'énergie, de l'eau et des émeutes de la faim...sans oublier les risques des manipulations génétiques, des bio et nanotechnologies...*

*Le développement durable a le redoutable et incontournable devoir, de s'attaquer à toutes ces dérives, et d'engager « les changements nécessaires en rupture avec nos schémas anciens et familiers » (Changer de Cap. 1990) ! **Pour cela toute action d'éducation, qui veut contribuer à la construction de la personne humaine, doit intégrer les démarches, les fondamentaux et les valeurs qui pourront permettre de relever ces nouveaux défis.***

En clair et en résumé, l'éducation, doit intégrer pleinement l'urgence écologique, non seulement dans les programmes d'enseignement, mais dans toutes les formes d'éducation civique, sociale, économique, culturelle, pour répondre à l'exigence éthique du futur et « aux besoins du présent, en particulier des populations les plus démunies à qui il convient d'accorder la plus grande priorité » (citation RIO, définition du développement durable).

L'éducation pour un développement durable s'inscrit alors dans les programmes d'instruction et la plupart des disciplines, et dans tous les compartiments de l'activité humaine, pour une écologie sociale, une économie solidaire, et un bien être physique, psychique et moral, dans la paix . Je limiterai ici ma proposition à trois domaines essentiels :

- L'Ecole doit renouer avec une grande ambition : *l'école a été le creuset des valeurs de la République au 20^e siècle. Elle a aussi été un acteur essentiel, avec les communes et les villages, dans la connaissance de l'histoire sociale locale et l'inventaire des richesses architecturales, par une multitude de « monographies » faites par et avec les élèves.*

Aujourd'hui, il est essentiel que l'être humain réintègre l'écosystème du Vivant dont il est partie prenante, mais dont il est seul à disposer de la faculté de créer, de la conscience et de la responsabilité. Aussi la claire conscience de la responsabilité de l'Homme pour respecter et protéger la diversité du Vivant dont il fait partie, implique de développer sa connaissance : la reprise de formes de « monographies » réalisées dans les écoles, avec les outils technologiques d'aujourd'hui, sur la diversité de la faune et de la flore de nos territoires, pourrait contribuer à réconcilier l'être humain avec son milieu et qui lui est indispensable pour vivre. Tous les acteurs et partenaires de l'école y seraient associés.

- Développer une action d'écologie sociale et familiale, *car c'est une réponse possible à la précarité énergétique qui touche près d'un quart de la population (non accès ou difficultés et impayés l'électricité, gaz et énergie), qui s'ajoute à la précarité de l'emploi, du logement, de la santé, de l'alimentation, des loisirs et de la culture, du lien social. L'écologie sociale et familiale, c'est l'intégration de la dimension écologique dans la formation et la vocation professionnelle des travailleurs sociaux, animateurs socio-éducatifs et culturels, pour une éducation vers les familles en difficulté, qui permette d'apporter une réponse « économique / écologique / sociale » aux problèmes d'électricité, de chauffage, d'eau, de déchets, d'achats alimentaires et ménagers, d'hygiène, de déplacements, etc...En fait, l'essentiel des problèmes de la vie quotidienne !*

C'est aussi la création d'un nouveau métier avec la formation « Agent médiateur en écologie sociale et familiale », pour travailler aussi bien dans les collectivités, les bailleurs sociaux, les Espaces Info-Energie du réseau ADEME, les CAF, (...)

On voit aussi les régions se munir d'Agenda 21 scolaire comme en Aquitaine.

Mais la grande question revient encore à l'indispensable formation des enseignants... indispensable et impossible, car la formation en environnement est un savoir, une culture perdue dont l'ampleur nécessitera plusieurs années de formation supplémentaires et spécialisé pour chaque enseignant. La formation continue des enseignants est envisagée, et la mise en place de boîtes à outils fourmille mais la solution d'un dessin animé éducatif semble proposer une solution simple à un problème complexe qui nous l'espérons trouvera la faveur de l'Europe malgré l'investissement initial qui reste très modeste comparé à la mobilisation des moyens pour parvenir à un même résultat.

BILAN confirmation des Besoins, une solution simple.

PARTIE 4. LES VOLETS POLITIQUES DE CE PROJET EDUCATIF OU POLITIQUES PUBLIQUES

- Volet 1 :** Un public délaissé, les dix-vingt ans, enquête préliminaire
- Volet 2 :** Education nationale et internationale et développement durable
- Volet 3 :** Bien être, qualité de vie des jeunes et soutien scolaire
- Volet 4 :** Culture et apprentissage un support peu exploité, le film d'Animation
- Volet 5 :** Les objectifs d'un apprentissage de l'environnement
- Volet 6 :** Création d'emplois

Volet 1 : Un public délaissé, les dix-vingt ans, enquête préliminaire

D'après l'enquête que j'ai moi-même menée pour le ministère de l'écologie et du développement durable français, qui portait sur la sensibilisation des publics aux valeurs des paysage d'après l'action nationale menée par les Conseils en Architecture, en Urbanisme et en Environnement (cf. Annexe III.) CAUE, il s'est avéré que le public le plus difficile à atteindre est le public des scolaires (10-20 ans). Et que somme toute, la formation des maîtres, et des enseignants est une opération extrêmement difficile à mener. Qu'au surplus, s'adresser aux jeunes est le seul moyen d'atteindre l'ensemble de la prochaine génération. Aussi dans l'état actuel de la demande internationale tant au niveau des institutions européennes, qu'au niveau local et national et qu'au niveau du publique qui est démunie devant une connaissance extrêmement difficile à acquérir par sois même. Il semble probant de confirmer le besoin au niveau d'une éducation à l'environnement, simple et ludique.

Volet 2 : Education nationale et internationale et développement durable

En décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 57/254 proclamant la période 2005-2014 Décennie de l'éducation en vue du développement durable (DEDD). L'Assemblée a souligné le rôle essentiel de l'éducation dans le développement durable et a chargé l'UNESCO de diriger la décennie. Ce dossier part dès mars 2009 devant la commission européenne et devant l'UNESCO, il part également auprès des services de la région Ile de France et auprès des ministères français de la culture, de l'éducation et de l'écologie et du développement durable. L'entreprise vise la mobilisation des ressources nécessaire à la réalisation de son œuvre. Son engagement personnel, sa politique et ses programmes ont un caractère novateur en matière de développement durable et s'engage à trouver le soutien nécessaire au début de ses activités en matière de réalisation des dessins à proprement parler.

Nous espérons trouver le soutien du groupe de travail intersectoriel de l'UNESCO de sorte que ce projet puisse devenir un projet soutenu à un plus haut niveau par et pour l'Europe en vu d'un développement durable.

La DEDD semble justifier un effort public pour le démarrage du projet qui a un caractère éducatif, visant tous les peuples et humanitaire en faveur de l'environnement et viable, économiquement. Je dis humanitaire car le programme de l'entreprise est d'intégrer un effort minimal des pays en voie de développement (nous avons déjà des contacts avec le Cameroun et le Sénégal) ces pays participant à peu de frais au démarrage du projet se verront retourné à titre de retour à l'envoyeur pour peu qu'ils accepte une contribution qui quoi que très utile au démarrage est symbolique pour un pays, ils se verront revenir le produit à moindre cout (accessible à leurs diffuseurs) à titre de partenaires. Ainsi leurs éducations nationales trouveraient-elles peut être l'aide nécessaire pour l'accès à la connaissance occidentale et nécessaire à leur développement... durable puisque ce support de cours pourrait être diffusé dans les écoles. Néanmoins, ce sont pour la plupart des pays victimes du comportement occidental vis-à-vis de l'environnement puisqu'ils subissent le changement climatique sans en être les auteurs et ce juste retour paraît parfaitement convenir à un monde plus équitable.

Volet 3 : Bien être, qualité de vie des jeunes et soutien scolaire

La qualité de vie des jeune est largement compromise en France particulièrement par un écrasant programme d'apprentissage qui génère un effrayant taux de dépression parmi les jeunes et l'on s'inquiète d'un pourcentage de suicide des jeune grandissant. Leur facilité le travail est un devoir qui doit être pris en compte au plus haut degré. La compétition n'est pas un but, et le savoir peut se transmettre plus facilement avec des supports plus ludiques. L'apprentissage de matières comme l'histoire peut se faire à l'aide de dessin-animés sur le modèle des romans historiques. L'apprentissage de la nature peut se faire pour l'amélioration de leurs rapports avec l'environnement, lieu de repos et de détente partagés par tous et où avoir un minimum de savoir permet un émerveillement sans pareil dans la nature. Cette proposition est très sérieuse et peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes.

Volet 4 : Culture et apprentissage un support peu exploité, le film d'Animation

Apprendre en se faisant plaisir, voila bien longtemps qu'on a pu constater que l'apprentissage par le jeu, l'apprentissage par le biais de ce que les enfants aime est le plus sur moyen de leur voir retenir les messages et les contenus enseignés. J'ai moi-même expérimenté l'apprentissage ludique avec mes enfants, tant par le dessin animé éducatif que par tout autre jeu et ces méthodes marches. On peut obtenir d'un très jeune enfant un intérêt réel pour la physique et les découvertes, pour tout autres domaines par le biais du film d'animation, je recommande d'essayer de montrer aux petits des dessins animés de la série « il était une fois les découvreur » en vente en DVD qui traite des grands découvreur et qui formule une initiation aux sciences physique. L'enfant s'attache à ses personnage et retiens sans difficulté les grandes découvertes et leurs auteurs. En même temps, l'enfant apprend à

s'interroger sur ces questions, comment on construit, comment ça marche...et l'on peut obtenir le même intérêt pour les sciences de la Terre.

Volet 5 : Création d'emplois

Le projet est susceptible de se développer de façon proportionnelle à son activité, elle a donc engagé dans son développement des équipes pour chaque série produite. C'est-à-dire une cinquantaine d'employés par série, sachant que chaque série est destinée à couvrir l'ensemble du programme scolaire pour chaque matière. L'emploi est donc pour chaque employé du domaine du CDI. En effet le programme d'une année scolaire demande trois ans de travail, renouvelable 7 fois étant donné les 7 ans du parcours scolaire de la filière générale.

Pour commencer les trois séries destinées à l'environnement seront réalisées en même temps nécessiteront donc l'emploi de trois équipes. C'est-à-dire dans le meilleur des cas 100 emplois pour 3 à 6 ans pour les deux premières séries. Si c'est la troisième série qui intéresse le plus les institutions européennes, elle représente 40 épisodes donc 6 ans de travail. Avec un nouveau poste à la sortie dans les autres domaines.

1. Le projet crée un service socialement utile sur son territoire et au-delà.

- Il apporte une réponse à des besoins sociaux et collectifs en terme de connaissance de la nature peu ou pas satisfaits.
- Il peut être regardé par tous les publics intéressés et se destine à promouvoir la capacité de comprendre les enjeux de l'environnement de l'ensemble de la prochaine génération. Le second projet « je veux tout savoir » concerne un public de jeunes en difficulté scolaire sur la scène internationale. Il promeut l'éducation mondiale à moindre coût (comparé à la formation de millions d'enseignants dans le monde entier). Il soulage les jeunes dans leurs devoirs quotidiens en les aidant dans un premier temps à l'acquisition des contenus.
- Il favorise le lien social fondé sur le partage d'une passion que tous peuvent partager : la nature.
- Il est conçu à partir d'un diagnostic portant sur un besoin mondial et apporte une valeur ajoutée par rapport aux réponses existantes

2. Le projet est participatif

- Il s'appuie sur un collectif de personnes rassemblant usagers, passionnés de l'environnement, salariés et bénévoles (notamment les tribus nomades d'Ardèche proposant à leurs enfants les cours proposés, sur l'utilisation de la nature y compris culinaire et médicinale_ pour la 2^{ème} série en travaux).
- Ce collectif est associé à la définition, la production et l'évaluation du projet. Nous espérons être en mesure de rémunérer tous ceux qui auront participé à son élaboration et surtout les SDF et demandeurs d'emplois puisque ce projet a été monté de toute pièce sans aucun investissement et uniquement avec la participation de centaines de passionnés ayant désiré se joindre à sa conception.

3. Le projet crée des emplois stables de qualité

- Il permet la création de centaines d'emplois stables.
- Les emplois offrent des conditions de travail de qualité, soit dans les futurs locaux sur des sujets passionnants, avec des salaires attractifs (voir budget prévisionnel), soit dans la nature.
- Ce projet fait déjà travailler des personnes ayant des difficultés à accéder à l'emploi. Notamment un certain nombre de SDF.

4. Le projet a un caractère économique.

- Outre sa dimension sociale, il a une dimension économique : il est source de vente de produit, aussi bien aux diffuseurs internationaux que locaux. Il est prévu de vendre comme produit dérivés des supports d'apprentissages papier et audio.
- Il recherche son équilibre financier en associant quatre types de ressources : ressources propres et prêts bancaires, subventions, investisseurs privés, et contribution en nature (bénévolat et peut-être prêts de locaux).

Annexes

Annexe 1. BIBLIOGRAPHIE DES LIVRES DE COURS PRECONISES

- la collection des guides du naturaliste aux éditions delachaux nieslé
- l'herbier des villes de Dominique MANSION aux éditions OUEST-France
- L'inventaire des plantes protégées en France de Philippe Danton et Michel Baffray chez Nathan
- l'Atlas de l'environnement du Monde diplomatique aux éditions Armand COLIN
- Réparer la planète, la révolution de l'économie positive, les solutions existent de Maximilien Rouer et Anne Gouyon aux éditions BeCitizen
- Revivre à la campagne de John Seymour aux éditions De Borée
- Guide des groupements végétaux de Marcel Bournérias, Gérard Arnal et Christian Bock chez BELIN notamment pour les lycéens.
- Le Guide Illustré de l'écologie de Bernard Fischesser et Marie-France Dupuis-Tates aux éditions la martinière
- les 95 volumes de la Hulotte de monsieur Pierre Déom disponibles à l'adresse : la Hulotte 08240 Boulton aux Bois, 03 24 30 01 30 pour les collégiens
- pour les petits : les jeux de carte des 7 familles : des plantes sauvages, des champignons, des oiseaux, des plantes médicinales...aux éditions de Terran
- les Atlas de la flore sauvage Filoche, Arnal et Moret, Parthénon collection

Annexe II

L'ETUDE DE LA GESTION DIFFERENCIEE TELLE QU'ELLE EST PRATIQUEE PAR LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE

(Département pilote)

A METTRE ENTRE TOUTES LES MAINS

MARS 2008

**Document de synthèse effectué à l'occasion
d'un stage dans l'équipe du Conseil général,
juin/septembre 2007**

LAURE DUPUY

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Préambule

Résumé

Enoncé et justifications du sujet

Les données indispensables à la compréhension du sujet

La Problématique

Justification de la démarche

Plan

I. UNE APPROCHE NOUVELLE DES DIFFERENTS MILIEUX

A Pelouses, prairies et haies

1. Revenir un peu en arrière...

2. Un gazon plus écologique, qu'est-ce que c'est ?

3. Fleurissement des pelouses horticoles

4. Quelles sont ces fleurs des pelouses horticoles ?

5. Présentation d'une parcelle témoin d'une Gestion Différenciée : Pelouse Urbaine, au Mont Valérien

6. Les fleurs des prairies sont plus nombreuses sur des sols pauvres : L'appauvrissement d'un sol

7. Les effets de la coupe

- Sur les floraisons
- Sur la flore
- Sur la faune

8. Prairies fleuries

9. Des résultats encourageants

10. L'entretien écologique des haies

B Les milieux boisés, exemple du parc de la Vallée au Loups

C Les friches

1. Description des opérations de gestion des habitats

2. Opérations à effectuer pour favoriser et conserver la biodiversité du milieu « friche »

3. Pérenniser les aménagements existants

4. Conclusions du bilan de cinq années de gestion

II. PARCS PILOTES DE LA GESTION DIFFERENCIEE : Le parc départemental de la Vallée aux Loups

Préambule

Le contexte de ce début de siècle place l'environnement en tête de l'intérêt général ; au nombre des catastrophes naturelles, on compte la pollution de l'atmosphère, le changement climatique et la disparition d'un grand nombre d'espèces de la diversité biologique. Cette dernière catégorie a suscité des réactions qui doivent se répandre pour être efficaces.

L'une d'entre elle a récemment frappé mon observation dans le cadre d'un stage au conseil Général des Hauts de Seine, c'est la pratique d'une Gestion différenciée.

Dans le cadre de cette étude, je broserai le contour de mes observations et retracerai à travers les différents entretiens et documents procurés par les membres du Conseil Général du 92 une sorte de parcours initiatique qui mène à une appréhension constructive de cette démarche.

Démarche que je tenterai de définir comme un modèle d'avenir en même temps que j'offrirai avec l'accord du CG du 92 les outils qui permettront au lecteur de la mettre en pratique.

Tout d'abord, revenons à un contexte qui, très concrètement, justifie de se pencher sur les milieux urbanisés. Les villes s'étendent et mangent d'avantage chaque année sur la campagne, les pavillons éloignent les citadins de la nature chaque jour un peu plus et dans son avancée, la ville oublie bien souvent la notion de corridors écologiques sur laquelle il est pourtant bien difficile de revenir après coup. Les espèces en voie d'extinction vont en nombre toujours croissant et l'alarme lancée sous l'égide du Climat trouve hélas des résonances dans nombre d'autres facettes de l'environnement.

Pour offrir une qualité de vie minimum aux citadins, cependant, les surfaces des espaces verts augmentent. Leur entretien constitue souvent des charges lourdes, qui peuvent pourtant être allégées si l'on dépasse l'ancien modèle horticole et les fonds réutilisés pour d'autres besoins. Ce modèle ancien ne répond pas non plus aux aspirations nouvelles des citadins qui expriment de plus en plus le besoin d'un contact « réel » avec la nature.

Pourtant, partout le patrimoine naturel existe et se resème, offrant ses possibilités aux concepteurs et aux pratiques. Les mentalités évoluent et le coquelicot n'est déjà plus une mauvaise herbe. Il ne s'agit pas seulement de mettre en place une nature nécessaire, mais aussi d'apprendre à regarder différemment ses débordements. J'étais frappée de constater qu'une préoccupation commune des responsables actifs en matière de gestion nouvelle et de communication s'avérait d'être contraint d'interrompre les processus fragiles, dont je m'appliquerai à rappeler qu'ils sont à la pointe de la recherche, tant en matière de paysage que d'intérêt pour la biodiversité, à la merci d'usagers voyant un laisser aller dans une moindre tonte.

Pourtant, préserver la flore spontanée ou la fréquentation d'une faune « invitée » par elle, nécessite de laisser parfois soigneusement le temps faire son affaire ; et les tontes répétées qui troublent en même temps le silence consciencieusement espacées, laissant ça l'herbe haute ou ici un tas de branches mortes, (*cf. annexe les nettoyeurs de la nature*), ou encore là une meule qui se décompose.

Résumé

Cette approche décrit comment la mise en place raisonnée, d'un entretien plus naturel, plus « écologique » et plus économique est un progrès dont les circonstances ne sauraient se passer. En proposant un voyage au cœur des différents milieux rencontrés dans les espaces verts urbains puis en désignant tour à tour deux extrêmes dans les parcs de prestige qui ont su mettre en pratique une gestion différenciée qui loin de leur porter préjudice leur sert et les embellit : parc à la française de Sceaux et parc composé mais très naturel de la Vallée Aux Loups en allant ensuite jusqu'à cette étonnante composition des jardins imprévus de l'île Saint Germain qui fut le premier à expérimenter la gestion nouvelle dans les Hauts de Seine et qui permet d'observer cette pratique à un stade avancé, j'amènerai le lecteur à concevoir un éventail des possibilités offertes par la Gestion Différenciée. Je parlerai également des limites rencontrées sur mon chemin de paysagiste, ayant à l'idée de mettre en pratique cette gestion et les orientations nouvelles que m'ont suggérées cette étude.

Enoncé du sujet et justification:

ANALYSE DE LA POLITIQUE DE GESTION DIFFERENCIEE, A TRAVERS LA PRATIQUE DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINES

Parmi les initiatives visant une amélioration du respect de l'environnement et plus généralement, du monde dans lequel nous vivons, la pratique d'une gestion différenciée est une approche qui vise à une attitude repensée, et plus adaptée des acteurs de l'aménagement des paysages.

J'inscris mon parcours et l'intérêt que je porte pour le développement durable dans les préoccupations générales et tente de participer à la réflexion globale.

J'effectuais ainsi en 2006 une étude pour le ministère de l'écologie et du développement durable sur la question de « la sensibilisation des publics aux valeurs des paysages » et mon ambition personnelle serait de pousser au-delà cette notion de sensibilisation.

Plus loin pour qu'elle devienne **éducative**, car je pense que seule « l'éducation » répond aux besoins indispensables de la société de l'avenir qui doit pouvoir mesurer ses actes en connaissance de cause.

Cette année de diplôme, je la dédie à penser un paysage éducatif, dans un cadre splendide de la Vallée aux Loups, ou une faune exceptionnelle et protégée prospère en plein milieu urbain : La Vallée aux loups ; c'est un parc du Conseil Général des Hauts de Seine où la Gestion différenciée et mise en pratique : le présent mémoire, me servira dans mes propositions de projet sur ce terrain qui est encore privé et appartient à la zone de préemption de la Vallée aux Loups.

Pour le lecteur, ce mémoire constitue la possibilité de mieux connaître la Gestion Différenciée telle que le CG92 la pratique.

Le département des Hauts de Seine est un département Pilote, il s'investit depuis plus de 15 ans dans des actions en faveur d'un développement durable et compte 2740 ha d'Espaces Naturels Sensibles alors qu'il est après l'île de France le département le plus urbanisé en France, il a fixé des objectifs pour les ENS:

-connaître et comprendre la biodiversité, - développer des mesures de conservation et de gestion, -favoriser le renouvellement des ressources naturelles, -sensibiliser et former y compris les aménageurs et les acheteurs en amont de l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui il propose un « Agenda21 qui se veut exemplaire en matière de gouvernance » et investit temps, personnels hautement qualifiés, recherches et moyens dans cette politique active et qui se pose en modèle, ouvert à l'idée d'être reproduite et appliquée autant que d'intéressés se proposent d'y puiser. Ce sujet s'intéresse à recenser les fruits d'une expérience qui peut et doit être utile. Potentiel d'inspiration grâce à une mise en pratique, repensée et améliorée régulièrement ; grâce à une observation concertée et grâce au suivi des résultats.

Les actions et les mesures ont ce courage d'avoir été prises de façon responsable, devant l'état d'urgence et cela malgré les difficultés évoquée plus haut et sur lesquelles je reviendrai, quand l'apparence est trompeuse et quand le travail tarde à se voir, quand il faut apprendre au public à ouvrir les yeux, sur les oiseaux dont la présence est fragile, quand les actions ne sont pas visibles ou laissent croire à un laisser aller : je parle de courage.

C'est une bonne leçon qui doit inspirer, l'absence de popularité temporaire ne doit pas primer sur l'essentiel.

Les données indispensables à la compréhension du sujet

- La crise et la biodiversité, des chiffres étonnants :

La biodiversité, c'est le monde du vivant ; on estime à 15 millions le nombre d'espèces dans le monde alors qu'on en a recensé seulement 2 millions. Les cultures intensives ont détruit la biodiversité et on observe un phénomène étonnant : c'est dans les zones urbaines que la biodiversité est la plus importante, d'où l'importance des recensements faunistique et floristiques dans espaces verts.

- Repenser l'avenir c'est élaborer des codes comportementaux sur lesquels on reviendra, ils s'appliquent à des priorités énoncées par l'Agenda21 :

-biodiversité et aménagement – biodiversité et gestion des espaces publics – biodiversité achat et comportements :

Pratiques et usages sur :

1. gestion des sols
2. morcellement
3. gammes végétales et structures de végétation (pour la faune)
4. espèces invasives
5. berges et zones humides
6. techniques d'entretien
7. éclairage
8. espaces naturels non reconnus (friches, délaissés...)
9. les espaces minéraux :- toitures végétalisées, -aménagement des façades (hirondelles...)

- Une nécessité écologique

La conception horticole et généralisée des espaces verts dans ces dernières décennies et leur entretien intensif « banalise » les espaces de nature en ville. De plus, l'entretien intensif élimine une grande partie des plantes et animaux indigènes. Ce remplacement de flore locale par des plantes exotiques a souvent des conséquences négatives sur l'environnement :

destruction des équilibres écologiques, prolifération des ravageurs de culture, des maladies, et des plantes de plus en plus envahissantes et résistantes aux traitements. L'usage abusif de produits chimiques accentue ces déséquilibres et entraîne une pollution de l'eau ; l'évacuation des déchets végétaux empêche l'humus de se constituer ce qui entraîne un appauvrissement des sols.

- De l'horticole à l'écologique

Une notion nouvelle définit la Gestion différenciée comme l'après « horticole », le choix des végétaux se fait parmi une palette indigène et souvent il s'agit de choisir dans la flore native, non invasive et spontanée qui s'est installée ou ressemée : celle qui présente le meilleur intérêt pour l'avenir tant au regard des priorités écologiques que de la demande sociale.

- Une demande sociale

Avec l'urbanisation importante de ces dernières années, les espaces verts urbains assurent des fonctions de plus en plus diverses : espaces de loisirs, de détente, de rencontre et de convivialité. L'environnement est une préoccupation croissante des habitants qui ont une conception de plus en plus naturelle des espaces verts et qui réclament la présence de flore locale et la possibilité de marcher sur les pelouses...

- Une réponse économique

L'entretien traditionnel de l'ensemble des espaces verts coûte cher : temps passé, produits phytosanitaires, engrais... Les coûts peuvent être réduits en adoptant des méthodes extensives telles que la réduction des tontes, le remplacement du bêchage et du désherbage des massifs par une couverture organique du sol...

- Le Code Vert

La réalisation d'une carte d'objectifs d'entretien des espaces verts tel que le propose le « Code Vert », permet d'affecter le temps et les moyens là où cela est vraiment nécessaire. Ce Code établit et appliqué par plusieurs communes du district de Rennes est la base d'une gestion différenciée et ses tableaux sont présentés en annexe, il concerne en priorité les surfaces enherbées et a pour effet de favoriser l'apparition de nombreuses plantes sauvages fleuries et toute une faune associée. En effet, l'esthétique d'une prairie est aussi intéressante, bien que différente que celle d'une pelouse rase, et s'accompagne d'un effet écologique d'accueil.

- Des expériences intéressantes

Créteil : Plan municipal d'environnement

Un plan de sensibilisation/communication : rédaction de livrets explicatifs du type « Charte de l'arbre », ou mini guide des « espaces verts à Créteil », action pédagogique dans les écoles, les jardins familiaux, création de parcours pédagogiques.

Paris : la création en 1986 du service Paris Nature, et l'ouverture de nombreuses structures sont ouvertes au grand public : Maison de la nature du parc floral, Maison de l'air, Maison du jardinage, Arboretum du Breuil ou d'autres initiatives à destination des enfants des écoles et des centres de loisirs : la Maison des cinq sens, les Ateliers de jardinage, les Bus Nature ; le plan de Paris – Nature est présenté en Annexe.

Voir dossier ministère la sensibilisation des publics par les CAUE

La Problématique

Comment faire de la pratique de la Gestion différenciée un point de départ d'une nouvelle aire en matière d'environnement ; comment celle-ci ouvre sur une nouvelle approche. Après des siècles d'histoire des jardins où la composition esthétique était maîtresse, prendre appui sur les nécessités pour accepter une esthétique nouvelle, racontant l'avenir.

Un avenir qui doit puiser dans les modèles respectueux de la nature pour créer une nouvelle page de cette histoire des jardins. Une histoire qui commence par le respect des exigences de la nature et de sa diversité et qui doit pouvoir appuyer les exigences d'une nature qui affirme ses besoins pour sa subsistance. Dépendante de l'action des hommes.

Ce document a l'ambition de coopérer dans l'action où s'est engagé le Conseil Général des Hauts de Seine en département pilote.

Je propose ici une synthèse des actions nouvelles expérimentées, qui permettra à tout un chacun de puiser dans ce modèle inspiré par le respect et la protection de l'environnement ; un document qui peut servir aux acteurs de l'aménagement des territoires.

J'essayerai de recenser les mesures reproductibles à plus ou moins grande échelle.

Comment réintroduire un environnement diversifié dans les parcs urbains Ce qui viendra à soulever les questions, de potentiels écologiques des différents milieux, et de fréquentations du public de la faune indigène.

En offrant des Exemples et suggestions d'actions pouvant être pratiqués par les acteurs du paysage dont la source est le Conseil Général des hauts de Seine.

Méthode : Justification de la démarche,

Intégrée pendant l'été 2007 à l'équipe de Monsieur Bernard Barry au sein du Conseil Général des Hauts de Seine, je découvrais rapidement cet état d'esprit qui se soucie d'agir en réaction aux dangers encourus et dont le retentissement international a fait de ce « penser global, agir local » sa devise.

Ainsi, au sein du Conseil Général, chacun observe et adapte ses actions en fonction de la politique départementale qui a décrété une sorte d'état d'urgence pour la biodiversité. La Gestion Différenciée est un de ces maillons qui fait des parcs départementaux une famille, un paysage.

J'ai pris le temps de parler avec un grand nombre des intervenant de cette action et chaque reportage décrivait une méthode commune appliquée différemment, chacun ayant à cœur de faire au mieux et avec ses propres yeux, la démarche ne souffre aucune incohérence,

les discussions et les concertations sont nombreuses et les observations de chacun trouvent toujours des réactions rapides.

C'est dans un état d'esprit ouvert à leurs méthodes et en donnant la priorité aux rencontres et aux dialogues que j'ai effectué ma recherche. Ainsi, je restitue ici les fruits de trois mois d'échanges passionnants où chacun a mis sa pierre à l'édifice de ma recherche.

Je remercie tous les intervenant qui ont permis que j'appréhende avec toujours plus de clarté cette approche du paysage dont, je ne le répèterai jamais assez, chacun devrait trouver à s'inspirer.

Merci à Monsieur Bernard Barray, qui a eu la gentillesse de me prendre en stage et sans qui cette aventure n'aurait pas été possible, à Monsieur Jean Schnebelen, Monsieur Christian Lemoing, Sophie Travers, Sylvie Saulnier, Benois Ramothe, Jérôme Tixier, Philippe Davoust, Michel Farris, Hervé Pitlak, Philippe Préveraud, Jean-Noël Badet, Stephanie Vorobjiov, Désiré Imblo, Jean-François Dewilde, Laurent Lieutec, Monsieur Jean-Noël Maleyx, Elisabeth Turpin, Madame Marie-Odile Grandchamp, François Caziot et bien sûr Béatrice Biocco, Lydia Bonnelais, Patricia Belletterre, Jacqueline Thomas, Christine Guidal, Nicolas Tellier, Béatrice Dellay, mes remerciement également à Madame Marie Pruvost, et également à tous les professionnels, professeurs et enseignants de l'ESAJ ainsi qu'à tous les passionnés de la nature qui ont été mes maîtres.

Dans une première partie j'aborderai les types de milieux les plus rencontrés des espaces verts urbains : milieux ouverts, pelouses et prairies, haies, milieux boisés, friches et délaissés ;

Dans une seconde partie, j'analyserai des cas particuliers d'applications remarquables de la gestion différenciée : Trois **Parcs Pilotes de la Gestion Différenciée dans le 92**. Le premier ayant attiré au Parc de l'île Saint Germain, parc pilote et où cette gestion remonte suffisamment pour être observée à un stade avancé, le second, le parc de Sceaux, parc historique et vitrine de la Gestion Différenciée telle qu'elle est pratiquée par le Conseil Général du 92 et enfin je terminerai cette seconde partie par l'observation du parc à vocation naturelle de la vallée aux loups.

I. UNE APPROCHE NOUVELLE DES DIFFERENTS MILIEUX

*A. Pelouses, prairies et haies, des milieux répandus dans les parcs et jardins et pas si compliqués à transformer, d'après l'approche du Code Vert * :*

1. Revenir un peu en arrière...

Dans les milieux urbain, les pelouses prédominent et pourtant cet entretien est le fait d'un phénomène récent, c'est la mécanisation de la tonte de l'herbe au milieu du XXème siècle qui généralisa cette entretien extensif qui jusque là était le fait de petites surfaces de gazon rases à proximité des habitations.

Cultiver la différence entre pelouses et prairies naturelles fauchées faisait donc partie du paysage de tout temps et profitait à toute une faune associée : papillons, bourdons, sauterelles, coléoptères, grillons...

Les pelouses ou prairies fleuries, c'est la nature qui entre dans la ville offrant même aux habitants une qualité de vie qui s'est un peu perdue avec leur disparition.

Pour transformer une pelouse classique en pelouse fleurie ou en prairie haute peu d'actions sont nécessaires mais requièrent un matériel approprié :

Muni d'une tondeuse frontale, ou d'une tondeuse à fléaux, barre de coupe rotative, le but étant d'éviter le broyage pour préserver l'entomofaune. L'opération consiste seulement à monter la hauteur de coupe à 7 à 8 cm, d'espacer les tontes à 8 par an pour une pelouse fleurie, et de 2 à 4 par an pour une prairie, d'arrêter tout apport d'engrais et sur sol fertile, de ramasser l'herbe coupée 3 jours après la fauche pour laisser aux insectes le temps de migrer au bas de la plante et pour appauvrir le sol, condition du fleurissement.

2. Un gazon plus écologique, qu'est-ce que c'est ?

Le choix de la semence est fondamental, semer les bonnes espèces aux bons endroits et utiliser les bonnes variétés permet de créer un bel espace vert qui répond aux attentes, soit... Mais aussi, c'est ce qui permet de réduire les arrosages et donc d'économiser de l'eau, de réduire les produits phytosanitaires ou de les supprimer, de réduire les temps de tonte et donc les coûts de main-d'œuvre et les coûts de maintenance du matériel, de réduire les réfections de regarnissage, et donc encore les coûts.

Face à l'économie réalisée à l'achat d'un gazon de moindre qualité, la perte est substantielle et la différence est de l'ordre de 60 à 80 % en coût de maintenance.

* **Code Vert**, document réalisé par Rennes district, dans le cadre du protocole Environnement District- Etat, conçu par l'AUDIAR, avec la collaboration de Denis Pépin, Ingénieur Ecologue, Christine Lemaire, paysagiste et Bernard Garnier, écologue ; mai 1995.

3. Fleurissement des pelouses horticoles

En vieillissant, et en l'absence de désherbage sélectif, les pelouses horticoles s'enrichissent en plantes spontanées, dont certaines à fleurs annuelles et le plus souvent vivaces.

Cet enrichissement est lent, surtout si la densité des graminées est forte et si le sol est riche et donc, favorable aux graminées.

L'enrichissement est rapide quand le sol est pauvre ou que la densité de semis des graminées est faible. C'est pourquoi il est préconisé d'évacuer le produit des fauches pour appauvrir les sols.

4. Quelles sont ces fleurs des pelouses horticoles ?

Dans les pelouses horticoles, la coupe régulière rase ne permet qu'à des plantes basses de se développer, celles dont les feuilles courtes en rosettes, situées au ras du sol, échappent aux lames de la tondeuse. Ces sont généralement des plantes vivaces, considérées comme des « mauvaises herbes » : pâquerette, plantain majeur, brunelle, achillée millefeuille, porcelle, pissenlit, renoncule rampante, potentille...

Si le sol est piétiné, la pelouse laisse alors aux plantes annuelles, la possibilité de se développer : paturin annuel, véronique, chénopode, renouée des oiseaux, amarante, matricaire, coquelicot...

5. Présentation d'une parcelle témoin d'une Gestion Différenciée : Pelouse Urbaine, au Mont Valérien

Il s'agit d'une parcelle relativement enclavée, située sur un talus très pentu. Elle est occupée par une pelouse urbaine, présentant dans les parties les plus abruptes des plages rases pionnières. Ces zones ouvertes permettent le développement d'adventis des cultures, d'espèces thermophiles parmi lesquelles figure une plante rare en île de France, la Torilis noueuse (Torilis nodosa). Ces zones contribuent à la biodiversité floristique

Observons les principaux groupes écologiques représentés ; on y trouve des adventis de culture, les espèces des friches héliophiles, quelques ubiquistes prairiaux, des espèces nitroclines des lieux secs irrégulièrement piétinés, et les espèces des pelouses piétinées des pelouses urbaines. En tout, on recense 34 espèces d'une valeur floristique moyenne mais à 97% indigènes, ce qui est très intéressant pour favoriser la présence diversifiée de la faune locale.

La position de la parcelle, un peu à l'écart en fait un site adapté à l'emploi d'une gestion différenciée particulièrement efficace.

Méthode de gestion : Dans la zone de forte pente la gestion préconisée consiste dans le maintien d'une formation ouverte par une fauche en fin de saison avec exportation des produits et le travail du sol superficiel autour de la station afin de permettre l'extension des *Torilis nodosa*.

Dans la pelouse plus dense, une fauche annuelle permettrait le passage vers une « prairie fleurie » plus diversifiée. Là encore, une intervention en fin de période de végétation et avec exportation des produits permettrait de faire régresser le cortège des espèces nitrophiles relativement abondantes et d'augmenter le cortège floristique.

Encore une fois, les pelouses les plus riches d'un point de vue écologique sont les prairies maigres.

6. Les fleurs des prairies sont plus nombreuses sur des sols pauvres : L'appauvrissement d'un sol

Il s'obtient en ramassant les produits des fauches, si la prairie n'est pas encore semée, en découpant une partie de la terre végétale, ou pour les aménagements neufs, il suffit de prévoir une moins grande quantité de terre végétale qu'à l'accoutumé.

7. Les effets de la coupe

Sur les floraisons :

La plupart des plantes vivaces ont des boutons floraux situés près du sol, au printemps, ce sont les plantes basses qui fleurissent en premier (pâquerettes...) puis, au cours du printemps, les tiges florales des plantes moyennes s'élèvent rapidement avec des fleurs à leur sommet. La tonte interrompt cette floraison, et si la tonte est courte, la plupart des boutons floraux sont éliminés. Tandis que si la tonte est haute, 7 à 8 cm, ils sont épargnés et les ébauches de tiges florales s'élancent à nouveau pour refleurir.

Si les coupes sont assez espacées, un mois et demi au minimum, il est alors possible de profiter des floraisons entre avril et fin juin avec une tonte haute à mi-mai, qui a d'ailleurs l'avantage de prolonger les floraisons en donnant un bon éclaircissement aux plantes basses.

Sur la flore :

Dans les prairies ordinaires, dominées par une majorité de plantes vivaces, la période de coupe a des conséquences limitées sur la reproduction des plantes. Les vivaces sont capables de se renouveler à partir de leur souche ou de leurs rhizomes.

En revanche, si l'on souhaite voir se développer certaines plantes fleuries particulièrement intéressantes pour leurs fleurs ou leur rareté, il faut attendre la maturité de leurs graines avant de les faucher afin de permettre leur réensemencement naturel.

Il en est de même dans les prairies pauvres où le tapis herbacé peu dense laisse la place à des plantes annuelles souvent jolies et rares qui peuvent se ressemer et germer sur des petites zones de terre nue.

Inversement, pour éviter les traitements, si la prairie est envahie de plantes indésirables, rumex, chardons..., il faut couper avant leur mise à graine.

Sur la faune :

La prairie est un milieu de vie très favorable à de nombreuses espèces animales qui exploitent le sol, et l'humus (lombrics, grillons, petits mammifères...), les tiges, les feuilles, les fleurs...

Les grenouilles trouvent souvent refuge dans les prairies humides. Le pollen et le nectar des fleurs sont utilisés par les insectes butineurs, les herbes sont consommées par les chenilles et divers insectes, les graines sèches approvisionnent les oiseaux. Les chenilles et les papillons sont souvent inféodés à des plantes particulières : le paon de jour sur ortie, le grand machaon sur la carotte, l'argus bleu sur le lotier, le sphinx colibri sur le Gaillet...

La tonte régulière de l'herbe d'une pelouse horticole est donc fatale à bien des espèces. Même dans une prairie, la coupe d'herbe est une période difficile pour de nombreux animaux.

Pour limiter cet impact et permettre à la faune de survivre, il est nécessaire de couper haut, de laisser l'herbe en place deux ou trois jours avant de l'enlever et de maintenir des zones refuge (parties non coupées et lisières herbacées, qui servent de zones de replis.

8. Prairies fleuries

Pour transformer une pelouse horticole en prairie fleurie : augmenter la hauteur de coupe à 8 cm, arrêter le désherbage, arrêter la fertilisation, enlever l'herbe coupée, notamment entre mars et fin mai, puis en automne.

Pour créer une prairie diversifiée ou une pelouse fleurie haute : il faut savoir que les prairies les plus fleuries sont sur des sols peu riches et bien drainés ou, à l'inverse, très humides. Il peut être utile de décaper légèrement la couche arable superficielle pour réduire la fertilité du sol.

Un semi peu dense d'un mélange de graminées laisse la place aux fleurs sauvages. On considère qu'une densité de 1,5 kg à l'are est bien suffisante. Il faut limiter la quantité de Ray-grass (30% maximum) et éviter de semer la fétuque élevée, et préférer des graines d'herbes sauvages ou du foin mûr afin de hâter l'enrichissement de la prairie en plantes variées.

9. Des résultats encourageants

Les couleurs de la prairie changent au grés des floraisons dans les observations des prairies de Rennes on relève une régression des plantes indésirables telles que les rumex et les chardons, coupées avant qu'elles ne grainent.

La diversification de la faune est significative et ces opérations sont très appréciées des publics qui retrouvent dans les parcs le plaisir de faire des bouquets...

Au jaune des boutons d'or et des lotiers, blanc des marguerites, violet et brun des graminées, bleu du lin vivace, s'ajoute l'apparition de nouvelles plantes, en particulier en lisière des haies, là où elles ne sont pas coupées

10. L'entretien écologique des haies

Il est important de rappeler que les haies ont un rôle écologique particulièrement intéressant pour l'environnement urbain, notamment en ce qu'il constitue un refuge pour la faune et la flore, tant pour les insectes que pour les araignées, les oiseaux et dans des milieux plus champêtres, pour les mammifères et les batraciens.

Elles sont une source de nourriture : pollen des saules, du prunellier, du noisetier, du cornouiller mâle... pour les insectes butineurs, feuilles et tiges pour les chenilles, et insectes phytophages, fruits pour les oiseaux...et les rongeurs (lierre, sureau, charme...)

Les haies sont des lieux de nidification, chaque étage est utilisé par certaines espèces pour y nicher et se reproduire comme la fauvette qui aime les arbustes denses où le rouge-gorge qui préfère le fouillis des herbes mêlées aux branches basses des buissons...en effet si une haie pluristratifiée accueillait 23 espèces d'oiseaux, une haie où ne subsisterait que des arbres ne pourrait en accueillir que 7 espèces, de plus la diversification des haies est un atout pour la lutte biologique en accueillant des insectes auxiliaires, les végétaux indigènes, participent activement à l'équilibre écologique.

C'est également un lieu de refuge pour l'hiver et les intempéries, et il est essentiel de ne pas nettoyer la totalité d'une haie avant et pendant l'hiver afin de maintenir ces abris.

Enfin, les haies sont essentielles pour les liaisons biologique : corridors écologiques reliant les espaces verts entre eux.

Gestion préconisée : il est essentiel d'arrêter l'entretien chimique au pied des arbres et de créer une lisière herbacée ou assurer le bon développement de la végétation herbacée, les oiseaux pouvant ainsi se réinstaller dans ces manteaux et enrichir la haie en disséminant des graines, limiter l'extension latérale des haies.

Selon la composition initiale de la haie, il peut être nécessaire de diversifier la strate arbustive en sélectionnant les jeunes arbres d'avenir dans la haie, d'assurer la pérennité de des strates arbustives et arborescentes en opérant, recépage des arbustes, taille de renouvellement des arbustes âgés et éventuellement d'opérer la rénovation de la haie par des plantations complémentaires.

La densité et la diversification étant les objectifs d'une haie écologique, il peut être utile de provoquer l'émergence de branches basses en faisant des tailles de formation, afin d'obtenir des branches fourchues et augmenter les possibilités de nidification.

Dans tous les cas il est important d'adopter un calendrier d'interventions qui évite de perturber la reproduction des animaux présents.

Lorsque c'est possible, il est intéressant de maintenir une large lisière herbacée devant la haie, jusqu'à 2m non tondus selon la place disponible.

La taille la moins gênante et donc qui peut être la plus sévère devra être effectuée au début du printemps au mois de mars.

Si l'objectif est de densifier la haie, aucune taille n'est précisée laissant les arbustes pionniers s'installer d'eux-mêmes.

Il est important de toujours prévoir une zone de refuge pour la faune, non taillée, et non coupée pendant deux années consécutives. La zone de refuge pouvant être déplacée régulièrement (tous les 2 ans)

L'entretien latéral des haies peut être mécanisé.

Pour installer une nouvelle haie il faut limiter la concurrence avec l'herbe pendant 2 à 3 ans à l'aide d'un paillage (plastique...)

Pour contrôler les plantes envahissantes, l'arrêt du désherbage chimique au parc de Sceaux est remplacé par : un désherbage manuel, ou un désherbage à l'eau chaude, méthode Waipuna depuis 2005 méthodes sur les quelles nous reviendrons dans la partie consacrée au Parc de Sceaux.

B. Les milieux boisés, exemple du parc de la Vallée au Loups*

Les grands espaces boisés et les lisières sont présents à 75% dans les espaces naturels et représentent donc leur plus gros enjeux. A l'échelle d'un département, les centaines d'hectares jouent un rôle de connexion écologique, à l'échelle d'un parc, comme la Vallée aux Loups, ce sera par exemple la circulation des putois.

Pour revenir à petite échelle, dans presque toutes les forêts du département, on trouve des zones humides (5/6 à Meudon ou Malmaison...) ; la plupart sont parcourues par des ruisseaux, qui relient les Etangs.

L'Office National des Forêts gère les domaines de l'Etat. Une convention le lie au Conseil Général des Hauts de Seine, qui essaye de diversifier les milieux, protéger les lieux relictuels : landes à Genets... et s'engage à effectuer la remise en état des mares et les inventaires.

C'est ainsi qu'a été découvert le **Trixadus neboni**, insecte qui vit dans le bois mort.

L'une des applications d'une Gestion Différenciée consiste à destiner des îlots au vieillissement ; là, on laisse le bois mort sur pied. En effet, 40% de la biodiversité forestière est liée au bois mort.

Les actions effectuées sur les Parcs du Sud du département sont relayées dans les forêts domaniales, ce qui profite à la faune qui migre ainsi entre tous ces espaces naturels.

La vocation du plan de gestion du **Parc boisé de la vallée aux loups** est qu'« *en étant conforme au Schéma des Espaces Naturels Sensibles, de permettre la mise en œuvre d'une méthodologie qui doit être, à terme, applicable à n'importe quel espace naturel (...)* »

Il préconise : la taille des gaulis de merisiers, aucune taille sauf pour la sécurité (le long des allées), le transfert des bois morts dans les Zones Naturelles Protégées (ZNP) ou la conservation sur place s'ils ne présentent aucune gêne, la gestion du lierre et la surveillance de la prolifération des arbres envahissants (marronniers, érables...)

**Avec l'accord de la direction des Espaces verts et de l'Unité Espaces Naturels :*

*Inspiré du **PLAN DE GESTION, Parc de la Vallée aux Loups, Secteur entrée sud-est**, Conseil Général des Hauts de Seine, Direction des espaces verts, Division directoriale Sud, Stéphanie Bertrand, Bertrand Couillebaud, Pierre Jean Widehem, Avril mai 2001*

*Et par la consultation du mémoire présenté par Marc Godeau, pour l'obtention du diplôme d'ingénieur des techniques agricole, option, Productions végétales - forêt cultivée. « **Régénération des boisements en milieu urbain : CAS DU PARC DEPARTEMENTAL DE LA VALLEE AUX LOUPS**, Etude réalisée au département des hauts de Seine, direction des services techniques, et des espaces verts, 1995*

Description des opérations :

- La taille des gaulis de merisiers constitue une opération pour la gestion de l'habitat.

La surface occupée par les gaulis de merisiers est trop petite pour évoluer en bosquets, pour cela il est recommandé de constituer une haie arbustive, et donc d'éclaircir légèrement chaque année les merisiers en favorisant les arbustes déjà installés (ici *crataegus monogyna*, *cornus sanguinea*...). Les outils ne doivent pas être motorisés. Cette haie a un rôle essentiel pour protéger la prairie (cf., C. Friches)

- La taille de sécurité pour les arbres isolés, le long des allées, opération qui est liée à la fréquentation et l'accueil du public.

Le long des allées, les arbres isolés doivent être vérifiés régulièrement. Les branches mortes sont un risque pour les usagers. Le gestionnaire doit donc intervenir pour les tailler et transférer le bois en ZNP si besoin.

- Le transfert des bois morts dans les Zones Naturelles Protégées est une opération liée à la gestion de l'habitat.

Le bois coupé peut soit être évacué dans la Zone Naturelle Protégée, soit être conservé sur place s'il ne présente aucune gêne pour les usagers. L'enlèvement et les déplacements des bois morts ont lieu à l'automne, chaque année si nécessaire. Les branches mortes doivent être disposées en tas, les troncs sont posés en forme de stères et servent de cavité pour la petite faune.

- La gestion du lierre est une opération liée au suivi écologique.

Sur la plupart des vieux arbres, le lierre recouvre une partie des troncs. Il forme un habitat idéal pour certains oiseaux ou insectes. Dans un boisement, le plan de gestion suggère de tolérer 3 arbres sur 10 recouverts de lierre.

Il est préconisé de laisser le lierre en place sur les arbres, toutefois, si leur colonisation s'étendait sur l'ensemble du boisement, il serait utile d'effectuer une légère taille de ce lierre et de l'évacuer.

- La surveillance de la prolifération des arbres non désirables est une opération de suivi écologique.

Concernant le peuplement forestier, le gestionnaire doit surveiller l'évolution et la prolifération des arbres envahissants, comme ici les marronniers, les frênes, robiniers et érables, qui ont tendance à produire un boisement monospécifique. Leur arrachage est préconisé au printemps en cas d'envahissement.

La prairie avec les ronciers, les fourrés et les boisements sont les quatre types d'habitats caractéristiques des friches et je me propose d'étudier maintenant ce type d'espace. Un délaissé, peu reconnu qui a pourtant un rôle écologique extrêmement intéressant pour ne pas dire fondamental

Pour exemple je prendrai le cas des friches de la Vallée aux Loups préservées en l'état, avec la vocation de faire connaître l'intérêt de ce type de milieux au potentiel encore souvent très méconnu.

C. Les friches*

Les friches de la Vallée aux Loups font partie de l'espace naturel sensible du Parc. Un espace naturel sensible est une zone où la gestion est soucieuse de préserver la biodiversité dans un cadre fortement urbanisé

Les friches sont en régression constantes, ce sont des milieux fragiles, abritant un très grand nombre d'espèces caractéristiques qui sont condamnées à disparaître dans les mêmes proportions ; aussi le CG92 fait un essai dans le secteur sud-est du parc boisé de la Vallée aux Loups qui répond à sa politique de préservation de l'environnement.

Les friches sont composées de milieux de type prairies et fourrés, ou ronciers, ou boisés. Leur répartition dans l'espace compose des habitats d'un grand intérêt écologique. Ces stades de végétation évoluent très vite dans le temps vers une fermeture du milieu. Le plan de gestion du Conseil Général préconise de conserver les friches en l'état sans évolution vers le boisement en conciliant l'entretien et la restauration des milieux avec l'accueil du public et la protection de la faune et de la flore.

Fidèle à l'approche du plan de gestion du CG92, dans une première partie, je retracerai l'inventaire des opérations de gestion des habitats, dans une deuxième partie je présenterai les actions favorisant la biodiversité du milieu « friche », puis les actions prévues pour pérenniser les aménagements existants. Je conclurai en restituant le bilan des cinq années de gestion écoulée et dont les conclusions méritent une attention particulière.

1. Conserver la diversité des habitats « friches » et l'alternance entre les milieux ouverts et les milieux fermés.

On a vu précédemment la gestion différenciée des prairies et des boisements ; aussi je ne reviendrai pas sur ces milieux dans cette partie, mais j'aborderai la gestion des fourrés et des ronciers

** D'après Le Plan de Gestion 2006-20010 du Parc de la Vallée aux Loups, les friches, entrée SUD-EST du parc boisé*

Les fourrés sont des formations végétales, denses et impénétrables qui favorisent la nidification des oiseaux. Le but de la gestion du fourré est de conserver des arbustes et non les arbres. Cela nécessite des recépages d'arbres ou des tailles. La gestion est minutieuse et bien étudiée.

Pour pérenniser l'habitat fourré, les opérations de gestion à prévoir sont les suivantes :

- Coupe des arbres indésirables
- Taille en périphérie
- Implantation de piquets
- Eclaircir les fourrés de l'intérieur
- Taille des ronciers

- **La coupe des arbres non désirables** est une opération de gestion de l'habitat à effectuer en octobre novembre. Elle consiste dans :

- La coupe des arbres au ras du sol ou à leur arrachage si possible, avant qu'ils ne prennent le dessus sur les arbustes.

- La conservation des essences sélectionnées pour leur utilité pour la faune ici :

Le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)

Les ronciers (*Rubus fruticosus*)

L'églantier (*Rosa canina*)

Le prunellier (*Prunus spinosa*)

L'aubépine (*Crataegus monogyna*)

Le genêt à balais (*Sarothamnus scoparius*)

- **La Taille en périphérie** est également une opération de gestion de l'habitat

Un fourré est intéressant sur le plan écologique lorsqu'il possède un front irrégulier. Le gestionnaire doit accentuer au maximum cette caractéristique afin de conserver un milieu propice à la faune. La taille de la périphérie doit se faire à l'automne (octobre, avant l'hibernation des animaux) une fois tous les trois ans. (empêche l'avancée sur les prairies)

- **L'implantation des piquets** est une opération de suivi écologique. Il consiste en :

- Piquetage de l'emplacement des ronciers et fourrés pour contrôler le développement de la végétation.

- Vérification de l'emplacement des piquets à chaque fauche et remplacement des piquets manquants.

- **Eclaircir** est une opération de gestion de l'habitat. Cette opération s'effectue tous les 5 ou 6 ans par rotation sur 3 fourrés et l'opération doit être effectuée aux mois d'octobre, novembre. Il s'agit de :
 - Retailer légèrement leur masse de l'intérieur
 - Opérer de façon manuelle avec beaucoup de précaution. Ne pas créer des éclaircies fortes mais alléger la masse végétale en évacuant les branches mortes et en retailant les pousses vertes.
 - Etre attentif à la sélection de la masse végétale, et ne conserver que des végétaux caractéristiques des friches.
 - Les arbustes en touffe (troènes, noisetiers, prunelliers...) sont éclaircis en coupant une branche sur trois, en choisissant la plus vieille.
 - Les arbustes ayant la forme de petits arbres (aubépines, cornouillers...) sont recépés et traités ensuite comme des touffes.
 - Ne pas tailler les houx.

Les ronciers offrent la possibilité de refuge et d'alimentation pour les oiseaux, les insectes et les mammifères. Ils sont impénétrables avec une hauteur d'environ 2 mètres. Tous les 3 ou 4 ans une partie du roncier (1/3 à 1/4) sera coupée au ras du sol. Ceci permet son renouvellement.

- **La taille des ronciers** est encore une opération de gestion de l'habitat qui nécessite de :
 - Tailler (à l'automne) par rotation un tiers à un quart de la surface, tous les 4 ans
 - Tailler au ras du sol et évacuer la matière végétale

2. Opérations à effectuer pour favoriser et conserver la biodiversité du milieu « friche »

a) conserver et créer des habitats pour la faune

- **Conservation des arbres et arbustes morts sur pied**
 - Conserver les arbres et arbustes morts sur pied quand ils ne présentent pas un danger immédiat pour le public. Ces spécimens sont propices aux espèces d'insectes xylophages et aux oiseaux.
 - Dans les zones naturelles protégées, la totalité des arbres morts doit être conservée quand cela est possible, ou en chandelle quand il y a risque de chute du houppier sur les allées ou les clôtures.
- **Pose de nichoirs avicoles**
 - Pose de nichoirs avicoles
 - Pose à hauteur de 3 mètres à 6 mètres suivant les modèles
 - Ouverture orientée vers le sud-est
 - Numéroté et cartographier
 - Eviter de poser les nichoirs sur des jeunes arbres, car ils sont peu stables

- **Pose de gîtes a chauves-souris**

- Pose de gîtes à chauves-souris
- Numérotage et cartographie
- Pose en des endroits ensoleillés (sans obstacles devant le trou d'envol), par groupe de 3 à 5 gîtes espacés de 5 à 10 mètres
- Hauteur de pose 3 à 6 mètres
- Fixer les gîtes sur des gros troncs pour plus de stabilité

- **Entretien d'un pierrier en meulière**

Création d'un pierrier en meulière dans la zone naturelle protégée dans un endroit ensoleillé. (Hauteur de 0.50 mètres minimum et un diamètre de 1.50 à 2 mètres ; une cavité en son centre accessible par une entrée au niveau du sol, orientée sud-est). Un pierrier permet d'accueillir des hérissons et autres petits mammifères, et procure une zone de chaleur pour lézards ou orvets.

- Dégager la végétation qui recouvre le pierrier, chaque année à l'automne

- **Création d'abris pour la faune**

Création de tas de bois (résidu d'élagage et abattage d'arbre) dans la zone naturelle protégée

- Conserver les bois de grande dimension lors d'abattage
- Disposer en stère. Le tas de bois peut servir de refuge aux hérissons et permet le développement des larves d'insectes xylophages.

- **Entretien d'une haie d'aubépine**

Pérenniser cet habitat qui représente une zone refuge pour la faune

- Epaissir la haie d'aubépines sur une largeur d'un mètre et une longueur de 13 à 14 mètres, soit avec des plantations soit en sélectionnant des aubépines, des houx, de prunelliers, ...

b) Contrôler la qualité écologique du site

- **Nettoyage et relevés des nichoirs**

- Nettoyage : tous les ans, d'octobre à février. Enlèvement du nid de l'année
- Relevé : identification de l'espèce, du type de nichoir...

- **Renouveler les relevés faunistiques et floristiques**

- Relevés faunistiques et floristiques tous les 5 ans, quantitatif et qualitatif par des organismes compétents (mammifères, avifaune, entomofaune, botanique). Ces études permettent d'appliquer une gestion plus appropriée suivant les résultats.

- **Suivi de terrain régulier des espèces intéressantes**

Suivi de terrain de la faune et de la flore une fois par mois. Ces suivis serviront à signaler toutes nouvelles espèces végétales ou animales, qui se seraient installées.

c) Favoriser les espèces naturelles

- **Contrôle des plantes, arbustes, et arbres d'origine horticoles**

- Suppression des espèces horticoles : laurier cerise, renouée du japon...Plusieurs essences de végétaux introduites concurrencent les espèces autochtones et peuvent entraîner un appauvrissement du milieu. Leur élimination permet à des espèces végétales en régression de coloniser le terrain.
- Arrachage manuel une fois par an, en hivers ou au début du printemps
- Etablir un recépage et un contrôle des espèces à éradiquer le restant de l'année.

- **Plantation de végétaux**

Les végétaux plantés à l'occasion d'aménagement doivent rester naturels et caractéristiques du site où ils sont installés. Eviter les espèces à caractère envahissant, horticole ou exotique. Préférer les espèces indigènes et/ou se raréfiant et les espèces profitant particulièrement à la faune.

3. Pérenniser les aménagements existants

a) Entretien de la voirie

- **Désherbage des allées**

- Désherbage des allées une fois par mois, des allées et des entrées du parc ; manuellement ou avec un appareil thermique, pour éviter toute pollution chimique des sols

- **Nettoyage des caniveaux**

- Nettoyage des caniveaux et des regards une fois par mois, suivant la météo
- Vérification une à deux fois par semaine

Les amphibiens (crapauds, grenouilles...) trouvés dans les caniveaux doivent être sortis et déposés en lieu sûr à proximité. L'entreprise doit systématiquement prévenir le gestionnaire de la présence des amphibiens.

- **Ramassage des feuilles mortes**

- Ratissage ; à l'automne ; des entrées et des allées deux fois par semaine en début et en fin de semaine. Les feuilles ramassées sont étalées en sous-bois.

b) Entretien des jeunes plantations

- **Suivi des arbres fruitiers**

- Suivi de l'arrosage en été pendant les trois mois premières années
- Ne pas tailler les arbres de plein vent et conserver leur aspect naturel

- **Entretien des haies bocagères**

- Arrosage des jeunes plantations de la haie, les trois premières années
- Taille sur trois faces en limitant la hauteur à 1.20m en automne
- Evacuation des déchets

- **Entretien des haies champêtres**

- Arrosage des jeunes plantations de la haie, les trois premières années
- Reçepage tous les 8 à 15 ans
- Taille latérale une fois tous les deux ans ; entre les mois de septembre et février, éviter la période de nidification de mars à août.
- Evacuation des déchets

c) Entretien des limites de propriétés

- **Tonte de la pelouse**

- Tonte sur 2 mètres de la limite de propriété ; 2 à 3 fois par an. La tonte pourra être effectuée mécaniquement et les déchets seront évacués sur-le-champ.

Eviter l'utilisation de girobroyeur très dommageable aux insectes.

d) Prendre en compte la transition entre deux modes de Gestion différents

Le haut des friches (la maison du Parc) est géré de façon traditionnelle. L'intégration du mode de gestion plus doux (dans le bas des friches) ne doit pas choquer dans le paysage. Une transition visuelle doit s'opérer de manière progressive entre les deux modes de gestion.

e) Créer une zone intermédiaire en haut des friches

Une prairie est gérée en gestion différenciée, sur la partie de transition, elle est fauchée une à deux fois par an.

4. Conclusion du bilan de cinq années de gestion

Les cinq objectifs qui dirigeait le plan de gestion précédent comptait : la conservation de l'habitat friche, favoriser et conserver la biodiversité, pérenniser les aménagements existants, prendre en compte la transition entre deux modes de gestion, communiquer pour une meilleur compréhension.

Il ressort que le milieu ne s'est pas refermé, les panneaux d'information sont appréciés et respectés par le public, la fauche tardive et la mise en meule sont également respectées, Les études écologiques ont démontré l'intérêt de la fauche tardive (mois d'octobre) avec la présence de 20 espèces de lépidoptères (famille des papillons), 16 espèces d'hyménoptères (insectes butineurs comme les abeilles présentent grâce à la mise en place de ces fauches.)

Le plan de gestion a pu être amélioré d'après les premières observation et les conclusions précisent notamment de prévoir la taille annuelle de la périphérie des fourrés pour contenir leur expansion, une rotation de la taille des ronciers sur trois ans plutôt que quatre ans, et réaliser la fauche des prairies par temps ensoleillés en demandant à l'entreprise d'être flexible sur son planning de prévision des fauches

II. Parcs Pilotes de la Gestion Différenciée dans les Hauts de Seines

« Plus la biodiversité s'érode, plus les gestionnaires d'espaces naturels se renforcent et se diversifient. On assiste ainsi à la montée en responsabilité des collectivités locales- par le biais de Natura 2000-, des espaces naturels sensibles, des réserves naturelles régionales ; tandis que l'évolution de la gestion forestière (... et des différents milieux) sont désormais des réalités. De nouveaux acteurs font donc leur apparition dans la cour des gestionnaires qui oeuvrent à la préservation, depuis un demi-siècle.

Or, les gestionnaires du « canal historique » de la biodiversité ne sauraient ignorer cette évolution, qu'ils ont eux-mêmes suscitée : pionniers dans ce domaine, ils ont la responsabilité de toujours anticiper.

(...) Tout comme l'Aten, qui a mené une réflexion prospective, le conseil d'administration du groupement d'intérêt public a fait le choix d'un avenir ambitieux qui doit faciliter l'entrée équilibrée de nouveaux gestionnaires et l'élargissement à de nouvelles thématiques patrimoniales.

Oui, nous sommes déterminé; déterminés à partager notre expérience, à renforcer les échanges, les mutations, les pratiques avec cette conscience d'une ardente obligation de résultat.

A travers cette ouverture, nous veillerons à ne pas nous couper du terrain.

L'expérience des gestionnaires et leur contact avec tous les acteurs constituent, en effet, l'un de nos principaux atouts ; ils alimentent l'arbre de la mutualisation qu'est l'Atelier technique des Espaces naturels. Nous saurons également faire évoluer nos services pour atteindre des performances à la hauteur de l'attente des professionnels, notamment par une plus grande pro-activité.

Nous veillerons, enfin, à conserver cette éthique naturaliste, loin de ceux qui seraient tentés de considérer la biodiversité comme un effet d'annonce, voire une opportunité financière, le tout sans véritable obligations de résultats. Notre réponse collective doit être à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire sans retenue !

Nous n'avons pas peur de l'évolution puisqu'elle conduit à la révolution de nos comportements, de nos méthodes et de nos réflexions.

Alors, « aux actes gestionnaires ! » »

Dit PHILLIPPE KNIBIELY, président de l'Atelier technique des Espaces Naturels, dans l'éditorial de la revue *Espaces NATURELS* n°21, de janvier 2008.

Son discours appelle, à l'instar de ma démarche, des actions du Conseil Général des Hauts de Seines et de nombreux autres acteurs du paysage une réaction collective et une mobilisation concertée autour des meilleures expériences.

Les trois cas concrets que je vais maintenant présenter sont diamétralement opposés les uns des autres. Ce sont trois parcs départementaux du 92, significatifs et remarquables de la façon suivante :

Il s'agit du **parc de la Vallée aux loups** dont la vocation « naturelle », la valeur culturelle et la fragilité absorbe assez naturellement une gestion écologique.

Le **parc de Seaux** intègre la gestion différenciée de façon moins instinctive, mais montre comment l'intégrer à un jardin à la française et réussit à lui apporter une richesse supplémentaire.

Enfin, dans une troisième partie, j'étudierai le **parc de l'île Saint Germain**, qui permet de prendre du recul, puisque dès sa conception, il a été pensé dans l'esprit de cette gestion écologique.

A. Le Parc de la Vallée aux Loups

La Vallée aux Loups est un parc paysager, naturel et protégé qui est découpé en parcelles historiquement indépendantes les unes des autres. L'île verte a appartenu au peintre Jean Fautrier, le jardin associé au musée fut la demeure de Chateaubriand, l'Arboretum, ancienne propriété Croux, est un chef d'œuvre végétal (tout comme l'île verte), les friches dont on a parlé plus hauts sont une précédente propriété Cadoux et le lieu dit des porchères, que je vais présenter également est un exemple de ZNP, particulièrement intéressant pour son stade d'évolution avancé.

Tout d'abord voyons quelques points sur lesquels s'accorde l'ensemble de la Vallée aux Loups.

1. Présentation au public de la Vallée aux Loups

La Feuille du Parc de la Vallée aux Loups est un document distribué au public par le Conseil Général et également diffusé sur le site : www.hauts-de-seine.net. Il renseigne sur la présentation de la gestion différenciée telle qu'elle est lisible pour le promeneur. Les quelques points qu'elle présente correspondent à l'état d'esprit du parc et à sa vocation ultra « naturelle » :

Dans le mode de gestion, la démarche environnementale est toujours une priorité, qu'elle se traduise par un meilleur confort des visiteurs, des économies réalisées tout en favorisant le développement harmonieux des végétaux ou des techniques choisies pour la biodiversité.

Quelques exemples représentatifs de l'ensemble de la Vallée aux Loups :

Réaliser des économies d'eau par la technique de paillage

Sur l'ensemble du site de la Vallée aux Loups est mise en place une technique de paillage au niveau des nouvelles plantations et des massifs arbustifs de l'Arboretum.

Il s'agit de réaliser un recouvrement au sol, à proximité des espèces plantées au moyen de substances naturelles (fibres d'écorces associées à de la fiente de mouette) afin d'éviter le développement d'herbes indésirables et de maintenir plus durablement l'humidité. Cette technique présente ainsi deux avantages : elle permet d'éviter les actions de désherbage et de réduire la consommation d'eau.

Une Zone Naturelle Protégée (ZNP)

Une nouvelle parcelle vient d'être acquise par le département. D'une surface d'1,6 hectares, elle est fermée au public et essentiellement boisée.

Une étude écologique y est menée et une haie devra l'isoler des bâtiments environnants. Le plan de gestion de ce secteur prévoit notamment son ouverture aux visites guidées. Les objectifs concernant cette parcelle consistent dans la préservation du milieu et le développement de la biodiversité.

Protéger les végétaux par la lutte biologique

Afin d'éviter les traitements chimiques contre les ravageurs de plantes ou d'arbustes, une lutte biologique est mise en œuvre. Elle consiste à réaliser des lâchers d'auxiliaires, tels que les coccinelles ou certains acariens, ennemis des ravageurs, sur des espèces menacées, tilleuls, hêtres, arbres fruitiers ou même convolvulacées, aussi bien en serre qu'à l'extérieur. Ainsi, la protection de ces espèces s'opère naturellement.

Des zones de silence

Dans le but de favoriser le confort du public, notons qu'elles profitent aussi à la faune, un contrat a été passé avec l'entreprise d'entretien. Des zones de silence ont été définies sur le site, où le matériel bruyant est complètement proscrit.

On retrouve également ici les fauches des prairies, effectuées pour des raisons esthétiques en juillet et tardivement dans l'automne pour respecter les cycles de reproduction des insectes.

2. L'île Verte*

- **présentation du site**

Au Nord de la Vallée aux Loups « L'Île verte » est aussi le nom d'un tableau exécuté par Jean Fautrier en 1958. L'inspiration artistique qui caractérise ce site unique transparait passionnément dans cette propriété où la végétation déborde, obéissant à l'esprit des grands paysagistes anglais partisans du retour à la nature. Une prairie de fauche surplombe un étang, lesquels sont entourés de boisements. Plus loin un aménagement neuf dessine des parterres de type moyenâgeux cerclés de rosiers en palissades.

Pour établir un plan de gestion différenciée, il est nécessaire de rendre compte du résultat des inventaires écologiques avant de préciser les orientations de gestion.

Ces inventaires sont de l'ordre floristique mais aussi faunistique : avifaune, batrachofaune, mammofaune, mais n'ont pas encore été effectués pour l'entomofaune (insectes).

***L'Ile verte, Espace naturel sensible, à Chatenay Malabry, inventaire et proposition de gestion.**
Direction de l'aménagement et du développement durable. Conseil Général des Hauts de Seine, juin 2005

- **L'inventaire botanique**

L'inventaire botanique a permis d'inventorier 168 espèces de plantes vasculaires, non comprises les espèces horticoles et les plantes ornementales exotiques :

Parmi les boisements sont représentés un groupement de type Chênaie-sessiflore très éclaircie (avec la présence d'assez gros chênes sessiles et châtaigniers), une zone caractérisée par une allée de marronniers avec plantations de thuyas, où la flore herbacée reste très pauvre, une zone où le charme commun et l'érable sycomores dominant et une zone plus artificielle, notablement rudéralisée, avec abondance d'orties.

La prairie décline un groupement hybride mésophile à mésohygrophile entre des prairies de fauche et des prairies pacagées. Le cœur de la prairie est dominé par la fétuque rouge et la houlque laineuse. On note la présence de deux orchidées : l'Ophrys abeille et l'Orchis pyramidal.

- **Les inventaires faunistiques**

Les inventaires faunistiques ont mis en évidence 22 espèces d'oiseaux, la présence du crapaud commun (*Bufo bufo*) protégé par la directive Habitat, la présence massive de l'écrevisse à pattes grêles, qui est une espèce invasive, qui consomme les œufs de batraciens. Le renard, l'écureuil roux, le hérisson d'Europe, la musaraigne musette, le mulot sylvestre, la pipistrelle commune et la fouine ont également été repérés.

- **Gestion et menus aménagements**

- a. Réhabilitation de la zone humide**

L'étang constitue une zone potentielle de biodiversité. La création d'une rive en pente douce, réalisée en terre, sur 20 à 25% du pourtour de la pièce d'eau, a permis le développement d'une roselière plus importante et l'apparition d'une ceinture de végétation héliophyte, auparavant uniquement représentée par un peuplement quasi monospécifique de roseaux communs.

La présence alentour de tas de feuilles, de branches, de bûches de pierre et/ou de sables grossiers ainsi que celle de murs offrant de nombreuses infractuosités, constitue par

ailleurs un complément indispensable au milieu humide, sites potentiels de repos et de nourrissage pour les batraciens.

Pour la présence de écrevisses à pattes grêles, seule la capture semble appropriée.

b. Traitement de la prairie

Deux espèces d'orchidées sont présentes, ce qui justifie une fauche tardive avec exportation soignée de la biomasse (compostage possible sur le site), favorisant l'expression botanique de la prairie. Il convient d'éviter les apports d'engrais ou les produits anti-mousse. Une autre partie de la prairie, plus retirée, est soumise à un rythme de fauche bisannuel et compte avec une zone de repli pour les insectes lors de la coupe. La préservation de tiges lignifiées est prévue comme support de ponte pour les insectes.

c. Renforcement des liaisons biologiques

Cette intervention concerne surtout la présence des mammifères. Les clôtures comportent plusieurs points de passage, sous la forme d'ouvertures de 15cm de largeur, par 10 de hauteur (minimum), placées au niveau du sol.

d. Gestion des boisés

L'Ile verte est un jardin, entretenu et domestiqué, où l'essentiel du bois mort est ramassé. Par rapport à d'autres bois plus naturels, les capacités d'accueil pour la faune indigène sont donc limitées. Le maintien du bois mort au sol, non dangereux est la seule intervention spécifique préconisée.

3. La prairie du parc de la maison de Chateaubriand*

- **Un petit historique**

Le parc de la maison de Chateaubriand est un jardin musée dont la topographie accidentelle rend malaisé le fauchage de la prairie. Dès 1990, le conservateur du domaine prône la gestion en prairie fauchée, pour mieux restituer l'atmosphère qui fut celle de la Vallée aux Loups au temps de Chateaubriand. Par ailleurs, il sollicite l'arrosage ponctuel de la prairie en période de sécheresse et l'ensemencement de fleurs sauvages : Coquelicots, bleuets, marguerites, achillées, œillets... en mélange avec des graminées en fond de parc.

Il propose également de faire des fauches des événements pour le public, ce qui participe à une sensibilisation et à l'aspect pittoresque du lieu. La pose d'un réseau d'arrosage a été

abandonnée mais le fauchage de la prairie fut effectué trois à quatre fois par an, au moyen d'une barre de coupe alternative tractée par un cheval. Le ramassage de l'herbe était fait manuellement.

Il s'est avéré que le fauchage au moyen d'un cheval n'était pas très fiable et sa faisabilité hasardeuse. Il fut donc abandonné et il est présentement motorisé malgré les gênes dues aux nuisances sonores.

La gestion de la prairie doit ici répondre à des critères bien distincts et contradictoires, soit qu'ils s'attachent à répondre aux caractères historique, esthétiques ou botaniques et afin de répondre à tous, il a été élaboré un plan de gestion qui graduellement fait évoluer le paysage depuis les abords du musée jusqu'au fond du parc. Ainsi, on passe d'un entretien très soigné qui se manifeste notamment par une coupe rase à un lieu très naturel qui rallie l'esprit général de la Vallée aux Loups et respecte les intérêts de la flore et de la faune sauvage.

C'est le projet de Monsieur Gille Clément qui brosse le paysage de ses trois vagues : le gazon est d'abord « brossé », puis « échevelé », et enfin « sauvage ». Ainsi les exigences opposées trouvent-elles leur solution dans un espacement des tontes raisonné par secteur.

Le document qui m'apporte ses notes sur l'entretien de la prairie sur la Propriété de Chateaubriand propose également les mélanges de fleurs sauvages et les dosages de semis que je vous retransmet en annexe de ce document.

4. L'Arboretum, et les amphibiens. *

La gestion différenciée, c'est se rapprocher de la nature c'est pourquoi, il vient à ce niveau de l'étude des cas concrets qui vont s'intéresser aux populations locales. Cet intérêt n'est pas anecdotique et reste fidèle à une approche systémique de la gestion différenciée dans ce qu'elle a de concret.

Dans l'arboretum, les enjeux sont d'un autre ordre, et ce qui fera l'objet de mon attention c'est la présence relevée de populations d'amphibiens remarquables pour lesquelles le Conseil Général a pris soin d'établir un code visant sa préservation.

La présence du crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), du Crapaud commun (*Bufo bufo*) ou du triton palmé (*Triturus helveticus*) justifie les mesures de précaution prises par le Conseil Général. Ces espèces sont en effet concernées par les directives nationales de sauvegarde des espèces menacées.

Il est entendu que les premières démarches consistent à observer et relever les populations locales. Ces démarches ayant été faites, il convient de recenser les atouts et les points faibles du site pour le maintien et le développement des populations.

Par exemple, pour le crapaud accoucheur, ici, les éléments favorables sont :

*D'après : L'arboretum, Parc de la Vallée aux Loups, inventaire et gestion des amphibiens, Direction de l'aménagement et du développement durable.

- _ Plans d'eau à distances faibles les uns des autres ;
- _ Murets en schistes traités en mur de pierre sèches, avec de nombreuses anfractuosités, pouvant servir de cachettes ;
- _ une zone de galets de rivières et des postes pouvant servir au chant avec « réverbération » et amplification naturelle ;
- _ Présence de blocs de meulière à cavité et existence de petits ouvrages constitués en pierres plus ou moins maçonnées (grottes, micro-falaise, etc.) ;
- _ Rocailles et bordures de massifs ornementaux présentant des végétaux de collection ;
- _ des berges de plan d'eau verticales proposant des anfractuosités ;
- _ des berges enherbées ;
- _ l'absence d'éclairage ;
- _ l'absence de circulation automobile

Parmi les facteurs limitant la fréquentation, on trouve :

- _ la présence de poissons carnivores, prédateurs des têtards ;
- _ présence très limitée de végétation hydrophyte et hélophyte, qui ne fournit pas suffisamment de caches pour les têtards, très vulnérables ;
- _ le curage printanier de la mare ;
- _ les fauchages trop rapprochés de la végétation herbacée autour des plans d'eau
- _ pente trop abrupte dans les plans d'eau
- _ la difficulté de mise en liaison avec les autres sites de la Vallée aux Loups à cause de la présence de grands murs de séparation
- _ pièges joués par le canal cimenté du ru dont les adultes n'arrivent pas toujours à sortir
- _ leur alimentation est limitée

Ainsi la gestion préconise-elle en rapport avec les observations des modèles pour l'amélioration des conditions de vie du batracien et pour son développement :

- Apport de quelques blocs de meulière ou de pierres à cavités
- Apport d'une couche de sable limoneux (30cm sur 3m²) sur un coin du pourtour de la pièce d'eau (lieu d'hibernation)
- Création de quelques portions de berge en pente plus douce
- Création de poches de végétation hydrophytes et hélophytes dans les plans d'eau
- Maîtrise de la population des poissons ; création éventuelle de zones non accessibles aux poissons
- Maintien de zones non fauchées sur 4 à 5 m sur certaines portions des berges

- Planification des travaux de curage entre novembre et janvier, lesquels seront partiels
- Création d'ouvertures aux bas des murs entre les différentes propriétés
- Traitement plus naturel du lit du ru d'Aulnay

5. Les Porchères

Présentation du site

Le site dit des « Porchères » est situé dans la Vallée aux Loups au nord de l'Arboretum, il a une superficie de 1,6 hectares. Plusieurs sources naissent sur le flanc du coteau et déterminent des zones humides.

Historiquement, ce terrain a été utilisé par les pépinières Croux et l'aménagement qui avait été conçu à l'époque laisse encore la trace du U qui servait à retenir l'eau pour constituer une mare. L'eau servait à la production de saules. On distingue d'ailleurs encore quelques alignements de saules et de peupliers sur le site. Une végétation aquatique s'est installée dans la zone basse qui est restée humide.

Le site est entièrement fermé par une clôture de 2m de haut et il est inaccessible au public. L'intérêt tout particulier que l'on peut porter à ce site qui est une Zone Naturelle Protégée se situe dans ce qu'elle est abandonnée depuis fort longtemps et son état profite de ce stade d'avancement où la végétation retrouve le dessus sur quelque intervention.

La parcelle se présente sous forme d'une zone boisée à 95% ; l'inventaire botanique fait état de belles formations d'aulnaie et d'aulnaie-frênaie au Sud, et de la présence de très beaux chênes au haut de la parcelle, de grandes berces et d'une couverture de sous-bois intéressante : Patience à sang de dragon, lierre...

La couverture végétale n'est pas dominée par l'ortie ou la ronce et la présence de chablis laissés en place après la tempête de 1999 constitue également un atout majeur du site profitant aux insectes xylophages. La présence de toutes les strates de la végétation arborée, le bon établissement de la végétation des milieux humides, la présence de clairières sont également intéressants, même si la clairière à scirpes est en voie d'atterrissement et nécessitera peut-être une intervention. Finalement dans ce domaine où l'on se plaît à se remémorer le sens du mot : climax, le seul vrai problème vient de la présence de cette envahisseuse : la renouée du Japon qui a tendance à envahir toute la Vallée aux Loups.

Retenons l'importance accordée à cette zone qui travaille pour le bien-être de la biodiversité ; il est nécessaire d'entrevoir un avenir où la présence de l'homme n'empêche pas qu'on consacre des lieux pour les populations d'espèces qui sans elles ne sauraient se maintenir.

Les inventaires faunistiques révèlent en effet de fortes populations liées aux boisés : Grimpereaux des jardins, Tourterelles turques, Sittelle torchepot, Pinson des arbres, Geai des chênes, Pic vert, Pic épeiche... et bien sûr une forte population d'insectes xylophages, qui profitent du bois mort y compris de celui qui est laissé sur pied. On retrouve aussi ici le Faucon crécerelle, associé comme le renard à la forte population des micro-mammifères : musaraigne musette, mulot...

RAPPORT DE STAGE

**MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU
DEVELOPEMENT DURABLE**

**ENQUETE SUR LA CONTRIBUTION DES
CAUE A LA SENSIBILISATION DES
PUBLICS AUX PAYSAGES**

L'ETAT DE L'EDUCATION PAR PUBLIC

LAURE DUPUY

Septembre 2006

INTRODUCTION

Le préambule de la convention européenne du paysage précise que :

« Le paysage...

... participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et ... constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ;

... concourt à l'élaboration des cultures locales et ... représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ;

... est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ;

... constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et ... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

La Convention précise qu'elle s'applique à tous les paysages, remarquables, quotidiens ou dégradés, et qu'elle a pour objectif d'organiser la coopération européenne dans les domaines de la protection, la gestion et l'aménagement des paysages.

Elle précise également que : *« Chaque Partie met en œuvre la présente convention, en particulier ses articles 5 et 6, selon la répartition des compétences qui lui est propre, conformément à ses principes constitutionnels et à son organisation administrative, et dans le principe de subsidiarité, en tenant compte de la Charte européenne de l'autonomie locale. Sans déroger aux dispositions de la présente Convention chaque partie met en œuvre la présente Convention en accord avec ses propres politiques. »*

C'est pourquoi cette enquête s'adresse aux CAUE (**Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**) compte tenu de leurs compétences et de leurs savoir-faire.

Elle concerne plus particulièrement l'article 6-A visant la sensibilisation des publics aux paysages, et s'adresse sans distinction à tous les CAUE dans le but d'établir, d'après cet état des lieux, l'impact remarquable de ces organismes.

Associations départementales de droit privé, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme **et de l'Environnement** sont issus de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, mentionnant :

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public »

Présents dans 87 départements, les CAUE font naître curiosité et intérêt pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement auprès du plus grand nombre, suscitent et organisent le débat autour des enjeux révélés par les mutations de l'environnement quotidien, provoquant autant d'occasions de participer à « *cette culture en mouvement* ».

Destinés à sensibiliser pour développer la culture et la pédagogie à la qualité de l'aménagement et à la préservation de l'environnement, les CAUE développent l'esprit de participation des citoyens en créant des espaces de partage d'expériences.

Enquête pour un « état des lieux » sur la sensibilisation du public aux paysages : QUESTIONNAIRE PROPOSE AUX CAUEs

La Convention Européenne du Paysage est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006. Elle prévoit dans l'article 6-A « *Chaque partie s'engage à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation.* » Sachant l'investissement particulier des CAUE dans ce domaine, il a paru utile de vous interroger sur vos pratiques.

Vos sites internet montrent que chaque CAUE a un angle d'action très spécifique.

1. Dans le cadre de vos activités comment abordez-vous la sensibilisation des publics aux paysages ?

-globale ?

-par thèmes, si oui lesquels ?

- compréhension du paysage
- relation entre paysage et politiques d'aménagement
- l'action individuelle sur les paysages
- autres

2. Au service de ces thématiques quels outils utilisez-vous ?

- conférences
- ateliers
- soirées-débats
- produits pédagogiques(lesquels)
- plaquettes, publications
- vidéos
- documentaires, court métrages
- support de presse
- autres

3. Quels intervenants hors CAUE associez-vous à vos actions de sensibilisation ?

Et quels réseaux de partenaires vous semblent privilégiés pour aboutir à une collaboration constructive pour l'avenir ?

4. Quels sont vos publics ?

-citoyens

-enfants et/ou scolaires

-acteurs professionnels

-associations

-élus

-autres

5. D'après votre expérience lesquels de ces publics ont été les plus réceptifs?

6. Pouvez-vous citer une ou deux actions qui méritent d'être particulièrement mises en valeur ?

De quelle action êtes-vous le plus fier ?

7. Quels sont selon vous les développements qualitatifs (méthodes et outils) qui mériteraient d'être développés ?

A noter que dans le cadre de cet « état des lieux » vous pouvez nous signaler tout élément allant dans le sens de cette démarche et qui vous paraîtrait utile.

Merci d'avance de vos réponses, que vous pouvez adresser par courrier électronique à l'adresse suivante : laure.dupuy@ecologi.fr aujourd'hui lauredupuy@live.fr

Téléphone :01 77 10 97 61

PLAN

I- LES MISSIONS DES CAUE EN MATIERE DE PAYSAGES

Après avoir défini, dans une **première partie**, les **prérogatives des CAUE**, c'est-à-dire **leurs missions, les outils employés et les partenaires** qui agissent dans le sens de cette sensibilisation,

II - LA SENSIBILISATION DES PUBLICS ADULTES

On verra dans une **seconde partie** comment **sensibiliser les publics adultes**,

- **notamment les différents acteurs** de l'aménagement ; en **conseillant les collectivités locales** dans leurs choix d'aménagement et de développement impliquant le cadre de vie public,
- et comment les CAUE prévoient des actions amenées à **sensibiliser même les usagers** pour engendrer une réflexion générale sur le devenir des paysages. Il s'agit en effet également de créer le climat nécessaire à leur protection et à leur transformation, conscient des enjeux.

III - LA SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES

Sensibiliser, c'est aussi **développer, dès le plus jeune âge** et par le biais de publications, d'expositions, de colloques ou d'interventions de toutes sortes, une **sensibilité culturelle et une exigence de qualité** dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ainsi dans cette **dernière partie** seront répertoriées les différentes **méthodes pédagogiques** employées par les CAUE dans le cadre de la sensibilisation des jeunes publics en matière de paysages.

Le conseil d'administration d'un CAUE rassemble :

- les représentants des collectivités locales désignés par le Conseil Général,
- les représentants des services de l'Etat (Directeur départemental de l'équipement, Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, Inspecteur d'académie, Architecte des bâtiments de France),
- les représentants du monde associatif et professionnel désignés par le Préfet,
- les représentants de l'assemblée générale

Il forme et conseille :

- les élus à la connaissance des territoires et de leur mutation
- les enseignants qui intègrent la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique avec les enfants
- les professionnels du cadre bâti, par des journées thématiques de réflexion et de travail, l'animation de chantiers pilotes, etc.

Le C.A.U.E. mobilise divers financements :

- les recettes d'une taxe départementale,
- les cotisations de ses membres,
- les subventions et participations financières des collectivités et de l'Etat,
- les dons et legs

L'appartenance des CAUE à un **réseau fédératif national** leur permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de leur département et de participer aux débats nationaux.

Certains CAUE sont organisés en **Unions Régionales** : les **U.R.C.A.U.E** visent à développer les actions des C.A.U.E. et assurent la coordination des missions des C.A.U.E.

I - LES MISSIONS DES CAUE EN MATIERE DE PAYSAGES

Il s'agira, après avoir défini les contours de ce qui constitue les missions des CAUE, d'inventorier les outils, puis les partenaires de leurs actions

A-les missions des CAUE : informations,

formations, conseils et sensibilisations

Les CAUE assument des missions de service public dans un cadre et un esprit associatifs.

Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ont pour objectif la qualité de l'architecture et de l'environnement.

Ils ont pour mission d'informer et de sensibiliser le public à l'urbanisme, l'architecture et l'environnement.

Ce sont des organismes d'information, de conseil, de rencontres et d'initiatives ouverts à tous.

Les CAUE ont été créés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il existe en France 88 CAUE, organismes départementaux assurant des missions de service public dans un cadre associatif.

Les CAUE jouent un rôle de conseil et d'animation auprès des élus, des professionnels de l'aménagement et du développement, de la culture et de la pédagogie.

Ils encouragent le développement de la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que du patrimoine.

Conseiller : les collectivités locales dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement

- pour définir un programme de bâtiment public ou aider au montage de projets urbains
- pour réaliser un cadre de vie adapté aux besoins locaux et animer une participation des usagers et le débat public
- pour prévoir des actions cohérentes en matière d'habitat, d'équipements, d'espaces publics et de développement communal ou intercommunal **les particuliers**
- sur le choix d'un terrain, sur l'insertion d'un projet dans le site environnant, qu'il soit urbain ou rural
- sur tout projet ou esquisse dans l'intention de construire ou d'améliorer leur habitat.

Informier :

- pour promouvoir une architecture moderne, un urbanisme à l'échelle de l'homme dans le respect du patrimoine
- sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité de l'environnement

- sur des projets, à la demande d'un conseil municipal, d'un groupement de communes ou d'une association...
- sur les démarches et les possibilités d'actions offertes par les différents services administratifs et les professionnels.

Sensibiliser :

- pour développer la culture et la pédagogie, à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et à la préservation de l'environnement. Les CAUE développent l'esprit de participation des citoyens en créant des espaces de partage d'expériences.

Former :

- les élus à la connaissance des territoires et de leur mutation
- les enseignants qui intègrent la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique avec les enfants - les professionnels du cadre bâti, par des journées thématiques de réflexion et de travail, l'animation de chantiers pilotes, etc.

x

Comment protéger le patrimoine et développer les potentialités des milieux pour l'image touristique, l'économie locale et le cadre de vie ?

Les CAUE esquissent les stratégies de reconnaissance, de reconquête et de réinterprétation des paysages d'exception comme de ceux du quotidien.

Améliorer la connaissance c'est :

- **mieux faire connaître le paysage** pour mieux le protéger, le valoriser, accompagner sa mutation ; **inciter à regarder** le paysage autour de la maison, du terrain à bâtir
- **favoriser l'émergence d'une démarche paysagère** et la culture de projet de paysage,
- **favoriser la prise en compte du paysage** par les maîtres d'ouvrages privés et publics, dans les projets de territoires et d'aménagement,
- **aider à reconquérir un paysage.**
- Les CAUE s'intéressent également aux **Espaces Naturels Sensibles** :

Pour exemples les tourbières de pente, landes subalpines, prairies d'altitude aux superbes floraisons ; le département de la Haute-Loire offre un patrimoine naturel remarquable et son CAUE s'organise en partenariat avec de nombreux acteurs comme le Conseil Général **pour la préservation et la valorisation de ce patrimoine.**

Ce sont autant de missions pour lesquelles les CAUE s'investissent en terme de sensibilisation

B - Le rôle des CAUE, c'est aussi de mettre à la disposition des publics différents outils :

Les CAUE se distinguent les uns des autres par de très nombreux, et très originaux, moyens de communication. Dans cette partie est dressé un inventaire non exhaustif des initiatives des CAUE.

• **L'idée d'une boîte à outils en Architecture, Urbanisme et Environnement pour l'accompagnement des politiques territoriales** est apparue, dans l'esprit des CAUE, au fur et à mesure des contacts et des missions qu'ils conduisent depuis 2001 auprès des territoires de projet (pays, parcs naturels régionaux et agglomérations).

La mise en œuvre de démarches territoriales s'accompagne d'une approche transversale imposant un lien permanent entre des actions habituellement conduites de façon sectorielle, et une approche pragmatique s'adaptant au mieux aux caractéristiques et aux enjeux du territoire concerné.

Face à cette situation, les CAUE proposent une **base de données évolutive avec deux objectifs principaux** :

-Présenter et commenter les principaux outils à la disposition des acteurs des politiques territoriales et en relation avec les domaines de l'AUE (au sens large).

-Illustrer la mise en œuvre de ces outils par le repérage d'opérations particulièrement intéressantes qui se déroulent ou se sont déroulées dans les différents départements.

La boîte à outils intéresse les acteurs concernés par les politiques territoriales : élus des territoires et des collectivités, animateurs de territoires, techniciens des collectivités, opérateurs techniques divers.

Dans sa réalisation, ce projet permet, par les informations fournies, par les questions suscitées, par sa nécessaire mise à jour, des échanges riches entre territoires (pays, parcs naturels régionaux, agglomérations) et avec les différents niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements, région).

La liste des outils est évolutive et doit répondre aux besoins et attentes des acteurs des politiques territoriales. La trame des fiches se veut simple et synthétique et laisse une grande part à des commentaires sur l'outil, elle doit renvoyer à des exemples pratiques d'opérations et faciliter des contacts avec les personnes ressources.

La mise en ligne de la boîte à outils, initiative du Midi-Pyrénées, permet un fonctionnement interactif et une mise à jour rapide.

Elle **doit faciliter à terme la mise en place d'un réseau.**

*Pour faciliter la recherche, **un classement thématique est proposé** (des liens hypertextes pouvant assurer l'ouverture de la fiche à partir du nom de l'outil), il permet de resituer les outils dans leur contexte, leur historique et de les relier entre eux. Il existe aussi une liste alphabétique de l'ensemble des fiches.*

- **Des documents et actions officiels :**

Le CAUE d'Eure et Loir par exemple participe à la prise en compte du paysage dans les politiques de développement par le biais de :

1. **La Charte départementale pour l'environnement**, qui sert son objectif. Elle souhaite promouvoir une prise de conscience générale sur la fragilité de nos paysages et favoriser une implication des acteurs de l'aménagement pour concourir à la pérennisation de ce patrimoine. A ce titre, l'élaboration d'un guide des paysages offre une réponse pédagogique et opérationnelle.

Il s'est agi, dans un premier temps, de définir les fondements du paysage du département. Géologie, climat, relief mais aussi histoire, flux migratoires, de nombreux thèmes ont été abordés. L'idée étant, en synthèse, de proposer des entités paysagères ayant leurs propres caractéristiques et des dynamiques d'évolution spécifiques. Dans un deuxième temps, une analyse approfondie de chaque entité a permis de préciser leurs éléments identitaires pour déterminer les réels enjeux paysagers sur le court, moyen et long terme. Enfin, des recommandations générales et par unité paysagère ont été élaborées en 2004.

2. **Un plan de communication** suivra dès 2005 pour mettre les informations au service des élus, des professionnels et du public.

3. Par ailleurs, **l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux** sont un axe important de ce travail. C'est pourquoi :

4. **Des séances d'information** ont été, à trois reprises, mises en place dans chaque pays. Plus de 800 personnes ont assisté à l'ensemble de ces réunions qui ont donné lieu à un échange de points de vue dynamique et constructif témoignant de l'émergence d'une réelle préoccupation paysagère.

5. Des **entités paysagères** ont ainsi été définies comme outils pour cette politique: La Beauce, le Perche, le Perche-Gouët, le Thimerais-Drouais, la vallée de l'Eure, la vallée du Loir *par exemple* en Eure et Loire.

1-Des outils répandus qui s'adressent à tous les publics

*Pour répondre au mieux aux attentes des différents acteurs de l'aménagement, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et partenaires institutionnels départementaux, certains CAUE ont souhaité se doter d'un **outil commun de recensement et d'analyse** de la production architecturale, urbaine et paysagère, appelé : **OBSERVATOIRE CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.***

- **L'Observatoire des CAUE**

C'est un **répertoire photographique** (voir annexe 3 la présentation de l'observatoire): *tout à la fois outil de connaissance et de diffusion de l'information, outil de sensibilisation et de valorisation de la qualité, mais aussi outil de conservation des données, qui permet leur restitution sous des formes diverses (fiches pratiques, guides de visites, catalogues et illustrations de conseils.)*

Toutes les réalisations présentées dans l'observatoire sont diffusées avec les accords des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage.

Ces réalisations sont portées à la connaissance de chaque CAUE qui, à partir d'un comité interne de sélection, décide de les intégrer à l'Observatoire.

Il permet aux usagers d'effectuer des recherches à partir de différents critères (type de réalisation, département ou région, maître d'œuvre, maître d'ouvrage, année de réalisation...) ou à partir d'un seul élément en recherche libre: titre, commentaire, année de réalisation, programme, concepteurs, thèmes...

L'Observatoire est aujourd'hui proposé à l'ensemble des CAUE désireux de rejoindre cette initiative et de contribuer au développement du réseau.

- **Organisation d'un espace d'échanges** pour le réseau paysage **sur le site Internet de la DIREN** (Midi-Pyrénées)

- **Organisation de balades**, partant d'une approche qui relève du sensible : observer, écouter, toucher, sentir, pour échanger, et débattre. Les périples, de Montech à Valence d'Agen, visent la découverte du canal du midi, des territoires et cités qui le bordent. Ils s'inscrivent dans les objectifs de sensibilisation des jeunes à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage.

Ou **Sorties guidées gratuites** "Sensibilisation au patrimoine naturel"

Elles sont proposées notamment par la Communauté de communes "Entre Nièvre et Forêts", en collaboration avec l'ONF et le Conseil Général sur des thèmes comme :

- « *La forêt, un écosystème complexe* »
- « *L'arbre dans le paysage* »

- **Expositions Itinérantes** partager un regard au travers d'expositions pour le grand public, ce sont des expositions facilement transportables

- S'informer à son rythme grâce aux **publications thématiques**

- Consulter sur place le **fonds documentaire des CAUE** constitué d'ouvrages, de périodiques, de photographies...

- confronter et échanger son point de vue dans des **tables rondes** ou des **journées d'information** qui constituent souvent l'occasion de mélanger les publics afin de faciliter les échanges de point de vue et de contribuer au débat sur les enjeux de l'aménagement du territoire.

- De leur propre initiative ou en réponse à la demande, les CAUE organisent **des journées d'études, des visites techniques ou des séquences de formation** à destination de différents publics

- **Diapositives**

Par exemple le *prix Concours PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE 2005* amène à découvrir les jardins de particuliers et les communes primés à travers un diaporama de plus de 50 photographies

- **Foire aux questions**

- **Projections au C.A.U.E.**

De films, mini-débats, lieux d'échanges destinés à des publics variés...

- **Organisation de conférences**

Ici on trouvera par exemple une intervention de la DNP, dans laquelle une présentation de la convention européenne par un juriste, les grandes évolutions des politiques agricoles sont objets de rencontres organisées comme suit :

1. conférences évaluation des chartes paysagères et architecturales :
2. Paysage et gestion de l'espace dans le cadre d'un PADD intercommunal
3. Règles pour de nouvelles formes urbaines conciliant l'habitat individuel et le développement durable
4. Bilan de la politique des chartes locales architecturales et paysagères
Conférence-débat, discussions
Voyages et visites de terrain, parcours patrimoine

- **Séminaires de pédagogie, formations extérieures**

Par le biais de son pôle de ressources et de compétences « Pratiques pédagogiques auprès des jeunes », la FN CAUE organise des séminaires de formation à destination des personnels des CAUE donnant lieu à la publication d'actes diffusés par le réseau des CAUE.

Actes publiés, disponibles auprès de la FN CAUE :

- *Eléments pour construire une pédagogie de l'espace auprès des jeunes.1, L'apport des sciences humaines. Actes du séminaire, Paris, 14, 15 mai 1998. FN CAUE, 2000, 75p.*
- *Eléments pour construire une pédagogie de l'espace auprès des jeunes.2, Des pratiques de formations en questions. Actes du séminaire, Paris, 14, 15 mai 1998. FN CAUE, 2000, 75p.*
- *CAUE et sensibilisation des jeunes au cadre de vie. Actes du séminaire de formation, Le Mans, 29 janvier 2003. FN CAUE, 2003, 80p.*

- On recense également dans les outils de sensibilisation **l'inventaire et l'évaluation des démarches paysagères** à la suite de travaux antérieurs: cahier des charges types, guide méthodologique pour l'animation et la concertation, capitalisation des études,...

- La mise en place de stages, **formations, ateliers, réunions, rencontres...**

- Pour développer la culture et la pédagogie à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et à la préservation de l'environnement, les C.A.U.E. développent l'esprit de participation des citoyens en créant **des espaces de partage d'expériences**

- Les outils du Conseil Général, partenaire

L'institution de la taxe départementale en 1992 et l'élaboration du schéma départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles ont permis d'asseoir les bases de la politique départementale.

La Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS)

Créée par la loi du 18 Juillet 1985 relative aux politiques départementales en faveur des espaces naturels sensibles, la TDENS est perçue sur tous les permis de construire hormis quelques exceptions. Son application est facultative et reste de la compétence du Conseil Général. Son taux, appliqué sur la surface hors œuvre nette de la construction, ne peut excéder 2 %.

La TDENS peut être utilisée pour financer divers projets:

- l'acquisition, l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel appartenant au Département, sous réserve de son ouverture au public

- l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels appartenant aux collectivités ou à leurs établissements publics ou appartenant à des propriétaires privés sous réserve de leur ouverture au public

En Haute-Loire, la TDENS a été instituée par le Conseil Général le 2 Juin 1992 au taux de 0,5 %. Le produit de la taxe s'élève entre 230 000 € et 305 000 € (entre 1,5 et 2 MF) chaque année, somme en quasi totalité consommée par les nombreux projets engagés par le Conseil Général pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel départemental.

Le Schéma départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles (SDENS)

Le produit de la TDENS n'étant pas extensible, le Conseil Général a souhaité en 1996 se doter d'un outil de planification permettant de hiérarchiser ses interventions : le Schéma Départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ce schéma dresse une liste de 23 sites naturels prioritaires pour lesquels le Département se doit de conduire, dans la mesure du possible et ce, avec l'ensemble des acteurs locaux, une démarche volontariste en vue de la préservation et de la mise en valeur du site concerné.

• **Journée du Patrimoine de pays**

Thème : *le patrimoine au bord de l'eau* : Organisation d'une journée au bord de l'eau

La neuvième édition de la **Journée du Patrimoine de Pays** s'est tenue le **dimanche 18 juin 2006**, dans toutes les régions de France.

Destiné à promouvoir le bâti ancien, les paysages et les savoir-faire traditionnels, ce rendez-vous annuel a accueilli **150.000 personnes**, confirmant l'intérêt et l'attachement du public pour ces trésors du patrimoine oubliés ou méconnus.

Associé cette année à la **Journée des Moulins**, cet événement était l'occasion de découvrir la richesse d'un patrimoine à travers les **1500 manifestations** organisées autour du thème de **l'EAU** : visites de moulins, randonnées thématiques et circuits découverte au fil de l'eau, expositions, animations pour les enfants avec des ateliers ludiques d'initiation...

La Journée du Patrimoine de Pays a été organisée sur le plan national par la Fnassem (Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux), les Maisons Paysannes de France, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), les Architectes du Patrimoine, SOS Villages, la FNOTSI (Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) et grâce au soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Cette année, compte tenu du thème, la Fédération Française des Amis des Moulins, les Voies Navigables de France et le Comité des Canaux Bretons et des Voies Navigables de l'Ouest ont été partenaires de l'évènement.

Prochain rendez-vous : dimanche 17 juin 2007

- **Un outil de navigation dans le territoire et de simulation de projets d'urbanisme et d'environnement.**

Concevoir ensemble autrement :

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et d'accompagnement, le CAUE DE l'OISE développe et exploite de **nouveaux outils d'études** basés sur des technologies de **Systèmes d'Informations Géographique (SIG)**, de **modélisation 3D** et de **multimédia**. Outre la représentation (cartes et visualisations), il s'agit d'offrir de nouvelles méthodes d'analyse et de **connaissance du territoire, de la commune au département**.

A grande échelle (collectivités locales, département), le SIG offre méthodes et compétences permettant une **analyse** et une **interprétation du territoire** d'un important soutien à l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale notamment ou de réflexion sur les cohérences paysagères ou intérêts éoliens d'une zone.

- **Cd Roms**
- **Forums**
- **etc...**

2-Les publications

La mission des CAUE, c'est aussi de tenir informés les publics des thèmes abordés, au travers des publications : Revues, Guides paysagers, documentation ... :

- La création d'un guide dans le cadre du centre EDEN (**E**ducation **D**écouverte **N**ature), de **façon individuelle ou dans un milieu scolaire, les encadrants et les jeunes pourront, à l'aide du guide, appréhender de façon concrète et ludique ce qu'est le paysage, et la manière dont il est présent**

Les différentes approches du paysage développées dans le guide sont:

- Paysage, paysage.

Les notions essentielles pour comprendre ce qu'est le paysage.

- Le paysage étudié.

L'approche scientifique réalisée au moyen des disciplines géographiques.

- Le paysage aménagé.

L'approche du citoyen et de l'utilisateur du paysage.

- Le paysage vécu, rêvé

L'approche sensible et culturelle.

- Types de paysages.

Les grands types de paysages existants.

-Paysages à redécouvrir.

Sous la forme de fiches indépendantes, chaque aire paysagère est décrite à partir d'un lieu précis sur lequel est détaillé un parcours. Ce lieu et ce parcours permettent l'interprétation des paysages selon les différentes approches proposées dans le guide. Pour chaque aire, un sujet relatif au paysage est également développé.

• D'un paysage à l'autre guide d'interprétation des paysages de Saône-et-Loire.

Ce guide fait suite à l'atlas des paysages de Saône-et-Loire réalisé par le CAUE, inventoriant l'ensemble des aires paysagères du département.

Les objectifs du guide d'interprétation des paysages de Saône-et-Loire sont, d'une part, de sensibiliser le grand public à la notion de paysage en faisant découvrir leur richesse, leur complexité et également leur fragilité

Fort d'une grande diversité de paysages, le département subit tout de même, aujourd'hui, une lente dégradation de ses milieux. Afin de responsabiliser les concitoyens face à ce problème, le CAUE s'est mis en devoir de les informer de la valeur et de la fragilité du paysage. Cette tâche s'applique notamment aux plus jeunes, qui assureront l'avenir.

Encore en cours d'élaboration, ce guide d'une centaine de pages est articulé par différentes clés de lecture : le paysage étudié, le paysage aménagé et le paysage vécu, rêvé. Il servira, dans un premier temps, de base de travail pour le centre EDEN (Education et Découverte de l'Environnement). Les enfants du primaire étant les principaux intéressés, l'ouvrage s'appliquera donc à développer les idées d'une manière simple et claire, et ceci sous forme coloré, ludique et distrayante.

Délibérément axé sur une approche sensible du paysage, le guide veut, avant tout, susciter le questionnement, attiser la curiosité et rendre conscientes les différentes facettes de nos paysages pour ainsi mieux les comprendre

- Outils de communication, **communication interne et externe** au réseau sur **INTERNET** : plate-forme sur un site Internet, forum Internet, bulletin de liaison, annuaire, fiches de présentation...

- Dans le cadre d'actions spécifiques, les CAUE conçoivent divers supports d'information: **Livres, articles, dépliants, panneaux d'exposition**, disponibles au siège social.

- **Le bulletin de l'actualité** architecturale, **paysagère** et urbaine

Un fonds documentaire, régulièrement enrichi, spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement comprenant :

- plaquettes, rapports, etc.
- abonnements de périodiques,
- des dossiers documentaires,

- Faciliter le partage des données : Lancement d'une réflexion sur **la mise en réseau des atlas et inventaires**: mise à jour, compléments, cartographie numérique, articulation des différentes échelles, partages des données entre les organismes qui développent des SIG (Systèmes d'Informations Géographiques)

- **Les bulletins d'information**

- **Les brochures touristiques**

- **Les cahiers de l'environnement**, par exemple :

Le patrimoine naturel

Quelles sont les menaces qui pèsent sur les milieux naturels ?

Quelles sont les actions engagées pour leur sauvegarde ?

Quelle est la diversité de ce patrimoine ?...

- Au-delà des conseils que le C.A.U.E. dispense tout au long de l'année sur des problématiques simples, l'atelier Paysage est amené à réaliser **des études pilotes** ainsi que **des recherches sur des sujets pointus** dont ils rendent compte dans leurs publications, **fiches**:

Par exemple : Les clôtures

La clôture participe à la qualité des lieux ; la clôture présente à l'échelle du territoire ; la clôture ; un révélateur de la structure du territoire ; la clôture, élément déterminant à l'échelle de la rue ; la clôture est conçue à l'image du bâtiment

- Les fiches découvertes :

Protéger notre patrimoine naturel, c'est avant tout mieux le connaître. Tel est l'objectif des **fiches "découverte" des espaces naturels sensibles** éditées par le Conseil Général de la Haute-Loire.

- **Plaquettes d'information :**

-Le volet paysager du Permis de Construire

Depuis le 1er juillet 1994, le dossier de demande de permis de construire comprend un volet paysager qui a pour but de garantir la qualité des paysages.

*Pour cela, le C.A.U.E. 64 et la DDE, associés au S.D.A.P. ont décidé d'élaborer **une plaquette** destinée au grand public, demandeur, mais aussi maîtres d'œuvre et constructeurs, élus et instructeurs. Celle-ci a pour objectif de faire comprendre l'intérêt d'une réflexion sur le paysage et l'impact du bâti sur ce dernier. Ce document vise l'amélioration de la traduction du volet paysager dans la demande de permis de construire afin que celui-ci devienne un véritable permis de construire paysager.*

-Les 10 ans d'une politique de préservation des ENS

Le Conseil Général de la Haute-Loire vient d'éditer **une brochure** retraçant les dix ans de la politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel du département.

Cette plaquette répond aux questions suivantes :

1. *Quelles ont été les principales étapes de cette politique ?*
2. *Comment l'action du Conseil Général se traduit-elle au quotidien ?*
3. *Quelles nouvelles actions le Département a-t-il prévu de mettre en place ?*
4. *Quels sites ont bénéficié de cette politique ?*

etc...

-La plaquette ***Arbres et haies en Picardie***, réalisée par le CRPF, les 3 CAUE de Picardie et la DIREN est en ligne dans la partie Ressources du site.

Observer, projeter, gérer et protéger le patrimoine boisé de Picardie :

Cette brochure présente de manière simplifiée les grandes entités paysagères de la Région Picardie pour rappeler combien il est essentiel de tenir compte de leurs spécificités pour s'y insérer. Elle identifie le patrimoine naturel des territoires, explique comment inscrire les projets dans le végétal, comment choisir et entretenir ses arbres et haies. La brochure précise la réglementation relative au patrimoine végétal.

• **Edition à destination des enseignants et animateurs du guide des découvreurs de Haute-Loire** (voir annexe 4)

L'Education Nationale invite les enseignants à faire travailler leurs élèves dans le domaine des arts, de la culture, de l'environnement et de la science. Le Département de Haute Loire est particulièrement riche en sites permettant d'organiser des journées de découverte et d'étude.

Aussi, le Conseil Général a-t-il décidé, en collaboration avec l'Education Nationale, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, de regrouper une information alors dispersée en un seul document, mis à la disposition des établissements scolaires, des centres de loisirs et de vacances.

Le guide "Découvreurs de Haute-Loire" a été publié à l'automne 2004. Il est aujourd'hui disponible à tous, professeurs, grand public, visiteurs, sur le site web du Conseil Général.

X

On a ici un aperçu de l'importance des partenaires dans les actions entreprises par les CAUE ; aussi la prochaine partie va tenter de rendre compte de ceux qui sont le plus souvent sollicités dans le cadre des missions des CAUE :

C-LES RESEAUX ET PARTENAIRES

Si les CAUE se sont dotés de très nombreux outils, ils ajoutent à leurs prérogatives la constitution de très nombreux réseaux de partenaires dont les plus sollicités sont cités ci-après:

Les actions de sensibilisation et d'information sont très souvent menées en partenariat avec des collectivités locales et autres partenaires publics, des organismes professionnels, des associations... :

- **Chaque CAUE a ses partenaires particuliers**, par exemple à Versailles le CAUE travaille avec l'OPIEVOY, Versailles-Habitat, le PACT ARIM des Yvelines...
- **La chambre d'Agriculture**
- **Les Chambres Consulaires**
- **CDT** (Comité départemental du tourisme)
- **ADACL** (Agence départementale d'aide aux collectivités locales)
- **Les associations**
- **Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire** (cahier des charges générique)
- **Les Parcs Naturels Régionaux**
- **Les communautés d'Agglomérations**
- **L'Office Central de la Coopération à l'Ecole**

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole travaille en partenariat avec le CAUE de Haute Garonne pour la sensibilisation des publics des jeunes enfants des écoles élémentaires.

- **Des pays étrangers**

Le CAUE de l'Aisne a engagé un partenariat professionnel avec la Croatie.

En septembre dernier l'équipe technique s'est rendue à Zagreb sous l'égide de l'Ambassade de France. Il a été convenu que le CAUE entreprendrait une étude test sur une commune voisine de la Capitale pour faire valoir notre méthodologie.

Au printemps prochain, une délégation croate viendra explorer le département pour livrer un point de vue original.

Outre les **communes et communautés de communes**,

le CAUE travaille en partenariat **avec les institutions** sur des actions variées :

- **L'Etat :**

Qui effectue l'Inventaire des Paysages, le Suivi des Mesures Agri-Environnementales, le Suivi 1 % Paysage (R.N.88 ; R.N.75) :

Le Ministère de la Culture et de la Communication, direction Architecture et Patrimoine (DAPA), a mis en place en 2002 le pôle Atlantique (voir la partie consacrée aux intervenants ci-après)

- **Et les services de l'Etat :**

DDE, SDAP, DIREN, DDAF, DRAC, Rectorat

Des réunions d'échanges ont également lieu régulièrement avec ces services sur les projets en cours dans les départements y compris en matière de sensibilisation.

- **A l'initiative de la DDE 63 et du CAUE**

- Avec l'intervention des architectes et paysagistes des Parcs Régionaux et des élus, en septembre 2000 a été organisée une journée d'information sur les qualités des espaces publics dans le but de donner aux acteurs des subdivisions de la DDE des outils de réflexion quant à la qualité de l'aménagement d'un espace public.

- Participation aux Journées du Patrimoine

Sont organisées des journées de sensibilisation et d'information à destination des acteurs des subdivisions de la DDE :

- SUAIA Présentation d'expérience : *«Pratiques agricoles et qualité des paysages, guide pour une approche fonctionnelle des bâtiments d'élevage»* par le SUAIA Pyrénées.

Supports: fiche expérience, Diaporama

- ENFA Intervention de Anne-Marie GRANIE et de Jean-pascal FONTORBES ENFA (Ecole Nationale de Formation Agronomique)

- **DIREN**(subvention DIREN pour l'élaboration de documents, codes, cahiers des charges)

- **DDAF**, Faisant le point sur la loi de développement des territoires ruraux et notamment les articles 73 et 74 relatifs à la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, intérêt pour la qualité des paysages. Intervention de la DDAF 65, Diaporama

- **DRAC**, Opération LES ENFANTS DU PATRIMOINE,

Le 17 septembre 2005, à la veille des journées européennes du patrimoine, organisée avec le soutien de la DRAC Ile-de-France et la collaboration du Centre George Pompidou, elle proposait un programme de visites gratuites destinées aux écoliers, collégiens et lycéens accompagnés de leurs enseignants. En 2005, 12 475 élèves ont bénéficié de visites guidées, informatives, poétiques et ludiques, sous forme de promenades, de parcours ou de jeux de pistes.

Sur 263 visites, 42 ont été proposées dans le département des Yvelines grâce à la mobilisation de nombreux partenaires.

Le nombre d'élèves a augmenté par rapport à l'année 2004 mais la participation des établissements du secondaire reste très faible.

- **RECTORAT et inspection académique,**

Avec ces partenaires certains CAUE organisent des stages pour les enseignants du secondaire, par exemple le CAUE du Val de Marne organise des stages de trois jours, dont deux sur le paysage sur les sujets suivants-parcs et jardins -lecture d'un paysage-

Un projet pédagogique imaginé et mis en place en partenariat avec l'Inspection académique suit trois étapes : un stage pour les enseignants des cinq classes participantes, des ateliers animés par des étudiants en architecture, et la restitution du travail sous la forme d'une exposition et d'un forum de discussion

- **Le Conseil Régional, l'IAURIF, l'ARENE et l'agence des Espaces Verts**

- 140 avis concernant les hébergements touristiques

- 70 avis concernant les aménagements des collectivités

- 10 avis concernant les Zones Artisanales

- 14 avis concernant les bâtiments industriels

- **Le Conseil Général**

Le Conseil Général de Haute Loire conduit plusieurs opérations de préservation des milieux naturels : en même temps qu'il produit l'Atlas des Paysages et le Relevé des "Points Noirs" des routes départementales, le Conseil Général développe des actions de sensibilisation du grand public :

- en étant à l'initiative d'une collection d'ouvrages naturalistes spécifiques au département
- en éditant à destination des enseignants et animateurs le guide des découvreurs de Haute-Loire
- en promouvant les actions d'éducation à l'environnement

Le Conseil Général a soutenu plusieurs initiatives portées par différents maîtres d'ouvrage : des collectivités, des associations etc....

Certaines sont présentées dans la rubrique "les sites ouverts au public" du CAUE 43 .dont voici un exemple :

Le programme Loire nature II en Haute-Loire

Ce programme, qui a pour objet la préservation des milieux naturels de la Loire et de l'Allier, se décline autour de trois grands axes :

- *Préserver la dynamique fluviale en restaurant un espace de liberté*
- *Améliorer la protection de la ressource en eau*
- *Sensibiliser les différents acteurs à la préservation de ce patrimoine.*

Il est inscrit au Programme Interrégional Loire Grandeur Nature, et se déroule sur la période allant de 2002 à 2006.

En Haute-Loire, 4 zones d'interventions sont concernées, 3 sur l'axe Allier, 1 sur les gorges de la Loire en amont du Puy. Le programme y est coordonné par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et la LPO Auvergne.

- **Les intervenants culturels,**

Architectes, urbanistes, paysagistes, plasticiens

Le CAUE **participe à différents stages auprès d'autres organismes :** (coordination, formation) :

Aux côtés de l'AUAT, le CAUE de Haute Garonne est associé dans une réflexion sur l'évolution des paysages dans le cadre de l'interSCOT à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (**ENSA**) et l'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (**URCAUE**) des Pays de la Loire, avec le soutien de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) du **Ministère de la Culture et de la Communication**, ont mis en place en 2002 le **pôle Atlantique: pôle régional de compétence en formation continue** des Pays de la Loire.

- **L'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles** fait participer ses étudiants à diverses interventions, notamment aux niveaux des Lycées. Ils amènent leurs savoirs pour sensibiliser aux paysages les plus jeunes, cette approche a le mérite d'être particulièrement bien accueillie par les jeunes compte tenu de la proximité en âge qu'ils ont avec les étudiants.

- Direction Régionale des Affaires Culturelles, Centre Pompidou:

Les enfants du patrimoine

Le 15 septembre 2006, pour la quatrième année consécutive, l'Union Régionale des CAUE d'Ile-de-France, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et le Centre Pompidou, a invité les jeunes franciliens et leurs enseignants à découvrir les richesses de (...)

- Les CAUE et UR CAUE ont pris le parti de coopérer avec **des éditeurs** pour assurer une plus large diffusion des publications auprès des divers publics.

Articulation entre études paysagères et documents d'urbanisme :

-Du plan de paysage, au PLU de la commune

-De la charte paysagère aux documents d'urbanisme

-De la charte «patrimoine et paysages pour demain» du pays Midi-Quercy, aux documents d'urbanisme

-De la charte du PNR des Causses du Quercy, aux documents d'urbanisme

II LA SENSIBILISATION DES PUBLICS ADULTES

L'accompagnement des collectivités consiste à aider les élus à prendre des décisions. Le CAUE est à la disposition **des collectivités** et des **administrations publiques** qui peuvent le consulter sur leurs projets. Les formations s'adressent notamment aux **élus, professionnels, personnel communal, enseignants** ou **particuliers**. Les CAUE accueillent également des stagiaires dans le cadre de leur cursus. Ils proviennent d'horizons divers (Ecole d'Architecture et de Paysages, DESS, ...). Il intervient également sur demande auprès d'organismes ou institutions pour des animations sur un thème donné (**IUFM, lycées**). Les CAUE interviennent également auprès des **Parcs Naturels régionaux, des Chambres d'agriculture, des CDDP**, à l'occasion d'opérations telles que les journées du patrimoine, les journées du développement durable...A ceux déjà cités s'ajoutent des publics très divers, formant une liste très variée : **professionnels du cadre de vie, du paysage et de l'environnement**, et **tout public concerné par le cadre de vie: associations, organismes à caractère public ou privé** dont voici un inventaire non-exhaustif mais qui se veut le plus complet possible:

A. Conseils auprès de publics spécifiques:

1. Etudiants :

- Pascal d'Anfray-Legendre a animé une **réunion d'information** pour les étudiants du Master Tourisme et Environnement de l'Université de Versailles-Saint-Quentin, sur les missions du CAUE, les problématiques liées à l'environnement, à l'urbanisme et à l'habitat dans les Yvelines

- **Organisation de stages**

2. Enseignants :

Le CAUE accompagne, sur demande, les équipes pédagogiques pour leurs projets d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable.

Dans ce cadre, il propose des démarches d'éducation au regard, dont l'objectif est de découvrir, comprendre et respecter les composantes du paysage rural ou urbain et de l'architecture de Haute-Savoie. Pour conduire cette action, il s'appuie sur un réseau de professionnels (architectes, paysagistes, designers, scénographes,...) qui partagent sa philosophie et respectent sa déontologie.

Les coûts d'intervention sont supportés par moitié par le CAUE.

La documentation et les expositions du CAUE sont mises à la disposition des équipes pédagogiques et des établissements

Par ailleurs, le CAUE intervient, en partenariat avec l'Inspection Académique de Haute-Savoie, dans le cadre de formations thématiques organisées à l'intention des enseignants et conseillers pédagogiques.

Un site régional est mis en ligne. Il propose un abécédaire destiné aux particuliers et un agenda des manifestations départementales.

Le groupe de travail souhaite la création d'un développement supplémentaire pour la rubrique « *Les enfants du patrimoine* ». Cette rubrique proposera un complément d'informations et de services à l'attention des enseignants (**moteur de recherche, dossiers pédagogiques...**)

3.Professionnels :

- **Pôle Atlantique :**

Formation pour les professionnels et les acteurs de l'architecture et de l'aménagement

Le Pôle Atlantique, pôle régional de compétences en formation continue qualifiante des Pays de la Loire a été créé à l'initiative de l'Ecole d'Architecture de Nantes et de l'Union régionale des CAUE des Pays de la Loire et reçoit le soutien de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA).

Six formations, destinées aux professionnels et acteurs de l'architecture et de l'aménagement sont proposées sur la période 2005-2006. (ouvert aux demandeurs d'emploi dans certaines conditions)

4.Associations :

"Le public est de plus en plus attentif à la qualité de son cadre de vie. Il s'intéresse au patrimoine, aux techniques anciennes et actuelles, à la culture architecturale, au paysage. Pour les associations, il est important de disposer d'un centre de ressources local et professionnel.

Le CAUE de l'Ain investit chaque année pour rendre plus performant son Centre de documentation, pour compléter son stock d'expositions et de publications, pour préparer des interventions publiques.

Il souhaite que les associations de l'Ain puissent bénéficier du travail de cette équipe pour mieux animer les nombreuses manifestations et réunions qu'elles organisent dans notre département."

5.Tourisme :

- **Formations Gîtes et Chambres d'Hôtes.**

Tout porteur d'un projet d'hébergement touristique en milieu rural peut bénéficier d'une formation de 6 jours au cours de laquelle différents acteurs interviennent (Pays, Comité Départemental du Tourisme, Gîtes de France, Comité Régional du Tourisme, Chambre d'Agriculture).

L'objectif étant de définir le projet architectural tout en s'attachant à son insertion dans le paysage, il est notamment prévu une rencontre avec un architecte et un paysagiste du C.A.U.E.

Le CAUE de la **Vendée** participe à la formation du Comité Départemental du Tourisme de Vendée sur les gîtes et chambres d'hôtes.

Cette formation est destinée aux porteurs de projet d'hébergement en milieu rural éligible aux subventions départementales : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, chambres d'hôtes en demeure de prestige et de tradition.

Sur cette formation de cinq jours, le CAUE contribue, sur 1 journée et demi, à une approche sensible de la réhabilitation du bâti rural visant au respect du patrimoine, à l'intégration paysagère et au confort des usagers.

6. Pour les professionnels et les élus :

- **Le pôle paysage**

Ce pôle a pour mission **la médiation et le conseil du public et des élus.**

Il contribue à la **cohérence des décisions d'aménagement du territoire** en participant à la réflexion des collectivités.

Il **conseille** les particuliers et les élus grâce à **l'animation d'un réseau de consultants.**

Ce conseil est assuré au CAUE, dans les communes, ainsi que dans les communautés de communes.

Il vise plus particulièrement l'expression et la formulation d'orientations qualitatives pour **la bonne insertion des constructions dans le paysage**

Le pôle intervient également :

- En développant **des outils.**
- En **diffusant une culture référente** sur les paysages, l'architecture et le patrimoine

7. Pour les associations et les professionnels :

Patrimoines et diffusion culturelle

La diffusion culturelle au CAUE de Haute-Savoie s'organise autour de quatre axes :

- **Les animations pédagogiques :**

- dans le cadre des projets pédagogiques portés par les enseignants, les professionnels, architectes, paysagistes, designers, conférenciers... qui font partie du pool pédagogique du CAUE, interviennent dans les établissements sur des thèmes ciblés. Ils peuvent également intervenir pour une lecture commentée des expositions prêtées par le CAUE.

- Le CAUE propose une "semaine de l'architecture" à l'intention des établissements scolaires du 1er degré.

- **Les formations :**

- le pôle national de ressources, mis en place par les ministères de la culture et de l'éducation nationale intervient en partenariat, dans l'Académie de Grenoble avec le CAUE de Haute-Savoie et la FACIM, propose des stages de formation aux personnels de l'éducation nationale, aux artistes et professionnels de la culture, du patrimoine et de l'environnement.

- Le CAUE intervient dans les stages de l'éducation nationale.

- Le CAUE organise, à l'attention des élus et des professionnels, des voyages d'étude sur des thèmes liés à l'architecture, l'urbanisme et le développement durable.
- Le CAUE accueille des stagiaires issus des écoles d'architecture et du paysage.

La diffusion d'outils :

Le CAUE, en partenariat avec des acteurs locaux, élabore et diffuse des supports (dépliants, itinéraires d'architecture, cartes, expositions) sur les thèmes de l'architecture et du patrimoine.

- **L'animation :**

- journées européennes du patrimoine
- conférences,
- tables rondes,
- réseaux.

8. Elus et techniciens :

Les élus ont la responsabilité de gérer leurs bâtiments et l'aménagement des espaces de leur territoire. Face à un problème donné (réfection d'un espace public, petits traitements paysagers, réalisation de nouveaux équipements, ...), ils ont besoin de disposer de l'ensemble des informations susceptibles de guider leurs décisions et de les aider à choisir des solutions harmonieuses pour l'environnement.

C'est pourquoi la Charte départementale pour l'Environnement a prévu la publication de **fiches-conseil** dont la réalisation a été confiée au C.A.U.E. Celui-ci est assisté d'un comité de pilotage comprenant les Services du Conseil Général, l'Association des Maires, la D.D.E. et le S.D.A.P. Des spécialistes et certains maires sont également invités à y participer en fonction des sujets abordés.

Les numéros se répartissent entre les grands thèmes suivants :

- mettre en valeur son patrimoine bâti
- aménager ses espaces publics
- composer son paysage communal
- développer sa commune

Chacun des numéros commence par la description d'un problème, puis décrit les manières d'y répondre, exemples à l'appui, et s'achève par une page pratique, notamment du point de vue des démarches et du financement.

Les **Cahiers de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement** se présentent sous la forme d'un dépliant polychrome de format A4 à 3 volets. Il est publié en moyenne trois fois par an et il est notamment adressé à toutes les communes à l'intention du maire, du correspondant environnement et du secrétariat de la mairie.

- **Réalisation d'études paysagères préalables.**

Le CAUE intervient à l'échelle d'un **territoire communal ou intercommunal**. Ces études apportent une vision globale du territoire, de ses contraintes, de ses potentialités, de ses

dynamiques. Outil d'aide à la décision, elles permettent aux élus de définir leurs objectifs d'aménagement.

Utilisées comme élément de réflexion dans le cadre d'une procédure réglementaire : Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme, elles peuvent également permettre, d'engager des actions en faveur de la qualité de l'architecture et des paysages (charte, plan paysage, cahier de recommandations...).

- **Formations partagées**

Dans le cadre de sa mission de formation, le CAUE de la **Vendée** propose des formations auprès des élus et des techniciens communaux sur les espaces verts.

Traitant de points précis – la taille des arbres, les paillages biodégradables... - ou de sujet plus généraux – la gestion différenciée des espaces verts – elles sont montées en partenariat avec des professionnels (communes et intercommunalités, Vendée eau, CRPF, Chambre d'agriculture...) pour partager les savoir-faire et les expériences de chacun

9. Thèmes s'adressant aux élus

- **Quelle place pour l'arbre en milieu urbain ?**

L'arbre est un matériau de l'aménagement urbain et de l'agrément de l'espace public. Le choix des espèces, les modes d'implantation, de plantation et de gestion, les pratiques d'entretien, sont autant de facteurs assurant la réussite ou l'échec d'un rapport au patrimoine végétal très vivement ressenti par les citoyens

- Histoire de l'arbre en milieu urbain
- L'arbre : un écosystème fondamental
- Regard critique et objectif sur le patrimoine végétal ancien : caractéristiques des arbres anciens, comment protéger et valoriser ce patrimoine ?
- Les outils réglementaires de la protection de l'arbre
- L'arbre et sa mise en œuvre.

- **Le fleurissement : un acte d'aménagement**

La demande sociale pour le fleurissement communal ne s'est jamais infléchie, l'espace fleuri restant pour le plus grand nombre l'expression d'une image valorisante du territoire et de ses habitants. Face à cette demande qui est aussi une pression, le fleurissement communal peut intégrer le cadre plus global de l'aménagement de l'espace public. Il peut aussi s'inscrire dans la durée, dans l'économie générale de sa gestion. Il peut enfin impliquer l'habitant en étant le ressort d'un projet partagé.

- L'origine de la notion de fleurissement
- La stratégie de fleurissement
- La hiérarchisation des espaces et des usages
- L'élaboration d'un schéma directeur
- La composition, la saisonnalité, les couleurs, les techniques de mise en œuvre, les exemples de composition.

- **La sensibilisation aux portes de la ville, les sujets d'actualités :**

- Le paysage d'entrée et de traversée de bourg

Pays Adour Chalosse Tursan. *Une charte* pour harmoniser les paysages
Le Pays milite pour une approche plus locale de l'habitat. *Sud-ouest* », 27 janvier 2006

- Aménagement du littoral. Victime d'un succès grandissant
« La pression est de plus en plus forte sur l'ensemble des côtes françaises, malgré la loi qui les protège depuis vingt ans. » *Sud-ouest*, 14 janvier 2006

- **Analyse d'opérations terminées**

Un CAUE a organisé plusieurs visites afin de permettre **aux élus** d'appréhender le processus de construction d'un projet à travers l'analyse d'opérations terminées.

Ces visites commentées sont l'occasion de pratiquer les lieux de projets réalisés, de bénéficier des commentaires des maîtres d'œuvre et maître d'ouvrage, acteurs ou usagers de réalisations similaires. Elles ont un objectif essentiellement pédagogique d'information, de confrontation et d'échange sur la justesse d'un programme ou la gestion de l'équipement projeté. Elles permettent enfin de commenter une démarche de programmation en comprenant et analysant les souhaits et les contraintes du maître d'ouvrage qui a pu ainsi confronter des idées et préciser ses choix.

- **9^{ème} Journées Juridiques du Patrimoine,**

Le mardi 12 septembre 2006 s'est tenue au Palais du Luxembourg à Paris la 9^e Journées Juridiques du Patrimoine. Le thème était : « *Le patrimoine français et son environnement : quelles priorités pour le prochain quinquennat ?* »

B. Des exemples de thèmes s'adressant à une palette de publics moins déterminés

- Le CAUE du Pas de Calais a participé et organisé 60 demi-journées de sensibilisation aux paysages, pour la plupart **dans des collèges**, puis à l'IUFM d'Artois et enfin auprès de l'AFDA (Association des Femmes d'Agriculteurs)

- **Design(s) et patrimoine en usage**

Destiné **aux élus, aux techniciens départementaux et communaux, aux créateurs** et à **tous les professionnels** concernés par la relation du patrimoine à notre monde contemporain... Moment d'échanges qui doit permettre de confronter le design et le patrimoine et d'impliquer dans leur rôle de propositions des créateurs (designers, urbanistes, paysagistes, architectes, scénographes, éclairagistes, plasticiens)

- **Une méthode, la mise en place de GROUPES DE TRAVAIL, exemple du Midi-Pyrénées**

(Voir en annexe5 -le bilan des travaux)

- **Les concours départementaux de paysage**

Considérant que la qualité de l'espace ne résulte pas du hasard, mais du regroupement de compétences précises dont celles du maître d'ouvrage et celles du maître d'œuvre, ces compétences et ces savoirs existent, mais les occasions de faire connaître les opérations réussies et de tirer les leçons de l'expérience sont trop peu nombreuses. Ce concours était donc destiné à récompenser une ou plusieurs opérations dont la qualité est jugée remarquable, et participe ainsi à la promotion du paysage et de ses acteurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres et entreprises

- **Certains paysages méconnus sont encore à reconnaître, LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN, ceux qui paraissent banals.**

Sujet qui tient très à cœur :

Certains paysages sont souvent considérés comme des territoires aux paysages « remarquables ». Les paysages prestigieux sont relativement stables, car reconnus, et disposent de mesures de protection (sites classés, sites inscrits). Le CAUE est régulièrement sollicité lorsqu'un projet vient menacer l'un d'eux (participation notamment à la commission départementale des sites).

Le CAUE tente parfois aussi de faire connaître la valeur de certains sites ou de paysages qui pourraient être considérés comme remarquables (parcs ou jardins privés, sites naturels, historiques et culturels « cachés ». Certains paysages méconnus sont encore à reconnaître

Mais c'est surtout dans le paysage en mutation que se situe l'action véritable des CAUE. En effet, le CAUE s'intéresse à toutes les échelles, du grand paysage à l'aménagement de la parcelle. Le maintien ou l'amélioration du cadre de vie est en effet l'objectif principal.

Discipline transversale, le paysage est un révélateur du fonctionnement du territoire, qui permet de comprendre les relations entre les données du milieu naturel et leur rapport au contexte historique, social et économique. Il devient un outil d'intervention sur ce même territoire par la pratique du projet et par son action de sensibilisation.

- **LES CAHIERS DE L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT(PUBLICATIONS DU CAUE D'EURE ET LOIRE) :**

- Les petits édifices : abris voyageurs, transformateur**

Il est parfois possible de tirer profit de ce type de projet pour supprimer des points noirs et même pour embellir certains sites.

- Les mares de villages : restauration et mise en valeur**

Ce cahier a pour objectif d'apporter aux élus les données nécessaires à l'établissement d'un projet d'ensemble pour la restauration et la mise en valeur des mares de leur village. Il décline les différents éléments à développer dans une réflexion sur le long terme qui permettra de cadrer au plus près les spécificités de chaque mare et de mettre en place un aménagement en adéquation avec les qualités de chaque site.

- Traitement des sols extérieurs. Eléments pour choisir**

Ce cahier se propose d'évoquer les principaux critères à prendre en compte dans le choix des sols extérieurs. Un compromis subtil est le plus souvent nécessaire entre des contraintes

techniques, esthétiques, fonctionnelles, voire économiques. Une description des principaux matériaux de sols complète cette approche.

-Les zones d'activité : aménagement paysager, création, extension et réhabilitation

Afin d'accompagner ce processus, ce cahier a pour objectif de présenter quelques éléments de réflexion et de préciser les différentes étapes d'une démarche de projet garante d'une meilleure mise en valeur des zones d'activités en place et à venir.

-Les arbres de nos villages, des éléments identitaires à sauvegarder

Ce cahier a pour objectif d'aider à comprendre, aimer et prendre soin des arbres de nos villages. Il propose une approche raisonnée sur le long terme, pour savoir élaborer le bon projet, choisir une essence, éventuellement former le sujet et envisager un entretien adapté.

- La reconversion, une alternative à l'abandon

A travers quelques exemples démonstratifs et diversifiés, ce Cahier a pour ambition de faire apprécier le charme des reconversions réussies à tous les acteurs concernés. Redonnons une vie aux réalisations du passé. Ayons le réflexe "reconversion" !

-Couleurs et texture du bâti, une diversité d'expressions

Ce cahier essaiera d'éclairer la question de la couleur du bâti et de démontrer que la couleur, source de vie et d'animation, peut enrichir l'architecture et que le choix des teintes peut être facilité par une démarche raisonnée qui tienne compte du contexte. Osons donc la couleur, mais à bon escient !

-Installations de captage et d'épuration des eaux, conception paysagère et architecturale

Ce cahier distingue les problématiques liées aux installations de captage d'eau potable et d'épuration des eaux usées. Il souligne la nécessaire intégration de ces équipements en indiquant la démarche globale du projet paysager et architectural, puis en détaillant ses thématiques.

-L'Anjou au naturel

Paysage, faune et flore de nos rivières

L'information et la sensibilisation à la qualité du paysage, de la faune et de la flore des rivières de l'Anjou sont l'objet de cette **plaquette**.

Diffusée à 47 000 exemplaires, elle est un outil pédagogique utile à tous ceux qui veulent comprendre le fragile équilibre de la nature et profiter de la qualité des paysages.

• **Carnet de Loire**

Ce carnet de dessins et aquarelles constitue la trace d'un voyage singulier entre les Ponts-de-Cé, aux portes d'Angers, et Montsoreau, à la limite de la Touraine.

La Loire est le fil conducteur de cette balade qui révèle les richesses architecturales nées de plusieurs siècles de présence humaine sur ce territoire, mais également la beauté des paysages ligériens dans toute leur diversité, sans oublier la faune et la flore qui habitent les lieux.

III - LA SENSIBILISATION DES JEUNES **écoles, collèges, lycées**

La démarche

Quand les établissements sollicitent les CAUE, ces derniers travaillent avec les enseignants pour construire ensemble l'action et pour les accompagner tout le long de leur projet. Quand la demande émane d'une collectivité locale ou d'une autre structure, les CAUE et leurs interlocuteurs élaborent ensemble un projet commun où chacun trouve un rôle qui s'appuie sur ses compétences tout en facilitant la découverte de celles de chacun. L'intervenant ne se substitue jamais aux enseignants. Les partenaires travaillent dans le respect mutuel de leurs compétences. Les enseignants doivent être convaincus de l'utilité de la sensibilisation à l'espace construit car ils sont les porteurs du projet. Il s'agit pour les CAUE de les rendre autonomes dans l'appréhension des sujets liés à la ville et à l'architecture.

Des thèmes particuliers s'adressent aux publics scolaires. Ainsi certains CAUE ont déjà dessiné le profil de ce qui pourrait être un programme d'enseignement général par catégories d'âge:

On trouve ainsi pour les scolaires en général :

- Devenons responsables des paysages que nous transmettons
- Jardins publics et parcs paysagers
- Eau, tri sélectif, notion de temps
- Haies bocagères pour oiseaux
- Lecture de paysages
- L'interaction Homme-milieu sur les milieux sensibles
- Valorisation d'un site
- Analyse paysagère
- Patrimoine de proximité, de l'ancien au contemporain
- Lecture du paysage

Et puis des desseins plus ciblés :

Ecole élémentaire :

Plusieurs dispositifs sont proposés aux établissements du premier degré par la Délégation interministérielle à la ville et le Ministère de la culture et de la communication en particulier.

Par exemple **les classes à PAC(Projet Artistique et Culturel)** : En décembre 2000, les ministères de l'éducation nationale et de la culture ont lancé conjointement un plan de 5 ans afin de diffuser largement l'art et la culture de la maternelle au lycée. Ces classes à PAC concernent le théâtre, la danse, la musique... et également l'architecture, le patrimoine, le **paysage**. Elles sont ouvertes à tous les niveaux depuis la maternelle.

Mais d'autres dispositifs ou moyens locaux spécifiques ont permis cette année de développer des actions auprès des plus jeunes et particulièrement dans les quartiers difficiles.

- Maquettes en primaire

-Ecole des trois Vallées -Ecqueville - 1 classe de CM2 : « Dans ma ville, il y avait, il y a, il y aura » : Travail sur l'évolution de la ville, puis sur le thème de la maison pour aborder ensuite la notion de système constructif, les volumes, les matériaux et aussi le métier d'architecte. Action menée dans le cadre d'une « semaine de ville ».

-Ecole et collège des Mureaux – 4 classes de CM2 – 4 classes de 6^{ème} : Sensibilisation à l'architecture et à la ville, menée dans le cadre de l'action « Livres à partager » organisée par le Pôle de Ressources Intercommunales –lecture de la médiathèque des Mureaux. Repères sur l'histoire urbaine de la ville, observation et analyse des différentes formes urbaines autour d'une grande maquette de la ville exposée à la médiathèque et d'ouvrages sur la ville.

- Missions accompagnées d'étudiants en architecture et en paysage, de Versailles.

Programme MOSAiQUE

Un CAUE propose, en partenariat avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, le programme MOSAiQUE ; panel de **cinq ateliers** et d'outils pédagogiques associés qui visent à l'apprentissage scolaire d'un vocabulaire pour les enfants, qu'on va familiariser à un travail d'équipe, à qui on va donner des clés pour devenir acteurs responsables de leur environnement, de leur cadre de vie. Ils donnent lieu à des productions qui manifestent les recherches, les acquis et font appel à la créativité.

Chaque atelier donne lieu à deux interventions d'une demi-journée. Elles sont susceptibles d'être complétées par une séance ouverte à des intervenants associés, ou liée à des opportunités.

Pour accéder à ces ateliers, l'établissement doit contacter l'OCCE. Il bénéficie alors, outre des outils pédagogiques et de l'animation de l'atelier, d'une assistance administrative dans les démarches d'autorisation de sortie, dans la négociation des tarifs des transports en communs. Ces ateliers sont :

Au fil des lieux : Découvrez l'évolution de la ville et de l'architecture qui la caractérise en voyageant dans le temps puis dans l'espace (périple urbain).

A vos couleurs : Pénétrez l'alchimie des couleurs. Jonglez avec les teintes, les valeurs, les saturations. Appréhendez l'impact de la lumière. Cherchez une harmonie.

Entracte : Explorez les potentialités d'un espace, imaginez des ambiances, façonnez puis investissez un lieu. Enfin, produisez un spectacle.

La ville naturellement : Portez un autre regard sur la ville en explorant les diverses manifestations d'une nature fortement artificieuse ici, plus naturelle là.

Bâtisseurs en herbe : Apprenez à lire un plan, découvrez des matériaux, des techniques constructives, des métiers et abordez la complexité d'un chantier

Collèges :

- Randonnée géologique
- Protection du paysage local
- Objectif dune : évolution et transformation du paysage
- Sortons de la cité
- La nature et les hommes
- Sensibilisation à la notion de développement durable
- Réserves marines à la réunion

Dans les collèges et les Lycées :

-Différents dispositifs ont été proposés successivement depuis plusieurs années aux établissements du second degré des Yvelines en faveur de la sensibilisation à l'architecture et au cadre de vie. Ils ont permis au CAUE de développer et de démultiplier les actions auprès des élèves.

Ils ont également donné l'occasion d'associer des étudiants des écoles d'architecture et de paysage, de leur proposer d'entrer en contact avec un « public » non professionnel, d'adopter une attitude d'écoute, de dialogue, de transmettre repères et connaissances, d'observer les réactions et les aspirations des utilisateurs.

Le premier dispositif proposé conjointement par la Direction de l'architecture et du patrimoine du Ministère de la culture et la Délégation à l'action culturelle de l'Académie de Versailles, dès 1998 dans l'Académie, a permis à des équipes de professeurs de différentes disciplines de développer les réflexions grâce aux interventions de deux étudiants, diplômables, encadrés par le CAUE.

*Les étudiants, grâce à leur proximité d'âge avec les élèves, sont très bien accueillis. L'ensemble des activités, et **notamment les visites en dehors du quartier où ils habitent, ouvre le regard des jeunes sur des façons insoupçonnées de percevoir le paysage, leur donne des repères et une vision critique sur la ville.***

Après une première expérience reconnue comme enrichissante, de nombreuses équipes ont reconduit l'action pendant plusieurs années.

-Plantations au Lycée

-Le Pass Classe, initiative originale du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Destiné aux lycéens, apprentis et élèves de classes préparatoires, le Pass Classe est une entrée gratuite pour un spectacle, un film Art et Essai ou la visite d'un site du patrimoine dans le cadre d'une sortie de classe.

Aucun support n'étant écarté a priori, cela passe par le livre, le film et les nouvelles technologies de l'information,

Lycée :

- Agriculture et pêche
- Arbres et forêts
- Développement durable, le commerce équitable
- Eau
- Ecocitoyenneté : l'eau, la voiture solaire
- Ecoétablissements
- Energie
- Faune
- Pollution
- Relation Nord/Sud et solidarité
- Risques majeurs
- Santé environnementale (alimentation...) et bruit
- Tri des déchets et recyclage
- Le Pass Classe (voir dans les outils)
- Typologie des espaces publics
- Art des jardins
- Lecture de paysages
- Transformation du paysage : espaces urbain et rural
- Habiter : les influences de la production de l'architecture et de l'espace.

Certain partenariats ouvrent des perspectives remarquables. Dans son action pour une éducation à l'environnement un CAUE propose les défis Ecol'eau (voir cette action en annexe1-les actions remarquables-)

- Une autre action remarquable à destination des jeunes :

Le CAUE de Haute Garonne accueille, les mois de juillet et d'août, **des centres de loisirs sur le Zambézi, navire agréé par Jeunesse et Sports.**

Les séjours proposés se déroulent sur cinq jours, du lundi matin au vendredi après-midi. Ils sont ouverts aux enfants de 6 à 12 ans, dans le cadre de camps encadrés par les animateurs des centres de loisirs. L'effectif maximum est de 20 enfants et une participation aux frais est demandée.

La péniche tient lieu d'hébergement. Elle fait l'objet d'un aménagement spécifique garantissant tout le confort du séjour (un espace dortoir, un espace réfectoire, salle de détente et d'activités, un office, un bloc sanitaires ; le pont compte une plate-forme sécurisée permettant aux enfants de goûter les joies de la navigation. Animation d'un à deux ateliers par périple.

Le CAUE propose, au choix :

- La conception et la réalisation de cabanes,
- Une chasse à l'intrus,
- Du Land Art,
- La conception et la réalisation d'un journal de bord fondée sur des reportages.

Le CAUE met à disposition des animateurs panneaux et fiches herbier, jeu du type Trivial Pursuit relatif au canal du Midi et vidéos

- Les ateliers thématiques

Le CAUE de l'Aveyron propose de participer à des ateliers débat.

Ces ateliers ont pour objectif d'informer et de confronter votre problématique avec les participants.

Ces ateliers sont composés de deux parties :

- Un diaporama est projeté et commenté
- Un débat s'organise entre le C.A.U.E. et les porteurs de projets ou les agents de collectivités concernées.

Durant l'atelier un carnet contenant les éléments de base du diaporama est remis aux participants. Il leur permettra de suivre le diaporama mais aussi de prendre des notes.

- **Le paysage aveyronnais**

L'objectif de ces interventions est d'aider à construire un regard critique et citoyen sur le paysage. Il s'agit de comprendre, par l'observation de l'environnement proche, comment les paysages se constituent, comment ils évoluent et envisager comment chacun peut en être acteur.

Le C.A.U.E. met au service de cet objectif sa connaissance du territoire aveyronnais et son expérience en milieu scolaire.

La lecture de paysage, outil privilégié de ces interventions, est une approche pluridisciplinaire du territoire qui s'applique aux trois échelles de compétence du C.A.U.E.: l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. Elle intéresse aussi bien l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté que les arts plastiques, la culture scientifique et technique ou le patrimoine architectural.

Tous les niveaux de formation peuvent être concernés par cette démarche :

1. **en maternelle**, il s'agit surtout d'appréhender un milieu proche
2. **au primaire**, le paysage est une excellente introduction à des études plus fines ou thématiques sur le territoire et notamment pour les projets développés dans le cadre des P.A.C.
3. **au collège**, c'est un support concret aux cours de S.V.T. (Science et Vie de la Terre), de géographie, d'éducation à la citoyenneté et au développement durable...
4. **au lycée agricole**, c'est une matière du programme et, pour les options aménagement, le C.A.U.E. apporte son expérience de conseil opérationnel
5. **dans les formations professionnelles**, le C.A.U.E. intervient dans des domaines variés, mais toujours en croisant les apports didactiques sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage avec l'expérience de conseil opérationnel.

Concrètement

un premier contact téléphonique permet d'affiner la demande. L'intervention du C.A.U.E. est élaborée en collaboration avec l'enseignant pour s'inscrire au mieux dans son projet pédagogique. Cette préparation fait l'objet d'une rencontre sur les lieux de la future intervention.

L'observation directe sur le terrain est privilégiée mais elle s'appuie également sur l'utilisation de documents adaptés au thème et au lieu retenus.

Manifestation

En partenariat avec des structures locales, le C.A.U.E. propose de partager un regard sur le paysage à travers des randonnées thématiques, conférences, formations...

Les partenaires :

- Office de tourisme de Conques
- Pays d'art et d'histoire des bastides du Rouergue
- 24 heures du banc – à Rodez
- P.E.P. Dourdou Causse et Vallon (Pôle d'Economie du Patrimoine)
- Éclaireur et éclaireuse de France – à Verrières
- Institut de la pierre – à Rodez

Action Sensibilisation – Pédagogie

Action pédagogique de sensibilisation à l'habitat et au paysage

Ecole primaire de Youx (63) - classe rurale CE2 / CM2

Date : février 2001



Intervenants CAUE : Jean-Claude Barthe, architecte

Violaine Barbot, chargée de mission

Cadre de l'intervention :

Projet du SMAD des Combrailles : Paysages en Combrailles

Opération concernant 23 classes du territoire

Intervention organisée en partenariat avec Espaces et Recherches



Objectifs :

- Aborder les notions d'urbanisme et d'architecture, à travers un cas concret : la commune de Pontgibaud,
- Donner des repères historiques sur l'évolution d'une ville comme Pontgibaud.



Déroulement de l'intervention :

Exposé sur les origines de Pontgibaud : sa situation géographique et bioclimatique, les grandes étapes historiques de l'évolution de la commune de Pontgibaud.

A l'aide d'un diaporama et de fonds de plan, présentation de l'habitat à Pontgibaud : évolution et constat, les matériaux utilisés, l'orientation du bâti, les règles de construction (POS)

Conclusion :

Exposition des travaux d'arts plastiques des élèves lors d'une journée organisée par le SMAD des Combrailles en fin d'année scolaire.

Présenté sous forme de **parallèle entre cartes postales anciennes et clichés actuels** de quelques espaces publics du département du Puy-de-Dôme, le travail des élèves donne lieu à un état des lieux qui permet d'en observer la diversité et l'évolution en termes d'aménagement, d'usage et d'ambiance, à travers le XXème siècle.

A l'aide d'un diaporama et de fonds de plan, présentation de l'habitat à Pontgibaud : évolution et constat

Le CAUE propose des **ateliers pédagogiques** directement en rapport avec sa mission de conseil aux collectivités.

Il s'agit : Dans le domaine du paysage, de **reprendre certaines notions de géographie** (relief, fleuves et ruisseaux, nature des sols, végétation, agriculture, voies de communication, occupation humaine), **pour mesurer l'impact des interventions humaines.**

Ces ateliers ont vocation à favoriser un regard critique, voire l'esprit d'entreprise des élèves qui sont susceptibles de devenir acteurs sur le territoire communal, notamment en révélant leurs besoins, en manifestant leurs points de vue, en interpellant, le cas échéant, la collectivité, cahier des charges à l'appui.

Ces projets sont susceptibles, selon leur ambition, de faire l'objet d'une convention spécifique avec le CAUE.

Synthèse des remarques formulées par les participants à la lumière de la présentation du bilan

des démarches paysagères en Midi-Pyrénées(voir annexe 4):

*Pouvoir aborder dans le cadre du réseau la question de la photographie, les liens entre image et réalité et parfois leur distorsion. **La prise en compte du regard des nouveaux habitants**, notamment avec l'arrivée en Midi-Pyrénées de populations d'Europe du Nord, est riche d'enseignements. Cette remarque a été reliée à l'atlas photographique réalisé par le CAUE du Lot qui pourra être présenté lors d'une prochaine réunion plénière.*

Dans une étude paysagère, la photographie montre le regard du paysagiste. Le regard des acteurs peut évoluer par les actions paysagères. Les visites de terrain font appréhender le paysage dans sa dimension globale et dynamique.

*Plus globalement pouvoir traiter **la question de l'iconographie dans le paysage**. Des travaux de recherche sont engagés sur les représentations paysagères à travers l'iconographie dans le cadre d'ateliers participatifs: comment l'arrivée de nouveaux habitants et des images qu'ils véhiculent, peut influencer sur la gestion des paysages?*

*Dans un contexte de développement très rapide de l'urbanisation, attention de ne pas oublier les nouveaux paysages: lieux sur lesquels on ne porte pas de regard. Il **manque d'outils pour travailler sur les paysages urbains ou périurbains** quotidiens et sur la question du paysage vécu. On ne produit pas de paysage périurbain car dans l'esprit des élus, on considère que ce ne sont pas des paysages (zones d'activités ou lotissements par exemple. Pouvoir **travailler sur la question des perceptions paysagères par le mouvement**. Quels effets ont les masques le long des autoroutes (merlons, murs anti-bruit) sur la perception des paysages. Les autoroutes sont-elles de réels vecteurs de découverte, ne faut-il pas plutôt s'appuyer sur les réseaux routiers secondaires?*

Pouvoir faire venir dans le cadre du réseau des porteurs de projet: exemple, tracé de la traversée de la ligne EDF très haute tension. Pouvoir s'appuyer sur le réseau pour faire remonter des contacts.

Souhait d'établir des projets de cahier des charges d'études paysagères à différentes échelles

Concernant le fonctionnement du réseau, plusieurs pistes:

Repréciser éventuellement les attentes des partenaires du réseau par une nouvelle

Enquête (questionnaire d'évaluation).

Réorganiser les groupes en groupes d'échanges d'expériences et en groupes de travail

Mettre en place des journées thématiques ouvertes à l'ensemble du réseau.

Ouvrir explicitement le réseau aux pays engagés dans des démarches paysagères (Midi-Quercy, Val d'Adour, Lauragais, Pays des coteaux,...) au futur PNR Ariège, au réseau associatif (CPIE, arbres et paysages, SOLAGRO,...).

CONCLUSION

On pourrait définir le paysage comme une **approche humaine, culturelle et économique de la nature**. Chaque époque a ainsi marqué le paysage en y imprimant son mode de vie : types de productions économiques, modes d'habitat, réseaux de communications ... ainsi les cartes du XIXème siècle et du début du XXème siècle montrent-elles une Ile-de-France encore rurale dont les développements urbains et industriels sont clairement délimités.

Il ne faudrait pas cependant réduire le paysage à une campagne idyllique que nous irions de temps en temps regarder, comme un paradis perdu, et faire n'importe quoi « *ailleurs* ». **Le paysage, c'est d'abord l'espace que je vois depuis ma fenêtre**. Le paysage, c'est là où nous vivons tous les jours, à l'exemple du paysage que je vois chaque matin de « *mon* » RER. Le paysage urbain comme le paysage rural possède sa rigueur, son organisation, son équilibre. De l'un à l'autre, le paysage péri-urbain possède lui aussi ses qualités à partir du moment où il concilie cohérence et développement.

Des outils juridiques de protection et de prise en compte des paysages existent. La loi sur le paysage du 9 janvier 1993, même si elle n'a pas été une solution à tous les problèmes, a constitué une avancée importante. Mais chacun sait que les vraies solutions se situent dans la prise en compte du paysage par tous ceux qui sont amenés, à quelque titre que ce soit, à décider de son changement ou de son aménagement.

Ainsi l'avenir réside surtout dans **la construction de nouveaux paysages**, dont la qualité sera l'expression d'un **projet de territoire « fédérateur »** associant les acteurs du territoire aux échelons individuels, communaux, départementaux, et régionaux.

Chaque village est un cas particulier, aucune solution ne peut être trouvée à l'extérieur quel que soit la qualité des réalisations qui ont pu être effectuées dans une commune voisine ou lointain. La démarche "*d'aménagement*" doit se faire avec "*ménagement*", en respectant les caractéristiques de chaque lieu, afin que la modernité trouve tout naturellement sa place sans bouleverser l'héritage sensible que nous ont légué nos ancêtres.

Quelle que soit l'importance du projet, il ne faut jamais perdre de vue qu'il s'inscrit dans l'environnement communal tant sur le plan fonctionnel que le plan de l'aspect et du paysage. C'est ainsi que la qualité des aménagements, des compositions, des matériaux, des végétaux utilisés ne doit pas constituer une simple réponse économique et fonctionnelle à des besoins, mais doit œuvrer de façon conséquente pour la qualité générale de l'espace public.

La démarche d'étude globale doit être la règle : restaurer un centre bourg, c'est aussi s'interroger sur ses limites, sur ses entrées, sur ses lotissements, ses cheminements piétons, ses zones artisanales ou industrielles.

Le maintien de paysages ouverts dans un contexte urbain grandissant est un enjeu fondamental, et en ce sens, tous les CAUE (en Ile-de-France par exemple) militent contre l'étalement urbain. Le regard paysagiste considère l'espace comme un ressource périssable devant être gérée de façon économe, dans le champ du **développement durable**.

Dans ce contexte, depuis plus de 20 ans les CAUE apportent les compétences et les savoir-faire de leur équipe pluridisciplinaire : architecte, urbaniste, paysagiste... Sans se substituer aux hommes de l'art, elle s'attache par le dialogue, la concertation, la formation notamment des professionnels chargés de l'entretien des espaces verts, par la réalisation d'études diagnostiques, à développer la prise de conscience et une démarche de qualité, garanties indispensables de la réussite des projets.

Les interventions et études menées **dans le cadre de leurs missions (information, formation, conseils aux particuliers, conseils aux collectivités)** par les CAUE sont nombreuses, et le plus souvent menées, comme nous l'avons vu, en partenariat avec les différents acteurs institutionnels publics ou privés du département auprès de publics variés.

En répondant à l'article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture (le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine (...) de l'environnement), les CAUE ont ainsi devancé la Convention Européenne du Paysage concernant notamment la sensibilisation de tous les publics concernés par la qualité du cadre de vie: les jeunes, les maîtres d'ouvrage et le grand public.

Lors des entretiens il est ressorti qu'une certaine catégorie de public se devrait d'être plus sensible que les autres aux valeurs des paysages : ce sont les acteurs de ses transformations, sortant notamment des Ponts et Chaussées ou d'autres écoles supérieures.

Néanmoins l'ensemble des publics est concerné, et c'est dans cette optique qu'ils font l'objet d'actions, parfois très ciblées, dans le sens de l'article 6-A de la Convention européenne, s'adressant à l'ensemble de la population.

Ainsi, pour remplir leur mission éducative, les CAUE s'attachent à :

Sensibiliser et informer

en faisant partager l'idée qu'il est essentiel que les interventions de chacun composent un cadre de vie harmonieux car partagé.

Conseiller les collectivités et les administrations publiques

en contribuant à l'émergence de programmes pertinents lors de la création ou du réaménagement de bâtiments publics ou d'espaces publics,

en participant au montage d'actions cohérentes en matière d'habitat, d'équipements ou d'espaces publics, que ce soit au niveau de la commune, de l'intercommunalité ou des « Pays »,

en animant le débat public et en organisant la concertation,

en incitant à la mise en œuvre de politiques citoyennes fondées sur la maîtrise des énergies et sur l'engagement de démarches Haute Qualité Environnementale

Conseiller et informer les particuliers :

en les guidant sur le choix d'un terrain et sur l'insertion des constructions dans leur environnement, en veillant à la prise en compte des contraintes climatiques (vents dominants, ensoleillement, etc.) et du contexte paysager et patrimonial,

en leur expliquant le cadre réglementaire et en leur faisant connaître les possibilités offertes par les différents services présents sur le territoire, qu'ils soient administratifs ou professionnels.

Partager des connaissances et former

en proposant à tous les acteurs du développement local (élus, techniciens, agents administratifs, agents de développement, etc.) des formations leur permettant de mieux connaître et de mieux utiliser les outils mis en place par le législateur dans le domaine de la gestion et de la valorisation du cadre de vie,

en fournissant aux enseignants les moyens d'intégrer la connaissance de l'espace naturel dans leur projet pédagogique et de transmettre cette connaissance aux jeunes,

en offrant aux professionnels qui interviennent dans le secteur de l'environnement une actualisation de leurs connaissances; en particulier dans des domaines liés à la production d'un cadre de vie garant des équilibres sociologiques et écologiques des territoires.

X

Tous ces préceptes guident les actions des CAUE dans leur mise en pratique cohérente et fonctionnelle.

Il est en tout cas souhaitable que les CAUE participent, par leur exemple aussi bien que par leurs conseils, à la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage car, forts de leur savoir faire, ils servent déjà l'Europe de demain.

LES ACTIONS REMARQUABLES

1 - EXEMPLE D'UN HISTORIQUE D'ACTIONS

MENEES DANS UN CAUE :

1983 : suite à la décentralisation, le CAUE développe ses activités au service des communes

1990 : convention "*Paysages de l'Anjou*" avec la DRT

1991 : convention "Paysage et agriculture" avec le SIREM

1993 : démarrage des études et animations autour de l'autoroute A 85 label Paysage de reconquête pour les vergers du Bocage segréen

1994 : première intervention du CAUE dans les Centres Anciens Protégés, mais également dans le cadre des Plans de Développement Durable et du FEDER Objectif 2

1995 : rendu des études FEDER, mesure 422-A sur les Mauges rurales

1996 : lancement du programme Centre Ancien Protégé à Beaupréau **1997** : une convention partenariale est conclue avec le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine **1998** : lancement des études et de l'animation pour la préfiguration d'un parc du végétal

1999 : démarrage de la construction du bateau "Loire de lumière" le CAUE a 20 ans expositions "100 ans, 100 bâtiments 20 ans d'architecture, d'urbanisme et d'environnement en Maine-et-Loire 10 ans de maîtrise d'ouvrage départementale ou 12 heures de la vie d'un collégien"

2000 : Remise des trophées de l'ardoise d'Angers-Trélazé récompense concepteurs et maîtres d'ouvrage voyage d'études aux Etats-Unis pour le parc du végétal avec une délégation du Conseil général

2001 : Campagne Extraits, "cinq lieux investis" mise en place de trois ateliers urbains à Trélazé : rencontres avec la population et des professionnels de l'aménagement animées par le CAUE. Etude de faisabilité et programmation d'un plan lumière sur l'itinéraire Angers-Cholet

2003 : Exposition "Arbres remarquables en Maine-et-Loire"

2005 : Ouverture de la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage

2006: Premières rencontres nationales de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement à Angers

ANNEXE IV. LA CHARTE DE BELGRADE

Adoptée à l'unanimité à la fin des 10 journées du Colloque de Belgrade en 1975, la Charte de Belgrade a formulé les principes et tracé les lignes directrices de l'éducation en matière d'environnement :

« *Situation des questions de l'environnement*

Notre génération a été témoin d'une croissance économique et d'un progrès technique sans précédent, qui tout en répandant des bienfaits sur de nombreux pays ont eu par ailleurs, des répercussions néfastes sur la société et l'environnement. L'inégalité s'accroît entre les pauvres et les riches, entre les nations et à l'intérieur même de chaque nation, il est manifeste que, sur certains points, l'environnement physique se détériore de plus en plus à l'échelle du Monde. Cette situation, bien que principalement due à un certain nombre relativement restreint de pays, affecte l'ensemble de l'humanité.

La récente Déclaration des Nations Unies en faveur d'un nouvel ordre économique international appelle une conception nouvelle du développement, une conception qui prenne en considération la satisfaction des besoins et des aspirations de tous les citoyens du globe, le pluralisme des sociétés, l'équilibre et l'harmonie entre l'humanité et l'environnement. Ce qui est maintenant nécessaire, c'est d'extirper les causes fondamentales de la misère, de la faim, de l'analphabétisme, de la pollution, de l'exploitation et de la domination. Traiter, comme on le faisait, ces problèmes cruciaux de façon fragmentaire, n'est plus du tout adapté aux circonstances.

Il est absolument vital que tous les citoyens du monde insistent pour que des mesures soient prises en faveur d'un type de croissance économique qui n'ait pas de répercussions néfastes sur la population qui ne porte aucune atteinte à son environnement et à ses conditions de vie. Il faut trouver les moyens de garantir qu'aucune nation ne puisse croître, ni se développer aux dépens d'autrui, qu'aucun individu ne puisse augmenter sa consommation aux dépens d'autres individus. Les ressources du monde devraient être mises en valeur de manière à profiter à toute l'humanité et à fournir le potentiel qui permettra d'améliorer la qualité de la vie de chacun.

*Il ne nous faut rien de moins qu'une nouvelle éthique universelle –une éthique des individus et des sociétés correspondant à la place de l'humanité dans la biosphère ; une éthique qui reconnaisse et ressente vivement les rapports complexes, en continuelle évolution, de l'être humain avec son semblable et avec la nature. **D'importantes transformations doivent se produire dans tous les pays du monde pour assurer le type de développement rationnel qui s'inspirera de ce nouvel idéal mondial** –transformations qui seront axées sur une répartition équitable des ressources mondiales et une plus juste satisfaction des besoins de tous les peuples. Ce nouveau type de développement exigera également la réduction maximale des dommages causés à l'environnement, l'utilisation des déchets à des fins productives et l'élaboration de technologies permettant d'atteindre ces objectifs. Par-dessus tout, il exigera la garantie d'une paix perpétuelle, grâce à la **coexistence et à la coopération entre nations à systèmes sociaux différents**. On peut trouver d'importantes ressources à redistribuer pour répondre aux besoins humains en réduisant les budgets militaires et en limitant la course aux armements. C'est le désarmement qui devrait être le but ultime.*

Ces nouvelles conceptions du développement et de l'amélioration de l'environnement appellent un réaménagement des priorités nationales et régionales. Il faut

remettre en question ces politiques qui visent à intensifier au maximum la production économique, sans se soucier des conséquences sur la société et sur la quantité de ressources disponibles pour améliorer la qualité de vie. Avant que l'on puisse remanier cet ordre de priorités, des millions d'individus devront eux-mêmes revoir leurs propres options, assumer une « éthique universelle, personnelle et individualisée » et refléter, dans tout leur comportement, un engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la vie des gens du monde entier.

La réforme des processus et des systèmes d'éducation est essentielle à la constitution de cette nouvelle éthique du développement et de l'ordre économique mondial. Les gouvernements et les responsables politiques peuvent ordonner des changements, et de nouvelles conceptions du développement peuvent amorcer la l'amélioration de la situation mondiale, mais ce ne sont là que des solutions à court terme, si la jeunesse du monde ne reçoit pas une nouvelle qualité d'éducation. Ceci demandera la création de rapports nouveaux et fructueux entre élèves et enseignants, entre écoles et communautés et entre le système d'éducation et la société dans son ensemble.

La recommandation 96 de la conférence de Stockholm sur l'environnement humain, a réclamé le développement de l'éducation en matière d'environnement, considérée comme un des éléments les plus critiques pour pouvoir s'attaquer à fond à la crise mondiale de l'environnement. Cette nouvelle éducation en matière d'environnement doit être solidement assise sur les principes fondamentaux définis dans la déclaration des Nations Unies sur le nouvel ordre économique international et solidement attachée à ses principes.

C'est dans ce contexte qu'il faut établir les bases d'un programme mondial d'éducation relative à l'environnement. Le programme permettra de développer des connaissances et des compétences, des valeurs et des attitudes nouvelles, élément essentiel d'un mouvement vers une meilleure qualité de l'environnement et, en fait, vers une plus belle qualité de la vie des générations contemporaines et futures vivant dans cet environnement.

But de l'action consacrée à l'environnement

Le but de l'action consacrée à l'environnement est :

D'améliorer tous les rapports écologiques, y compris les rapports de l'être humain avec son semblable.

Il y a, par conséquent deux objectifs préliminaires :

- 1. Pour chaque nation, préciser selon sa culture et à son propre usage, la signification de concepts de base tels que la « qualité de vie » et le « bonheur humain », dans le contexte de l'environnement global, en s'attachant aussi à préciser et à apprécier ces notions telles qu'elles s'expriment dans les autres cultures, hors des frontières nationales.*
- 2. Déterminer les mesures qui garantiront la préservation et l'amélioration du potentiel de l'humanité et qui développeront le bien-*

être social et individuel en harmonie avec l'environnement biophysique et avec l'environnement créé par l'homme.

But de l'éducation relative à l'environnement

Le but de l'éducation relative à l'environnement est de :

Former une population mondiale consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes qui s'y attachent, une population qui ait les connaissances, les compétences, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui lui permettent de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels, et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux.

Objectifs de l'éducation relative à l'environnement

Les objectifs de l'éducation relative à l'environnement sont les suivants :

- 1. La prise de conscience : aider les individus et les groupes sociaux à prendre conscience de l'environnement global et des problèmes annexes, les aider à se sensibiliser à ces questions.*
- 2. Les connaissances : aider les individus et les groupes sociaux à acquérir une compréhension fondamentale de l'environnement global, des problèmes annexes, de la présence de l'humanité dans cet environnement, de la responsabilité et du rôle critique qui lui incombent.*
- 3. L'attitude : aider les individus et les groupes sociaux à acquérir des valeurs sociales, de vifs sentiments d'intérêt pour l'environnement, une motivation assez forte pour vouloir participer activement à la protection et à l'amélioration de l'environnement.*
- 4. Les compétences : aider les individus et les groupes sociaux à acquérir les compétences nécessaires à la solution des problèmes d'environnement.*
- 5. La capacité d'évaluation : aider les individus et les groupes sociaux à évaluer des mesures et des programmes d'éducation en matière d'environnement en fonction de facteurs écologiques, politiques, économiques, sociaux, esthétiques et éducatifs.*
- 6. La participation : aider les individus et les groupes sociaux à développer leur sens des responsabilités et leur sentiment d'urgence devant les problèmes d'environnement, afin qu'ils garantissent la mise en œuvre des mesures propres à réaliser ces problèmes*

Destinataires

Le public principal auquel s'adresse l'éducation en matière d'environnement est le grand public. Dans ce cadre général, les catégories les plus importantes sont les suivantes :

- 1. Secteur du système scolaire : élèves de l'enseignement pré-scolaire, primaire, secondaire, supérieur, ainsi que les enseignants et les spécialistes de l'environnement en cours de formation et de recyclage.*
- 2. Secteur de l'éducation extra scolaire : jeunes et adultes, pris individuellement et collectivement, dans toutes les couches de la population, telles que les familles, les travailleurs, les cadres supérieurs et ceux qui ont le pouvoir de décision dans des domaines liés ou non à l'environnement.*

Principe directeurs des programmes de l'éducation relative à l'environnement

Les principes directeurs de l'éducation relative à l'environnement sont les suivants :

- 3. L'éducation relative à l'environnement devrait être considérée dans sa totalité cet environnement –naturel et créé par l'homme, écologique, politique, économique, technologique, social législatif, culturel et esthétique*
- 4. L'éducation relative à l'environnement devrait être un processus continu, étendu à la vie entière, tant scolaire qu'extrascolaire.*
- 5. L'éducation relative à l'environnement devrait adopter une approche interdisciplinaire.*
- 6. L'éducation relative à l'environnement devrait souligner l'importance d'une participation active à la prévention et à la solution des problèmes posés par l'environnement.*
- 7. L'éducation relative à l'environnement devrait examiner les principales questions dans une perspective mondiale, tout en respectant les différences régionales*
- 8.*
- 9. L'éducation relative à l'environnement devrait être axée sur les situations actuelles et futures de l'environnement.*
- 10. L'éducation relative à l'environnement devrait examiner les questions de développement et de croissance du point de vu de l'environnement.*
- 11. L'éducation relative à l'environnement devrait insister sur la valeur et la nécessité d'une coopération locale, nationale et internationale pour résoudre les problèmes de l'environnement.»*

Charte de Belgrade, 1975

Parce que acheter ce produit c'est réparer et déjà réparer la misère grâce à l'argent produit et réparer la planète parce que peu à peu tout le monde va la connaître mieux parce que ça commence toujours par les enfants... A revoir